

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

ŒUVRES COMPLÈTES
DE
FLAVIUS JOSÈPHE

TRADUITES EN FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE

THÉODORE REINACH

Tome Septième

(1^{er} Fascicule)

DE L'ANCIENNETÉ DU PEUPLE JUIF

(CONTRE APION)

TRADUCTION DE

LÉON BLUM

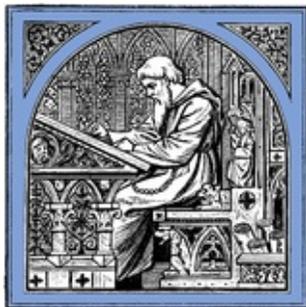
AGNÉUS DES LETTRES, PROFESSEUR AU LYCÉE DE NAYME

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR,
28, RUE BONAPARTE, 27^e

1902

De l'ancienneté du peuple juif (Contre Apion)

Flavius Josèphe



Leroux, Paris, 1902

Exporté de Wikisource le 04/02/2019

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

FLAVIUS JOSÈPHE

TRADUITES EN FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE

THÉODORE REINACH

Tome Septième

(1^{er} Fascicule)

DE L'ANCIENNETÉ DU PEUPLE JUIF

(CONTRE APION)

TRADUCTION DE

LÉON BLUM

AGRÉGÉ DE LETTRES, PROFESSEUR AU LYCÉE DU HAVRE

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR,

28, RUE BONAPARTE, VI^e

- [Livre I](#)
- [Livre II](#)

DE L'ANCIENNETÉ DU PEUPLE JUIF

(CONTRE APION)

LIVRE I

I

*De l'antiquité de la race juive, contestée par l'ignorance ou la
malveillance.¹*

[1]. J'ai déjà suffisamment montré, je pense, très puissant Éphrodite², par mon histoire ancienne, à ceux qui la liront, et la très haute antiquité de notre race juive, et l'originalité de son noyau primitif, et la manière dont elle s'est établie dans le pays

que nous occupons aujourd'hui ; en effet 5 000 ans³ sont compris dans l'histoire que j'ai racontée en grec d'après nos Livres sacrés. [2]. Mais puisque je vois bon nombre d'esprits, s'attachant aux calomnies haineuses répandues par certains gens, ne point ajouter foi aux récits de mon Histoire ancienne et alléguer pour preuve de l'origine assez récente de notre race que les historiens grecs célèbres ne l'ont jugée digne d'aucune mention, [3]. j'ai cru devoir traiter brièvement tous ces points afin de confondre la malveillance et les mensonges volontaires de nos détracteurs, redresser l'ignorance des autres, et instruire tous ceux qui veulent savoir la vérité sur l'ancienneté de notre race. [4]. J'appellerai, en témoignage de mes assertions, les écrivains les plus dignes de foi, au jugement des Grecs, sur toute l'histoire ancienne ; quant aux auteurs d'écrits diffamatoires et mensongers à notre sujet, ils comparâtront pour se confondre eux-mêmes. [5]. J'essaierai aussi d'expliquer pour quelles raisons peu d'historiens grecs ont mentionné notre peuple ; mais, d'autre part, je ferai connaître les auteurs qui n'ont pas négligé notre histoire à ceux qui les ignorent ou feignent de les ignorer.

II

Sur les choses de l'antiquité les Grecs ne sont pas dignes de foi.

[6] Et d'abord je suis saisi d'un grand étonnement à voir les gens qui croient nécessaire, dans l'étude des événements les plus anciens, de s'attacher aux Grecs seuls et de leur demander la vérité, sans accorder créance ni à nous ni aux autres hommes. Pour ma part, je vois qu'il en va tout autrement, Si l'on rejette, comme il convient, les vains préjugés, et Si l'on s'inspire des faits eux-mêmes pour être juste. [7]. En effet, j'ai trouvé que tout chez les Grecs est récent et date, pour ainsi parler, d'hier ou d'avant-hier : je veux dire la fondation des villes, l'invention des arts et la rédaction des lois ; mais de toutes choses la plus récente, ou peu s'en faut, est, chez eux, le souci d'écrire l'histoire. [8]. Au contraire, les événements qui se sont produits chez les Égyptiens, les Chaldéens et les Phéniciens - pour l'instant je n'ajoute pas notre peuple à la liste -, de l'aveu même des Grecs, ont été l'objet d'une transmission historique très ancienne et très durable. [9]. En effet, tous ces peuples habitent des pays qui ne sont nullement exposés aux ravages de l'atmosphère, et leur grande préoccupation a été de ne laisser dans l'oubli aucun des événements accomplis chez eux, mais de les consacrer toujours par des annales officielles, œuvre des plus savants d'entre eux. [10]. Au contraire, le pays de Grèce a essuyé mille catastrophes⁴ qui ont effacé le souvenir des événements passés ; et à mesure qu'ils instituaient de nouvelles civilisations, les hommes de chaque époque croyaient que toute chose commençait avec la leur ; c'est tardivement aussi et difficilement qu'ils connurent l'écriture ; en tout cas ceux qui veulent en reculer l'usage le plus loin se flattent de l'avoir apprise des Phéniciens et de Cadmos. [11]. Pourtant, même de cette époque on ne saurait montrer aucune chronique conservée

dans les dépôts soit sacrés, soit publics, puisque, au sujet des hommes mêmes qui marchèrent contre Troie tant d'années plus tard, on est fort embarrassé et l'on fait force recherches pour savoir s'ils connaissaient l'écriture⁵. Et l'opinion prévalente c'est plutôt qu'ils ignoraient l'usage actuel des lettres. [12]. Nulle part d'ailleurs en Grèce on ne trouve un écrit reconnu plus ancien que la poésie d'Homère. Or, il est clair que ce poète est encore postérieur à la guerre de Troie. Et lui-même, dit-on, ne laissa pas ses poèmes par écrit ; mais, transmis par la mémoire, ils furent plus tard constitués par la réunion des chants ; de là les nombreuses divergences qu'on y constate⁶. [13]. Quant aux Grecs qui ont entrepris d'écrire l'histoire, comme Cadmos de Milet, Acousilaos d'Argos et ceux qu'on cite après lui, ils n'ont vécu que peu de temps⁷ avant l'expédition des Perses contre la Grèce. [14]. Mais bien certainement les premiers philosophes grecs qui aient traité des choses célestes et divines, comme Phérécyde de Syros⁸, Pythagore et Thalès⁹ furent, tout le monde s'accorde là dessus, les disciples des Égyptiens et des Chaldéens avant de composer leurs courts ouvrages, et ces écrits sont aux yeux des Grecs les plus anciens de tous ; à peine même les croient-ils authentiques.

III

Contradictions de leurs historiens.

[15] N'est-il donc point absurde que les Grecs s'aveuglent ainsi en croyant être seuls à connaître l'antiquité et à en rapporter exactement l'histoire ? Et ne peut-on point facilement apprendre de leurs historiens mêmes que, loin d'écrire de science certaine, chacun d'eux n'a fait qu'émettre des conjectures sur le passé ? Le plus souvent, en tout cas, leurs ouvrages se réfutent les uns les autres et ils n'hésitent pas à raconter les mêmes faits de la façon la plus contradictoire. [16]. Il serait superflu d'apprendre aux lecteurs, qui le savent mieux que moi, combien Hellanicos diffère d'Acousilaos sur les généalogies, quelles corrections Acousilaos apporte à Hésiode, comment sur presque tous les points les erreurs d'Hellanicos sont relevées par Éphore, celles d'Éphore par Timée, celles de Timée par ses successeurs, celles d'Hérodote par tout le monde¹⁰. [17]. Même sur l'histoire de Sicile Timée n'a pu s'entendre avec Antiochos, Philistos ou Callias ; pareil désaccord sur les choses attiques entre les athéniens, sur les choses argiennes entre les historiens d'Argos. [18]. Et pourquoi parler de l'histoire des cités et de faits moins considérables, quand sur l'expédition des Perses et sur les événements qui l'accompagnèrent les auteurs les plus estimés se contredisent ? Sur bien des points, Thucydide même est accusé d'erreurs par certains auteurs, lui qui pourtant passe pour raconter avec la plus grande exactitude l'histoire de son temps.

IV

Les Grecs n'ont pas dès l'origine tenu des annales officielles.

[19] Bien d'autres causes d'une telle divergence apparaîtraient peut-être à qui voudrait les chercher, mais, pour moi, j'attribue aux deux que je vais dire la plus grande influence. Je commencerai par celle qui me paraît dominante. [20]. L'insouciance des Grecs, depuis l'origine, à consigner chaque événement dans des annales officielles, voilà surtout ce qui causa les erreurs et autorisa les mensonges de ceux qui plus tard voulurent écrire sur l'antiquité. [21]. Car non seulement chez les autres Grecs on négligea de rédiger des annales, mais même chez les Athéniens, qu'on dit autochtones et soucieux d'instruction, on trouve que rien de semblable n'a existé, et leurs plus anciens documents publiés sont, à ce qu'on dit, les lois sur le meurtre rédigées pour eux par Dracon, personnage qui a vécu peu avant la tyrannie de Pisistrate¹¹. [22]. Que dire, en effet, des Arcadiens, qui vantent l'ancienneté de leur race ? C'est à peine si plus tard encore ils apprirent l'écriture.

V

Ils font œuvre littéraire plutôt que scientifique.

[23] Ainsi, c'est l'absence, à la base de l'histoire, de toutes annales antérieures, propres à éclairer les hommes désireux de

s'instruire et à confondre l'erreur, qui explique les nombreuses divergences des historiens. [24]. En second lieu il faut ajouter à celle-là une cause importante. Ceux qui ont entrepris d'écrire ne se sont point attachés à chercher la vérité, malgré la profession qui revient toujours sous leur plume, mais ils ont fait montre de leur talent d'écrivain ; [25]. et si par un moyen quelconque ils pensaient pouvoir en cela surpasser la réputation des autres, ils s'y pliaient, les uns se livrant aux récits mythiques, les autres, par flatterie, à l'éloge des cités et des rois. D'autres encore s'adonnèrent à la critique des événements et des historiens, dans la pensée d'établir ainsi leur réputation. [26]. Bref, rien n'est plus opposé à l'histoire que la méthode dont ils usent continuellement. Car la preuve de la vérité historique serait la concordance sur les mêmes points des dires et des écrits de tous ; et, au contraire, chacun d'eux, en donnant des mêmes faits une version différente, espérait paraître par là le plus véridique de tous. [27]. Ainsi pour l'éloquence et le talent littéraire nous devons céder le pas aux historiens grecs, mais non point aussi pour la vérité historique en ce qui concerne l'antiquité, et principalement quand il s'agit de l'histoire nationale de chaque pays.

VI

Les Juifs, au contraire, ont toujours eu soin d'écrire leurs annales, dont la rédaction est confiée aux prêtres.

[28] Que chez les Égyptiens et les Babyloniens, Si l'on remonte à la plus lointaine antiquité, le soin des annales et la spéculation qui les concerne aient été entre les mains, chez ceux-là des prêtres, chez les Babyloniens des Chaldéens, et que, parmi les peuples en relations avec les Grecs, les Phéniciens surtout aient usé de l'écriture pour les organisations de la vie et pour transmettre le souvenir des événements publics, tout le monde l'accorde ; je crois donc inutile d'insister. [29]. Mais que nos ancêtres se soient préoccupés de leurs annales autant, pour ne pas dire plus encore que les peuples nommés plus haut, en confiant leur rédaction aux grands-prêtres et aux prophètes, que jusqu'à nos jours cette coutume ait été très rigoureusement observée et, pour parler plus hardiment, doive continuer à l'être, je vais essayer de le montrer brièvement¹².

VII

Soins pris pour assurer la pureté de race des prêtres.

[30] Non seulement dès l'origine ils ont commis à ce soin les meilleurs, ceux qui étaient attachés au culte de Dieu, mais ils ont pris des mesures pour que la race des prêtres demeurât pure de mélange et sans souillure. [31]. En effet, celui qui participe au sacerdoce doit, pour engendrer, s'unir à une femme de même nation et, sans considérer la fortune ni les autres distinctions, faire une enquête sur sa famille, extraire

des archives la succession de ses parents et présenter de nombreux témoins¹³. [32]. Et nous ne suivons pas cette pratique seulement en Judée même, mais, partout aussi où se rencontre un groupe des nôtres, les prêtres observent rigoureusement cette règle pour les mariages. [33]. Je parle de ceux d'Égypte, de Babylone et de tous les autres pays du monde où les hommes de la race sacerdotale peuvent être dispersés. Ils envoient à Jérusalem le nom patronymique de leur femme avec la liste de ses ancêtres en remontant, et les noms des témoins. [34]. Si le pays est en proie à la guerre - comme le fait s'est produit souvent lors des invasions d'Antiochos Épiphane, de Pompée le Grand et de Quintilius Varus¹⁴, et surtout de nos jours - [35]. ceux des prêtres qui survivent reconstituent de nouveaux livrets à l'aide des archives¹⁵ et vérifient l'état des femmes qui restent. Car ils n'admettent plus celles qui ont été prisonnières, les soupçonnant d'avoir eu, comme il est souvent arrivé, des rapports avec un étranger¹⁶. [36]. Et voici la preuve la plus éclatante du soin exact apporté dans cette matière : nos grands-prêtres, depuis deux mille ans, sont nommés, de père en fils, dans nos annales¹⁷. Ceux qui contreviennent le moins du monde aux règles précitées se voient interdire l'accès des autels et la participation aux autres cérémonies du culte.

VIII

Les livres saints ; respect qu'ils inspirent.

[37] Par une conséquence naturelle, ou plutôt nécessaire - puisqu'il n'est pas permis chez nous à tout le monde d'écrire l'histoire et que nos écrits ne présentent aucune divergence, mais que seuls les prophètes racontaient avec clarté les faits lointains et anciens pour les avoir appris par une inspiration divine, les faits contemporains selon qu'ils se passaient sous leurs yeux, — [38]. par une conséquence naturelle, dis-je, il n'existe pas chez nous une infinité de livres en désaccord et en contradiction, mais vingt-deux seulement qui contiennent les annales de tous les temps et obtiennent une juste créance. [39]. Ce sont d'abord les livres de Moïse, au nombre de cinq, qui comprennent les lois et la tradition depuis la création des hommes jusqu'à sa propre mort. C'est une période de trois mille ans à peu près. [40]. Depuis la mort de Moïse jusqu'à Artaxerxés¹⁸, successeur de Xerxès au trône de Perse, les prophètes qui vinrent après Moïse ont raconté l'histoire de leur temps en treize livres¹⁹. Les quatre derniers contiennent des hymnes à Dieu et des préceptes moraux pour les hommes²⁰. [41]. Depuis Artaxerxés jusqu'à nos jours tous les événements ont été racontés, mais on n'accorde pas à ces écrits la même créance qu'aux précédents, parce que les prophètes ne se sont plus exactement succédé. [42]. Les faits montrent avec quel respect nous approchons nos propres livres. Après tant de siècle écoulés, personne ne s'y est permis aucune addition, aucune coupure, aucun changement. Il est naturel à tous les Juifs, dès leur naissance, de penser que ce sont là les volontés divines, de les respecter, et au besoin de mourir pour elles avec joie. [43]. Aussi l'on a vu déjà beaucoup d'entre eux en captivité supporter les tortures et tous les genres de mort dans les amphithéâtres pour ne point prononcer un seul mot

contraire aux lois et aux annales qui les accompagnent. [44]. Chez les Grecs, qui en supporterait autant par un tel scrupule ? Même pour sauver tous leurs écrits aucun n'affronterait le moindre dommage. [45]. Car pour eux, ce sont discours improvisés suivant la fantaisie de leurs auteurs. Et cette opinion, ils l'appliquent avec raison aux historiens anciens, puisque de nos jours encore on voit des auteurs oser raconter les événements sans y avoir assisté en personne et sans s'être donné la peine d'interroger ceux qui les connaissent. [46]. Certainement sur la guerre même que nous avons eue récemment, des auteurs ont publié de prétendues histoires sans être venus sur les lieux ou s'être approchés du théâtre de l'action. Mais d'après des on-dit, ils ont réuni un petit nombre de faits, et les ont décorés du nom d'histoire avec une impudence d'ivrognes²¹.

IX

Apologie de son histoire de la guerre.

[47] Moi, au contraire, et sur l'ensemble de la guerre et sur le détail des faits, j'ai écrit une relation véridique, ayant assisté en personne à tous les événements. [48]. Car j'étais général de ceux qu'on appelle chez nous les Galiléens tant que la résistance fut possible, puis, capturé, je vécus prisonnier dans le camp romain. Vespasien et Titus, me tenant sous leur surveillance, m'obligèrent à être toujours auprès d'eux,

enchaîné au début ; plus tard, délivré de mes liens, je fus envoyé d'Alexandrie avec Titus au siège de Jérusalem. [49]. Pendant ce temps pas un fait n'a échappé à ma connaissance. En effet, je notais avec soin non seulement ce qui se passait sous mes yeux dans l'armée romaine, mais encore les renseignements des déserteurs que j'étais seul à comprendre. [50]. Ensuite, dans les loisirs que j'eus à Rome, la préparation de mon histoire entièrement terminée, je me fis aider pour le grec par quelques personnes et c'est ainsi que je racontai les événements pour la postérité. Il en résulta pour moi une telle confiance dans la véracité de mon histoire qu'avant tous les autres je voulus prendre à témoin ceux qui avaient commandé en chef dans la guerre, Vespasien et Titus. [51]. C'est à eux les premiers que je donnai mes livres et ensuite à beaucoup de Romains qui avaient participé à la campagne ; je les vendis d'autre part à un grand nombre des nôtres, initiés aux lettres grecques, parmi lesquels Julius Archélaüs²², le très auguste Hérode²³, et le très admirable roi Agrippa lui-même. [52]. Tous ces personnages ont témoigné que je m'étais appliqué à défendre la vérité, eux qui n'auraient point caché leurs sentiments ni gardé le silence si, par ignorance ou par faveur, j'avais travesti ou omis quelque fait.

X

Réponse à ses adversaires.

[53] Cependant certains personnages méprisables ont essayé d'attaquer mon histoire, y voyant l'occasion d'un exercice d'accusation paradoxale et de calomnie²⁴, comme on en propose aux jeunes gens dans l'école ; ils devraient pourtant savoir que, si l'on promet de transmettre à d'autres un récit véridique des faits, il faut d'abord en avoir soi-même une connaissance exacte pour avoir suivi de près les événements par soi-même ou en se renseignant auprès de ceux qui les savent. [54]. C'est ce que je crois avoir très bien fait pour mes deux ouvrages. L'Archéologie, comme je l'ai dit²⁵, est traduite des Livres saints, car je tiens le sacerdoce de ma naissance et je suis initié à la philosophie²⁶ de ces Livres. [55]. Quant à l'histoire de la guerre, je l'ai écrite après avoir été acteur dans bien des événements, témoin d'un très grand nombre, bref sans avoir ignoré rien de ce qui s'y est dit ou fait. [56]. Comment alors ne point trouver hardis ceux qui tentent de contester ma véracité ? Si même ils prétendent avoir lu les mémoires des empereurs, ils n'ont pas, du moins, assisté à ce qui se passait dans notre camp à nous, leurs ennemis.

XI

Division du sujet.

[57] Cette digression m'était nécessaire parce que je voulais faire voir la légèreté de ceux qui font profession d'écrire l'histoire. [58]. Après avoir montré suffisamment, je pense,

que la relation des choses antiques est un usage traditionnel chez les Barbares plutôt que chez les Grecs, je vais dire d'abord quelques mots contre les gens qui essaient de prouver la date récente de notre établissement par ce fait qu'aucune mention de nous, suivant eux, ne se trouve dans les historiens grecs ; [59]. ensuite je fournirai des témoignages en faveur de notre antiquité tirés des écrits d'autres peuples, et enfin je montrerai que les diffamateurs de notre race sont tout à fait absurdes dans leurs diffamations.

XII

Les historiens grecs ne mentionnent pas les Juifs parce qu'ils ne les connaissent pas.

[60] Or donc, nous n'habitons pas un pays maritime²⁷, nous ne nous plaisons pas au commerce, ni à la fréquentation des étrangers qui en résulte. Nos villes sont bâties loin de la mer, et, comme nous habitons un pays fertile, nous le cultivons avec ardeur, mettant surtout notre amour-propre à élever nos enfants, et faisant de l'observation des lois et des pratiques pieuses, qui nous ont été transmises conformément à ces lois, l'œuvre la plus nécessaire de toute la vie. [61]. Si l'on ajoute à ces raisons la particularité de notre genre d'existence, rien dans les temps anciens ne nous mettait en relations avec les Grecs, comme les Égyptiens, qui exportaient chez eux des produits et

importaient les leurs, ou comme les habitants de la côte phénicienne qui s'adonnaient avec ardeur au petit et au grand commerce par amour du gain²⁸. [62]. D'autre part, nos ancêtres ne se livrèrent pas non plus à la piraterie comme d'autres, ou à la guerre par le désir de s'agrandir, quoique le pays possédât des dizaines de milliers d'hommes qui ne manquaient point d'audace. [63]. Voilà pourquoi les Phéniciens, qui sur leurs vaisseaux venaient trafiquer en Grèce, furent de bonne heure connus eux-mêmes et firent connaître les Égyptiens et tous ceux dont ils transportaient les marchandises chez les Grecs à travers des mers immenses. [64]. Ensuite les Mèdes et les Perses révélèrent leur existence par la conquête de l'Asie, ces derniers mieux encore par leur expédition jusqu'à l'autre continent. Les Thraces furent connus grâce à leur proximité, les Scythes par les navigateurs du Pont-Euxin. [65]. Bref, tous les peuples riverains de la mer, tant à l'orient qu'à l'occident, se firent plus facilement connaître aux auteurs qui voulurent écrire l'histoire, mais ceux qui habitaient plus haut dans les terres restèrent la plupart du temps ignorés. [66]. Nous voyons que le fait s'est produit même en Europe, puisque Rome, qui depuis longtemps avait acquis une telle puissance et dont les armes étaient si heureuses, n'est mentionnée ni par Hérodote ni par Thucydide, ni par un seul de leurs contemporains ; ce fut longtemps après et avec peine que la connaissance en parvint chez les Grecs. [67]. Sur les Gaulois et les Ibères telle était l'ignorance des historiens considérés comme les plus exacts, parmi lesquels on compte Ephore, que, dans sa pensée, les Ibères forment une seule cité, eux qui occupent une si grande portion de l'Occident ; et ils ont osé décrire et attribuer à ces peuples des mœurs qui ne correspondent ni à des faits ni à des

on-dit. [68]. S'ils ignorent la vérité, c'est qu'on n'avait point du tout de relations avec ces peuples ; mais s'ils écrivent des erreurs, c'est qu'ils veulent paraître en savoir plus long que les autres. Convenait-il donc de s'étonner encore si notre peuple aussi ne fut pas connu beaucoup d'auteurs et n'a pas fourni aux historiens l'occasion de le mentionner, établi ainsi loin de la mer et ayant choisi pareil genre de vie ?

XIII

Mais les peuples voisins témoignent de notre antiquité.

[69] Supposez que nous voulions, pour prouver que la race des Grecs n'est pas ancienne, alléguer que nos annales n'ont point parlé d'eux, nos adversaires n'éclateraient-ils pas de rire, apportant, je pense, les mêmes explications que je viens de donner, et, comme témoins de leur antiquité, ne produiraient-ils pas leurs voisins ? C'est ce que je vais moi-même essayer de faire. [70]. J'invoquerai surtout les Égyptiens et les Phéniciens, dont on ne saurait récuser le témoignage ; il est notoire, on effet, que les Égyptiens sans exception, et parmi les Phéniciens ceux de Tyr²⁹, avaient à notre égard les plus mauvaises dispositions. [71]. Des Chaldéens je ne saurais en dire autant, car ils furent les ancêtres de notre race et, à cause de cette parenté, ils mentionnent les Juifs dans leurs annales. [72]. Quand j'aurai apporté les cautions fournies par ces peuples, je ferai connaître aussi les historiens grecs qui ont

parlé des Juifs afin d'enlever à nos envieux le dernier prétexte de chicane contre nous.

XIV

Témoignage de l'Égyptien Manéthôs.

[73] Je commencerai d'abord par les écrits des Égyptiens. Je ne puis citer leurs livres mêmes : mais voici Manéthôs³⁰, qui était de race égyptienne, auteur manifestement initié à la culture grecque, car il écrivit en grec l'histoire de sa patrie, traduite, comme il le dit lui-même, des tablettes sacrées, et sur bien des points de l'histoire d'Égypte il reproche à Hérodote d'avoir, par ignorance, altéré la vérité. [74]. Donc ce Manéthôs, au second livre de l'Histoire d'Égypte, écrit ceci à notre sujet. Je citerai ses propres paroles, comme si je le produisais lui-même comme témoin³¹ : [75]. « Toutimaios³². Sous son règne, je ne sais comment, la colère divine souffla contre nous, et à l'improviste, de l'Orient, un peuple de race inconnue eut l'audace d'envahir notre pays, et sans difficulté ni combat s'en empara de vive force ; [76]. ils se saisirent des chefs, incendièrent sauvagement les villes, rasèrent les temples des dieux et traitèrent les indigènes avec la dernière cruauté, égorgeant les uns, emmenant comme esclaves les enfants et les femmes des autres. [77]. A la fin, ils firent même roi l'un des leurs nommé Salitis. Ce prince s'établit à Memphis, levant des impôts sur le haut et le bas pays et laissant une garnison dans

les places les plus convenables. Surtout il fortifia les régions de l'est, car il prévoyait que les Assyriens, un jour plus puissants, attaqueraient (par là) son royaume³³. [78]. Comme il avait trouvé dans le nome Séthroïte une ville d'une position très favorable, située à l'est de la branche Bubastique et appelée, d'après une ancienne tradition théologique, Avaris³⁴, il la rebâtit et la fortifia de très solides murailles ; il y établit, en outre, une multitude de soldats pesamment armés, deux cent quarante mille environ, pour la garder. [79]. Il y venait l'été tant pour leur mesurer leur blé et payer leur solde que pour les exercer soigneusement par des manœuvres afin d'effrayer les étrangers. Après un règne de dix-neuf ans, il mourut. [80]. Ensuite un second roi, nommé Bnôn, occupa le trône quarante-quatre ans. Son successeur Apachnas, régna trente-six ans et sept mois, puis Apophis soixante et un ans, et Annas cinquante ans et un mois ; [81]. après eux tous, Assis, quarante-neuf ans et deux mois. Tels furent chez eux les six premiers princes, tous de plus en plus avides de détruire jusqu'à la racine le peuple égyptien. [82]. On nommait l'ensemble de cette nation Hycsos³⁵, c'est-à-dire « rois pasteurs ». Car « hyc » dans la langue sacrée signifie roi, et « sôs » veut dire pasteur au singulier et au pluriel dans la langue vulgaire ; la réunion de ces mots forme Hycsôs. » [83]. D'aucuns disent qu'ils étaient Arabes. Dans une autre copie, il est dit que l'expression « hyc » ne signifie pas rois, mais indique, au contraire, des bergers captifs. Car « hyc », en égyptien, et « hac », avec une aspirée, auraient proprement le sens tout opposé de captifs. Cette explication me paraît plus vraisemblable et plus conforme à l'histoire ancienne³⁶. [84]. Ces rois nommés plus haut, ceux des peuples appelés pasteurs, et leurs descendants³⁷, furent maîtres

de l'Égypte, d'après Manéthôs, durant cinq cent onze ans. [85]. Puis les rois de la Thébaïde et du reste de l'Égypte se soulevèrent contre les Pasteurs ; entre eux éclata une guerre importante et très longue. [86]. Sous le roi qu'on nomme Misphegmouthôsis³⁸, les Pasteurs vaincus furent, dit-il, chassés de tout le reste de l'Égypte et enfermés dans un lieu contenant dans son périmètre dix mille aroures³⁹ : ce lieu se nommait Avaris⁴⁰. [87]. Suivant Manéthôs, les Pasteurs l'entourèrent complètement d'une muraille haute et forte pour garder en lieu sûr tous leurs biens et leur butin. [88]. Le fils de Misphegmouthôsis, Thoummôsis, tenta de les soumettre par un siège et les investit avec quatre cent quatre-vingt mille hommes. Enfin, renonçant au siège, il conclut un traité d'après lequel ils devaient quitter l'Égypte et s'en aller tous sains et saufs où ils voudraient⁴¹. [89]. D'après les conventions, les Pasteurs avec toute leur famille et leurs biens, au nombre de deux cent quarante mille pour le moins⁴², sortirent d'Égypte et, à travers le désert, firent route vers la Syrie. [90]. Redoutant la puissance des Assyriens, qui à cette époque étaient maîtres de l'Asie, ils bâtirent dans le pays appelé aujourd'hui Judée une ville qui pût suffire à tant de milliers d'hommes et la nommèrent Jérusalem. — [91]. Dans un autre livre de l'histoire d'Égypte⁴³, Manéthôs rapporte que ce même peuple appelé les Pasteurs était désigné du nom de « Captifs » dans leurs Livres sacrés. Et il dit vrai. Car pour nos aïeux les plus reculés, c'était une coutume héréditaire de faire paître les troupeaux⁴⁴, et leur vie nomade les fit ainsi appeler pasteurs. [92]. D'autre part, le nom de Captifs ne leur a pas été donné sans raison dans les annales des Egyptiens, puisque notre ancêtre Joseph dit au roi d'Égypte⁴⁵ qu'il était captif et fit venir plus tard ses frères en

Égypte avec la permission du roi. -

XV

Suite du témoignage de Manéthôs.

[93] Mais j'examinerai ailleurs⁴⁶ ces faits avec plus de précision. Pour le moment, je cite les Egyptiens comme témoins de notre seule antiquité. Je vais donc reprendre la citation de Manéthôs sur la chronologie. [94]. Voici ce qu'il dit⁴⁷ : « Après que le peuple des Pasteurs fut parti d'Égypte vers Jérusalem, le roi qui les avait chassés d'Égypte, Tethmôsis⁴⁸, régna vingt-cinq ans et quatre mois, puis mourut. La succession de son trône échut à son fils Hébron, pendant treize ans. [95]. Après lui, Aménophis régna vingt ans et sept mois ; sa sœur Amessis, vingt un ans et neuf mois ; le fils de celle-ci, Méphrès, douze ans et neuf mois ; puis, de père en fils, Misphragmouthôsis, vingt-cinq ans et dix mois ; [96]. Touthmôsis⁴⁹, neuf ans et huit mois ; Aménophis (II), trente ans et dix mois ; Or, trente-six ans et cinq mois ; la fille d'Or, Akenchéris, douze ans et un mois ; le frère d'Akenchéris, Rhathotis, neuf ans. [97]. Puis, de père en fils, Akenchéris I, douze ans et cinq mois ; Akenchéris II, douze ans et trois mois ; Harmaïs, quatre ans et un mois ; Ramessès, un an et quatre mois ; Armessès Miamoun, soixante-six ans et deux mois ; [98]. Aménophis (III), dix-neuf ans et six mois ; puis Sethôs, nommé aussi Ramessès, puissant par sa cavalerie et sa

flotte⁵⁰. Ce dernier donna à son frère Harmaïs le gouvernement de l'Égypte et l'investit de toutes les autres prérogatives royales ; il lui enjoignit seulement de ne pas porter le diadème, de ne pas maltraiter la reine, mère de ses enfants, et de respecter aussi les concubines royales. [99]. Lui-même partit en campagne contre Chypre et la Phénicie, puis encore contre les Assyriens et les Mèdes, qui tous, par les armes ou sans combat, et effrayés par ses forces considérables, furent soumis à sa domination. Enorgueilli par ses succès, il se mit en campagne avec plus d'audace encore, pour conquérir du côté de l'Orient les villes et les terres. [100]. Après un assez long temps, Harmaïs, qui était resté en Égypte, fit sans pudeur tout le contraire des recommandations de son frère. Il violenta la reine et usait couramment des autres femmes sans réserve ; sur le conseil de ses amis, il portait le diadème et s'éleva contre son frère. [101]. Mais le chef des prêtres d'Égypte écrivit et envoya à Séthôs un mémoire dans lequel il lui révélait tout et l'informait que son frère Harmaïs s'était insurgé contre lui. Aussitôt le roi revint à Péluse et s'empara de son propre royaume. [102]. Le pays fut appelé de son nom Ægyptos. Car, dit-on, Séthôs se nommait Ægyptos et Harmaïs, son frère, Danaos⁵¹. »

XVI

Ces faits sont de beaucoup antérieurs aux plus anciens de l'histoire grecque.

103 Tel est le récit de Manéthôs. Il est clair, si l'on suppose le temps d'après les années énumérées, que nos aïeux les Pasteurs, comme on les nomme, chassés d'Égypte, s'établirent dans notre pays trois cent quatre-vingt-treize ans avant l'arrivée de Danaos à Argos⁵². [104]. Et pourtant, les Argiens considèrent ce personnage comme le plus ancien nom de leur histoire⁵³. Ainsi sur deux points très importants, Manéthôs nous a fourni son témoignage tiré des livres égyptiens : d'abord sur notre arrivée d'une autre contrée en Égypte, ensuite sur notre départ de ce pays, départ si lointain dans le passé qu'il a précédé de mille ans à peu près la guerre de Troie⁵⁴. [105]. Quant aux faits que Manéthôs a ajoutés, non d'après les livres égyptiens, mais, de son propre aveu, d'après des fables sans auteur connu, je les réfuterai plus tard⁵⁵ en détail et je montrerai l'invraisemblance de ses mensonges.

XVII

Mention des Juifs dans les chroniques phéniciennes.

Témoignage de Dios.

[106] Je veux maintenant passer de ces documents à ceux qui contiennent sur notre race les annales des Phéniciens et produire les témoignages qu'ils nous fournissent. [107]. Il y a chez les Tyriens, depuis de très longues années, des chroniques

publiques, rédigées et conservées par l'État avec le plus grand soin, sur les faits dignes de mémoire qui se passèrent chez eux, et sur leurs rapports avec l'étranger. [108]. Il y est dit que le temple de Jérusalem fut bâti par le roi Salomon environ cent quarante-trois ans et huit mois avant la fondation de Carthage par les Tyriens⁵⁶. [109]. Ce n'est pas sans raison que leurs annales mentionnent la construction de notre temple⁵⁷. En effet, Hirôm, roi de Tyr, était l'ami de notre roi Salomon, amitié qu'il avait héritée de son père⁵⁸. [110]. Rivalisant de zèle avec Salomon pour la splendeur de l'édifice, il lui donna cent vingt talents d'or et fit couper sur le mont appelé Liban les plus beaux bois, qu'il lui envoya pour la toiture. En retour, Salomon lui donna de nombreux présents et même, entre autres, un territoire de Galilée qu'on nomme Khabôlon⁵⁹. [111]. Mais ils furent surtout portés à s'aimer par leur goût pour la sagesse : ils s'envoyaient l'un à l'autre des questions qu'ils s'invitaient mutuellement à résoudre ; Salomon s'y montrait le plus habile et, en général, l'emportait en sagesse. On conserve aujourd'hui encore à Tyr beaucoup des lettres qu'ils échangèrent⁶⁰. [112]. Pour prouver que mes assertions sur les chroniques tyriennes ne sont pas de mon invention, je vais citer le témoignage de Dios, qui passe pour avoir raconté exactement l'histoire phénicienne. Cet auteur, dans son histoire de la Phénicie, s'exprime ainsi⁶¹ : [113]. « Après la mort d'Abibal, son fils Hirôm devint roi. Il ajouta un remblai au quartier oriental de la ville, agrandit celle-ci, y relia le temple de Zeus Olympien, qui était isolé dans une île, en comblant l'intervalle, et l'orna d'offrandes d'or ; il monta sur le Liban, où il fit couper les bois pour la construction des temples⁶². [114]. Le tyran de Jérusalem, Salomon, envoya, dit-on, à Hirôm des énigmes et

demanda à en recevoir de lui : celui qui ne pourrait deviner paierait une somme à celui qui aurait trouvé la solution⁶³. [115]. Hirôm y consentit et, n'ayant pu résoudre les énigmes, dépensa, pour payer l'amende, une grande partie de ses trésors. Puis, avec l'aide d'un certain Tyrien nommé Abdémon, il résolut les questions proposées et lui même en proposa d'autres ; Salomon ne les ayant pas résolues, restitua tout et paya en plus à Hirôm une somme considérable. »

XVIII

Témoignage de Ménandre d'Ephèse.

116 Ainsi Dios nous a apporté son témoignage au sujet des assertions qui précèdent. Mais après lui je vais citer encore Ménandre d'Ephèse. Cet auteur a raconté pour chaque règne les événements accomplis tant chez les Grecs que chez les Barbares et s'est efforcé de puiser ses renseignements dans les chroniques nationales de chaque peuple. [117]. Donc parlant des rois de Tyr, quand il arrive à Hirôm, il s'exprime ainsi⁶⁴ : « Après la mort d'Abibal la succession de son trône échut à son fils Hirôm, qui vécut cinquante-trois ans et en régna trente-quatre. [118]. Il combla l'Eurychore et dédia la colonne d'or qui est dans le temple de Zeus ; puis, s'étant mis en quête de bois de construction, il fit couper sur le mont qu'on nomme Liban des cèdres pour les toits des temples, démolit les anciens temples et en bâtit de nouveaux ; ceux d'Héraclès et d'Astarté ;

[119]. le premier il célébra le Réveil d'Héraclès⁶⁵ au mois de Pérítios⁶⁶. Il dirigea une expédition contre les habitants d'Utique (?), qui refusaient le tribut ; après les avoir replacés sous sa domination, il revint chez lui. [120]. Sous son règne vivait un certain Abdémon, garçon encore jeune⁶⁷, qui résolvait toujours victorieusement les questions posées par Salomon, roi de Jérusalem. »

[121] On suppose le temps écoulé depuis ce roi jusqu'à la fondation de Carthage de la manière suivante. Après la mort d'Hirôm, la succession du trône revint à Baléazar, son fils, qui vécut quarante-trois ans et en régna (dix)-sept⁶⁸. [122]. Après lui Abdastratos, son fils, vécut vingt-neuf ans et régna neuf ans. Les quatre fils de sa nourrice conspirèrent contre lui et le firent périr. L'aîné, nommé Méthoustratos, fils de Léastratos, monta sur le trône : il vécut cinquante-quatre ans et en régna douze. [123]. Puis son frère Astharymos vécut cinquante-huit ans et en régna neuf. Il fut tué par son frère Phellès, qui s'empara du trône, gouverna huit mois et vécut cinquante ans. Celui-ci fut assassiné par Ithobal⁶⁹, prêtre d'Astarté, qui vécut soixante-huit ans⁷⁰ et régna trente-deux ans. [124]. Il eut pour successeur son fils Balezoros qui vécut quarante-cinq ans et en régna six. A ce dernier succéda son fils Mettên qui vécut trente-deux ans et régna vingt-neuf ans ; [125]. à Mettên Pygmalion, qui vécut cinquante-six ans et régna quarante-sept ans. Dans la septième année de son règne⁷¹ sa sœur s'enfuit et fonda en Libye la ville de Carthage. [126]. Ainsi tout le temps qui sépare l'avènement d'Hirôm de la fondation de Carthage fait un total de cent cinquante-cinq ans et huit mois, et comme c'est dans la douzième année du règne d'Hirôm que fut

construit le temple de Jérusalem⁷², depuis la construction du temple jusqu'à la fondation de Carthage cent quarante-trois ans et huit mois se sont écoulés.

[127] Est-il besoin de multiplier ces témoignages venus des Phéniciens ? On voit que la vérité est solidement établie par le consentement des auteurs, et que certes la construction du temple est bien postérieure à l'arrivée de nos ancêtres dans le pays, car c'est seulement après l'avoir conquis tout entier qu'ils bâtirent le temple. Je l'ai clairement montré d'après les Livres sacrés dans mon *Archéologie*⁷³.

XIX

Les Chaldéens parlent aussi des Juifs. Témoignage de Bérose.

[128] Je vais maintenant parler des faits consignés et racontés à notre sujet dans les annales chaldéennes ; ils sont, même sur les autres points, tout à fait conformes à notre Écriture. [129]. Ils sont attestés par Bérose⁷⁴, Chaldéen de naissance, connu pourtant de tous ceux qui s'occupent d'érudition, car lui-même a introduit chez les Grecs les ouvrages des Chaldéens sur l'astronomie et la philosophie. [130]. Ce Bérose donc, se conformant aux plus anciennes annales, raconte comme Moïse le déluge et l'anéantissement des hommes dans cette catastrophe et il parle de l'arche dans laquelle Noé, le père de notre race, fut sauvé quand elle fut

portée sur les cimes des montagnes d'Arménie⁷⁵. [131]. Puis il énumère les descendants de Noé, dont il donne aussi les époques, et arrive à Nabopalassar, roi de Babylone et de Chaldée. [132]. Dans le récit détaillé de ses actions, il dit de quelle façon ce roi envoya contre l'Égypte et notre pays son fils Nabocodrosor avec une nombreuse armée, quand il apprit la révolte de ces peuples, les vainquit tous, brûla le temple de Jérusalem, emmena toute notre nation et la transporta à Babylone⁷⁶. Il arriva que la ville resta dépeuplée durant soixante-dix ans⁷⁷ jusqu'au temps de Cyrus, premier roi de Perse. [133]. Le Babylonien, dit l'auteur, soumit l'Égypte, la Syrie, la Phénicie, l'Arabie, surpassant par ses exploits tous les rois de Chaldée et de Babylone, ses prédécesseurs⁷⁸. [134]. Je citerai les propres paroles de Bérose qui s'exprime ainsi : [135]. « Son père Nabopalassar, apprenant la défection du satrape chargé de gouverner l'Égypte, la Cœlé-Syrie et la Phénicie⁷⁹, comme il ne pouvait plus lui-même supporter les fatigues, mit à la tête d'une partie de son armée son fils Nabocodrosor, qui était dans la fleur de l'âge, et l'envoya contre le rebelle. [136]. Nabocodrosor en vint aux mains avec celui-ci, le vainquit dans une bataille rangée⁸⁰ et replaça le pays sous leur domination. Il advint que son père Nabopalassar pendant ce temps tomba malade à Babylone et mourut après un règne de vingt et un ans. [137]. Informé bientôt de la mort de son père, Nabocodrosor régla les affaires de l'Égypte et des autres pays ; les prisonniers faits sur les Juifs⁸¹, les Phéniciens, les Syriens et les peuples de la région égyptienne⁸² furent conduits, sur son ordre, à Babylone par quelques-uns de ses amis avec les troupes les plus pesamment armées et le reste du butin ; lui-même partit avec une faible escorte et parvint à

travers le désert à Babylone. [138]. Trouvant les affaires administrées par les Chaldéens et le trône gardé par le plus noble d'entre eux, maître de l'empire paternel tout entier, il ordonna d'assigner aux captifs, une fois arrivés, des terres dans les endroits les plus fertiles de la Babylonie. [139]. Lui-même avec le butin de guerre orna magnifiquement le temple de Bel et les autres, restaura l'ancienne ville, en construisit une autre hors des murs, et, afin que des assiégeants ne pussent plus détourner le cours du fleuve et s'en faire une arme contre elle, il éleva trois remparts autour de la ville intérieure et trois autour de la ville extérieure, les premiers en brique cuite et en asphalte, les autres en brique simple. [140]. Après avoir fortifié la ville d'une façon remarquable et décoré les portes d'une façon digne de leur sainteté, il construisit auprès du palais de son père un second palais attenant au premier. Il serait trop long de décrire en détail sa hauteur et les autres marques de sa magnificence. [141]. Je dirai seulement que, grand et somptueux à l'excès, il fut achevé en quinze jours⁸³. Dans cette résidence royale il fit élever de hautes terrasses de pierre, leur donna tout à fait l'aspect des collines, puis, en y plantant des arbres de toute espèce, il exécuta et disposa ce qu'on appelle le parc suspendu, parce que sa femme⁸⁴, élevée dans le pays mède, avait le goût des sites montagneux. »

XX

Autre récit de Bérose.

[142] Voilà ce que Bérose a raconté sur ce roi et bien d'autres choses encore dans le IIIe livre de son *Histoire de Chaldée*, où il reproche aux écrivains grecs⁸⁵ de croire faussement que Sémiramis l'Assyrienne fut la fondatrice de Babylone et de s'être trompés en écrivant que ces ouvrages merveilleux y furent construits par elle. [143]. Quant à ces faits les annales chaldéennes doivent être considérées comme dignes de foi, d'autant que les archives des Phéniciens s'accordent aussi avec le récit de Bérose sur le roi de Babylone, attestant qu'il soumit la Syrie et toute la Phénicie. [144]. Là-dessus du moins Philostrate tombe d'accord dans ses *Histoires*, quand il raconte le siège de Tyr⁸⁶, et Mégasthène dans le IVe livre de l'*Histoire de l'Inde*⁸⁷, où il essaie de montrer que le roi de Babylone mentionné plus haut surpassa Héraclès par son courage et la grandeur de ses exploits, car, dit-il, il soumit la plus grande partie de la Libye et de l'Ibérie⁸⁸. [145]. Quant aux détails qui précèdent⁸⁹ sur le temple de Jérusalem, son incendie par les Babyloniens envahisseurs, l'époque où l'on commença à le rebâtir, après que Cyrus eut pris le sceptre de l'Asie, ils seront clairement prouvés par le récit de Bérose, mis sous les yeux du lecteur. [146]. Il dit, en effet, dans le IIIe livre : « Nabocodrosor, après avoir commencé la muraille dont j'ai parlé⁹⁰, tomba malade et mourut ayant régné quarante-trois ans, et le pouvoir royal revint à son fils Evilmaradouch. [147]. Ce prince, dont le gouvernement fut arbitraire et violent, victime d'un complot de Nériglisar, son beau-frère, fut assassiné après deux ans de règne. Lui supprimé, Nériglisar, son meurtrier, hérita du pouvoir et régna quatre ans. [148]. Son fils

Laborosoardoch, un enfant, détint la puissance royale neuf mois ; mais un complot fut ourdi contre lui parce qu'il montrait une grande méchanceté, et il périt sous le bâton par la main de ses familiers. [149]. Après sa mort ses meurtriers se concertèrent et s'accordèrent à donner le trône à Nabonnède, un Babylonien qui avait fait partie de la même conjuration. Sous son règne les murs de Babylone qui avoisinent le fleuve furent restaurés en brique cuite et en asphalte. [150]. Il régna depuis dix-sept ans quand Cyrus partit de Perse avec une armée nombreuse, soumit tout le reste de l'Asie, puis s'élança sur la Babylonie. [151]. A la nouvelle de sa marche, Nabonnède s'avança à sa rencontre avec son armée et lui livra bataille ; il fut défait, s'enfuit avec une faible escorte et s'enferma dans la ville de Borsippa. [152]. Cyrus prit Babylone, fit abattre les murs extérieurs de la ville, parce qu'elle lui paraissait trop forte et difficile à prendre, et leva le camp pour aller à Borsippa assiéger Nabonnède. [153]. Comme celui-ci, sans attendre l'investissement, s'était d'abord rendu, Cyrus le traita humainement, lui donna comme résidence la Carmanie et lui fit quitter la Babylonie. Nabonnède demeura en Carmanie le reste de sa vie et y mourut. »

XXI

Il s'accorde avec les Livres juifs et les Annales phéniciennes.

[154] Ce récit s'accorde avec nos livres et contient la vérité.

En effet, il y est écrit que Nabuchodonosor, dans la dix-huitième année de son règne⁹¹, détruisit notre temple et le fit disparaître pour cinquante ans⁹² ; que, la deuxième année du règne de Cyrus, ses nouveaux fondements furent jetés et que, la deuxième année aussi du règne de Darius, il fut achevé. [155]. J'ajouterai encore les annales des Phéniciens ; il ne faut point omettre des preuves même surabondantes. [156]. Voici le dénombrement des années⁹³. Sous le roi Ithobal, Nabuchodonosor assiégea Tyr pendant treize ans⁹⁴. Puis Baal régna dix ans. [157]. Après lui on institua des juges, qui occupèrent leurs fonctions, Eknibal, fils de Baslekh, pendant deux mois ; Chelbès, fils d'Abdée, dix mois ; le grand-prêtre Abbar trois mois ; les juges Myttynos et Gérastrate, fils d'Abdélime, six ans, après lesquels⁹⁵ Balator régna une année. [158]. Ce roi mort, on envoya chercher Merbal à Babylone et il occupa le trône quatre ans. Après lui on manda son frère Hirôm, qui régna vingt ans. C'est sous son règne que Cyrus exerça le pouvoir en Perse. [159]. Ainsi le total du temps écoulé donne cinquante-quatre ans plus trois mois⁹⁶. En effet, c'est la (dix)-septième année de son règne que Nabuchodonosor commença le siège de Tyr, et la quatorzième année du règne d'Hirôm que Cyrus le Perse prit le pouvoir. [160]. L'accord est complet au sujet du temple entre nos livres et ceux des Chaldéens et des Tyriens, et la preuve de mes assertions sur l'antiquité de notre race est confirmée et indiscutable.

*Les Grecs même mentionnent les Juifs. Pythagore de Samos,
Hérodote, Chærilos, Cléarque, Hécatee d'Abdère,
Agatharchide.*

[161] Ceux qui ne sont point disputeurs à l'excès se contenteront, je pense, de ces explications ; mais il faut aussi satisfaire aux questions des gens qui, refusant d'ajouter foi aux annales des barbares, accordent leur créance aux Grecs seuls ; il faut leur présenter beaucoup de ces Grecs mêmes qui connurent notre nation et la mentionnèrent à l'occasion dans leurs propres ouvrages. [162]. Pythagore de Samos, auteur fort ancien, qui, pour sa sagesse et sa piété, est considéré comme le premier de tous les philosophes, a, de toute évidence, non seulement connu nos institutions, mais encore les a largement imitées. [163]. De ce philosophe nous n'avons aucun ouvrage reconnu authentique, mais beaucoup d'écrivains ont raconté ce qui le concerne. Le plus célèbre est Hermippe, esprit que tout genre de recherche intéressait. [164]. Il raconte dans le premier livre de son Pythagore que ce philosophe, après la mort d'un de ses intimes nommé Calliphon, originaire de Crotone, disait qu'il avait commerce nuit et jour avec l'âme de celui-ci, et qu'elle lui donnait le conseil de ne point passer à un endroit où un âne s'était couché⁹⁷, de s'abstenir de toute eau saumâtre (?) et de se garder de toute médisance⁹⁸. [165]. Puis l'auteur ajoute encore : « Il pratiquait et répétait ces préceptes, se conformant aux opinions des Juifs et des Thraces qu'il prenait pour son compte ». En effet, on dit avec raison⁹⁹ que ce philosophe fit

passer dans sa doctrine beaucoup de lois juives. [166]. Dans les cités non plus notre peuple n'était pas inconnu autrefois ; beaucoup de nos coutumes s'étaient déjà répandues dans quelques-unes et il en est qui jugeaient bon de les suivre. On le voit chez Théophraste dans ses livres des Lois. [167]. D'après lui, les lois tyriennes défendent d'employer des formules de serments étrangers, parmi lesquels, entre autres, il compte le serment nommé korban ; or, nulle part on ne le trouverait ailleurs que chez les Juifs ; traduit de l'hébreu, ce mot signifie quelque chose comme « présent de Dieu »¹⁰⁰.

168 Et en vérité Hérodote d'Halicarnasse non plus n'a pas ignoré notre nation, mais il l'a mentionnée manifestement d'une certaine manière. [169]. Parlant des Colques au second livre, il s'exprime ainsi : « Seuls d'entre tous, dit-il, les Colques, les Égyptiens et les Éthiopiens pratiquent la circoncision depuis l'origine. Les Phéniciens et les Syriens de Palestine reconnaissent eux-mêmes avoir appris cette pratique des Égyptiens. [170]. Les Syriens des bords du Thermodon et du Parthénios, de même que les Macrons, leurs voisins, assurent qu'ils l'ont apprise récemment des Colques. Voilà les seuls peuples circoncis, et eux-mêmes imitent évidemment les Égyptiens. Mais des Égyptiens eux-mêmes et des Éthiopiens, je ne puis dire lesquels ont appris des autres la circoncision¹⁰¹. » [171]. Ainsi il dit que les Syriens de Palestine étaient circoncis ; or, parmi les habitants de la Palestine, les Juifs seuls se livrent à cette pratique. Comme il le savait, c'est donc d'eux qu'il a parlé¹⁰².

[172] D'autre part, Chœrilos, poète assez ancien¹⁰³, cite notre nation comme ayant pris part à l'expédition de Xerxès, roi de

Perse, contre la Grèce. En effet, après l'énumération de tous les peuples, à la fin il mentionne aussi le nôtre en ces termes :

[173]

« Derrière eux passait une race d'un aspect étonnant.

« Le langage phénicien sortait de leurs lèvres.

« Ils habitaient dans les monts Solymiens auprès d'un vaste lac.

« Leur chevelure broussailleuse était rasée en rond, et, par dessus,

« Ils portaient le cuir d'une tête de cheval séché à la fumée. »

[174] Il est clair, je crois, pour tout le monde, qu'il parle de nous, car les monts Solymiens sont dans notre pays et nous les habitons ; là aussi se trouve le lac Asphaltite, qui occupe le premier rang parmi tous les lacs de Syrie pour la largeur et l'étendue¹⁰⁴.

[175] Voilà comment Chœrilos fait mention de nous. Non seulement les Grecs connurent les Juifs, mais encore ils admiraient tous les Juifs qu'ils rencontraient ; et non pas les moindres d'entre les Grecs, mais les plus admirés pour leur sagesse, comme il est facile de s'en convaincre. [176]. Cléarque, disciple d'Aristote, qui ne le cédait à aucun des péripatéticiens, rapporte dans le premier livre du Sommeil cette anecdote que son maître Aristote racontait au sujet d'un Juif. Il donne la parole à Aristote lui-même. Je cite le texte : [177]. « Il serait trop long de tout dire, mais il sera bon d'exposer pourtant ce qui, chez cet homme, présentait quelque

caractère merveilleux et philosophique. Je te prévient, dit-il, Hypérochide, que mes paroles vont te paraître singulières comme des songes. » Et Hypérochide répondit respectueusement : « C'est justement pour cela que nous désirons tous t'entendre. [178]. — Eh bien alors, dit Aristote, suivant le précepte de la rhétorique, donnons d'abord des détails sur sa race, pour ne point désobéir à ceux qui enseignent la narration. — Parle à ta guise, dit Hypérochide. — [179]. Cet homme donc était de race juive et originaire de Cœlé-Syrie ; cette race descend des philosophes indiens¹⁰⁵. On appelle, dit-on, les philosophes Calanoi dans l'Inde¹⁰⁶, et Juifs en Syrie, du nom de leur résidence ; car le lieu qu'ils habitent se nomme la Judée. Le nom de leur ville est tout à fait bizarre : ils l'appellent Jérusalémé. [180]. Cet homme donc, que beaucoup de gens recevaient comme leur hôte, et qui descendait de l'intérieur vers la côte, était Grec, non seulement par la langue, mais aussi par l'âme. [181]. Pendant que je séjournais en Asie¹⁰⁷, il aborda aux mêmes lieux, et se lia avec moi et quelques autres hommes d'étude, pour éprouver notre science. Comme il avait en commerce avec beaucoup d'esprits cultivés, il nous livrait plutôt un peu de la sienne. » [182]. Telles sont les paroles d'Aristote dans Cléarque, et il raconte encore que ce Juif poussait à un point étonnant la force d'âme et la tempérance dans sa manière de vivre. On peut, si l'on veut, en apprendre davantage dans ce livre même. Pour moi, je me garde de citer plus qu'il ne faut¹⁰⁸.

[183] Ainsi s'exprime Cléarque dans une digression, — car le sujet qu'il traite est différent, — et c'est ainsi qu'il nous mentionne. Quant à Hécatee d'Abdère, à la fois philosophe et

homme d'action consommé, qui fleurit en même temps que le roi Alexandre et vécut auprès de Ptolémée, fils de Lagos, ce n'est pas incidemment qu'il a parlé de nous ; mais il a composé spécialement sur les Juifs mêmes un livre¹⁰⁹ dont je veux brièvement parcourir quelques passages. [184]. D'abord je vais établir l'époque. Il mentionne la bataille livrée près de Gaza par Ptolémée à Démétrius ; or, elle eut lieu onze ans après la mort d'Alexandre¹¹⁰ et dans la CXVIIe olympiade, comme le raconte Castor. [185]. En effet, après avoir inscrit cette olympiade, il dit : « Dans ce temps Ptolémée, fils de Lagos, vainquit en bataille rangée, à Gaza, Démétrius, fils d'Antigone, surnommé Poliorcète. » Or Alexandre mourut, l'accord est unanime, dans la CXIVe olympiade¹¹¹. Il est donc évident que sous Ptolémée et sous Alexandre notre peuple florissait. [186]. Hécatée dit encore qu'après la bataille de Gaza, Ptolémée devint maître de la Syrie et que beaucoup des habitants, informés de sa douceur et de son humanité, voulurent partir avec lui pour l'Égypte et associer leurs destinées à la sienne. [187]. « De ce nombre, dit-il, était Ezéchias, grand-prêtre des Juifs¹¹², âgé d'environ soixante-six ans et haut placé dans l'estime de ses compatriotes, homme intelligent, avec cela orateur éloquent et rompu à la politique autant qu'homme du monde. [188]. Pourtant le nombre total des prêtres juifs qui reçoivent la dîme des produits et administrent les affaires publiques est d'environ quinze cents¹¹³. » [189]. Et revenant sur ce personnage : « Cet homme, dit-il, après avoir obtenu cette dignité¹¹⁴ et lié commerce avec moi, réunit quelques-uns de ses familiers... et leur fit connaître toutes les particularités de sa nation¹¹⁵, car il avait par écrit l'histoire de l'établissement des Juifs dans leur pays et leur constitution. » [190]. Puis Hécatée

montre encore comment nous nous comportons à l'égard des lois, que nous préférons subir toutes les souffrances plutôt que de les transgresser, et que nous plaçons là notre honneur. [191]. « Aussi, dit-il, ni les sarcasmes de leurs voisins et de tous les étrangers qui les visitent, ni les fréquents outrages des rois et des satrapes perses ne peuvent les faire changer de croyances ; pour ces lois ils affrontent sans défense les coups et les morts les plus terribles de toutes, plutôt que de renier les coutumes des ancêtres. » [192]. Il apporte aussi des preuves nombreuses de leur fermeté à observer les lois. Il raconte qu'Alexandre, se trouvant jadis à Babylone et ayant entrepris de restaurer le temple de Bel tombé en ruines¹¹⁶, donna l'ordre à tous ses soldats sans distinction de travailler au terrassement ; seuls les Juifs s'y refusèrent et même souffrirent les coups et payèrent de fortes amendes jusqu'à ce que le roi leur accordât leur pardon et les dispensât de cette tâche. [193]. « De même, dit-il, quand des étrangers venus chez eux, dans leur pays, y élevèrent des temples et des autels, ils les rasèrent tous et pour les uns payèrent une amende aux satrapes, pour d'autres reçurent leur grâce. » Et il ajoute qu'il est juste de les admirer pour cette conduite. [194]. Il dit aussi combien notre race est peuleuse. « Bien des myriades de Juifs, dit-il, furent d'abord emmenées à Babylone par les Perses¹¹⁷ et beaucoup aussi après la mort d'Alexandre passèrent en Égypte et en Phénicie à la suite des révolutions de la Syrie. » [195]. Ce même auteur donne des renseignements sur l'étendue de la région que nous habitons et sur sa beauté. « Ils cultivent, dit-il, environ trois millions d'aroures¹¹⁸ de la terre la meilleure et la plus fertile en toutes sortes de fruits ; car telle est la superficie de la Judée. » [196]. D'autre part, sur la grande beauté et l'étendue considérable de

la ville même de Jérusalem, que nous habitons depuis les temps les plus reculés, sur sa nombreuse population et sur la disposition du temple, voici les détails que donne le même auteur : [197]. « Les Juifs ont de nombreuses forteresses¹¹⁹ et de nombreux villages épars dans le pays, mais une seule ville fortifiée, de cinquante stades environ de circonférence¹²⁰ ; elle a une population de cent vingt mille âmes environ, et ils l'appellent Jérusalem. [198]. Vers le milieu de la ville s'élève une enceinte de pierre longue de cinq plèthres environ¹²¹, large de cent coudées¹²² et percée de doubles portes. Elle renferme un autel carré, formé d'une réunion de pierres brutes, non taillées, qui a vingt coudées de chaque côté et dix de hauteur¹²³. A côté se trouve un grand édifice, qui contient un autel et un chandelier, tous deux en or et du poids de deux talents¹²⁴. [199]. Leur feu ne s'éteint jamais ni la nuit ni le jour. Pas la moindre statue ni le moindre monument votif. Aucune plante absolument, comme arbustes sacrés ou autres semblables. Des prêtres y passent les nuits et les jours à faire certaines purifications et s'abstiennent complètement de vin dans le temple¹²⁵. » [200]. L'auteur témoigne, en outre, que les Juifs firent campagne avec le roi Alexandre¹²⁶, et ensuite avec ses successeurs. Lui-même dit avoir assisté à un incident créé par un Juif pendant l'expédition et que je vais rapporter. [201]. Voici ses paroles : « Marchant vers la mer Erythrée, j'avais avec moi, parmi les cavaliers de mon escorte, un Juif nommé Mosollamos¹²⁷, homme intelligent, vigoureux, et le plus habile archer, de l'aveu unanime, parmi les Grecs et les barbares. [202]. Cet homme, voyant de nombreux soldats aller et venir sur la route, un devin prendre les auspices et décider la halte de toute ta troupe, demanda pourquoi l'on restait là. [203]. Le

devin lui montra l’oiseau et lui dit que, s’il restait posé là, l’intérêt de tous était de s’arrêter ; s’il prenait son vol en avant, d’avancer ; s’il le prenait en arrière, de rebrousser chemin. Alors, le Juif, sans dire un mot, banda son arc, lança la flèche et frappa l’oiseau, qu’il tua. [204]. Le devin et quelques autres s’indignèrent et l’accablèrent d’imprécations. “Pourquoi cette fureur, dit l’homme, ô malheureux ? ” Puis, prenant la bête entre ses mains : “Comment cet oiseau, qui n’a pas su pourvoir à son propre salut, nous donnerait-il sur notre marche une indication sensée ? S’il avait pu prévoir l’avenir, il ne serait pas venu ici, de crainte de mourir frappé d’une flèche par le Juif Mosollamos¹²⁸”. »

205 Mais en voilà assez sur des témoignages d’Hécatee ; si l’on veut en apprendre davantage, il est facile de lire son livre. Je n’hésiterai pas à nommer aussi Agatharchide, qui, pour railler notre sottise, à ce qu’il croit, fait mention de nous¹²⁹. [206]. Il raconte l’histoire de Stratonice¹³⁰, comment elle vint de Macédoine en Syrie après avoir abandonné son mari Démétrius, comment, Séleucus ayant refusé sa main contre son attente, elle souleva Antioche pendant qu’il faisait son expédition en partant de Babylone, [207]. puis, après le retour du roi et la prise d’Antioche, comment elle s’enfuit à Séleucie, et, au lieu de gagner rapidement le large ainsi qu’elle le pouvait, se laissa arrêter par un songe, fut prise et mise à mort. [208]. Après ce récit, Agatharchide raille la superstition de Stratonice et cite comme exemple de faiblesse pareille ce qu’on raconte de nous. [209]. Il s’exprime ainsi : « Ceux qu’on appelle Juifs, habitants de la ville la plus fortifiée de toutes, que les naturels nomment Jérusalem, sont accoutumés à se

reposer tous les sept jours, à ne point, pendant ce temps, porter leurs armes ni cultiver la terre ni accomplir aucune autre corvée, mais à prier dans les temples jusqu'au soir les mains étendues. [210]. Aussi lorsque Ptolémée fils de Lagos envahit leur territoire avec son armée, comme, au lieu de garder la ville, ces hommes persévérèrent dans leur folie, leur patrie reçut un maître tyrannique, et il fut prouvé que leur loi comportait une sottise coutume¹³¹. [211]. Par cet événement, tout le monde, sauf eux, apprit qu'il ne faut recourir aux visions des songes et aux superstitions traditionnelles concernant la divinité, que lorsque les raisonnements humains nous laissent en détresse dans des circonstances critiques. » [212]. Agatharchide trouve le fait ridicule ; mais, si on l'examine sans malveillance, on voit qu'il y a pour des hommes de la grandeur et un mérite très louable à se soucier toujours moins et de leur salut et de leur patrie que de l'observation des lois et de la piété envers Dieu.

XXIII

Autres auteurs grecs qui ont parlé des Juifs.

[213] J'ajoute que ce n'est pas par ignorance de notre nation, mais par jalousie, ou pour d'autres causes honteuses, que quelques-uns des historiens ont omis de nous mentionner ; je vais, je crois, en fournir la preuve. Hiéronyme, qui a composé l'histoire des successeurs d'Alexandre, contemporain

d'Hécatee, et ami du roi Antigone, gouvernait la Syrie. [214]. Cependant, tandis qu'Hécatee a écrit un livre entier sur nous, Hiéronyme ne nous a mentionnés nulle part dans son Histoire¹³², bien qu'il eût vécu presque dans notre pays, tant ces hommes différaient de sentiments ! A l'un nous avons semblé mériter une mention importante ; une passion tout à fait défavorable à la vérité empêcha l'autre de voir clair. [215]. Pourtant il suffit, pour prouver notre antiquité, des annales égyptiennes, chaldéennes et phéniciennes, auxquelles s'ajoutent tant d'historiens grecs. [216]. Outre ceux que j'ai déjà cités, Théophile, Théodote, Mnaséas, Aristophane, Hermogène, Evhémère, Conon, Zopyrion et beaucoup d'autres peut-être - car je n'ai pas lu tous les livres - ont parlé de nous assez longuement¹³³. [217]. La plupart de ces auteurs se sont trompés sur les origines pour n'avoir pas lu nos livres sacrés ; mais tous s'accordent à témoigner de notre antiquité dont j'ai fait l'objet de ce traité. [218]. Pourtant Démétrius de Phalère, Philon l'ancien et Eupolémus ne se sont pas beaucoup écartés de la vérité¹³⁴. il faut les excuser, car ils ne pouvaient suivre nos annales en toute exactitude.

XXIV

Les calomnies à l'adresse des Juifs. Raison générale.

[219] Il me reste encore à traiter un des points essentiels annoncés au début de ce traité¹³⁵ : montrer la fausseté des

accusations et des propos injurieux par lesquels on s'est attaqué à notre race, et invoquer contre ceux qui les ont écrits leur propre témoignage. [220]. Que beaucoup d'autres peuples aient subi le même sort par l'inimitié de quelques-uns, c'est un fait connu, je pense, de ceux à qui la lecture des historiens est plus familière. [221]. D'aucuns, en effet, ont essayé de salir la noblesse des peuples et des villes les plus illustres et de diffamer leur constitution, Théopompe celle d'Athènes, Polycrate celle de Lacédémone ; l'auteur des *Trois cités* — ce n'est pas Théopompe, comme certains le croient — a aussi déchiré Thèbes¹³⁶. Timée également a, dans ses Histoires, beaucoup diffamé ces cités et d'autres encore¹³⁷. [222]. ils s'attachent surtout aux personnages les plus célèbres, les uns par envie et par malveillance, d'autres dans la pensée que ce langage nouveau les rendra dignes de mémoire. Après des sots ils ne sont point déçus dans cette espérance, mais les esprits au jugement sain condamnent leur grande méchanceté.

XXV

Elles vinrent d'abord des Égyptiens, qui les haïssaient.

[223] Les calomnies à notre adresse vinrent d'abord des Égyptiens, puis, dans l'intention de leur être agréables, certains auteurs entreprirent d'altérer la vérité ; ils n'avouèrent pas l'arrivée de nos ancêtres en Égypte telle qu'elle eut lieu, ni ne racontèrent sincèrement la façon dont ils en sortirent. [224].

Les Égyptiens eurent bien des motifs de haine et d'envie : à l'origine la domination de nos ancêtres sur leur pays¹³⁸, et leur prospérité quand ils l'eurent quitté pour retourner chez eux. Puis l'opposition de leurs croyances et des nôtres leur inspira une haine profonde, car notre piété diffère de celle qui est en usage chez eux autant que l'être divin est éloigné des animaux privés de raison. [225]. Toute leur nation, en effet, d'après une coutume héréditaire, prend les animaux pour des dieux, qu'ils honorent d'ailleurs chacun à sa façon, et ces hommes tout à fait légers et insensés, qui dès l'origine s'étaient accoutumés à des idées fausses sur les dieux, n'ont pas été capables de prendre modèle sur la dignité de notre religion, et nous ont jaloués en voyant combien elle trouvait de zélateurs. [226]. Quelques-uns d'entre eux ont poussé la sottise et la petitesse au point de ne pas hésiter à se mettre en contradiction même avec leurs antiques annales, et, bien mieux, de ne pas s'apercevoir, dans l'aveuglement de leur passion, que leurs propres écrits les contredisaient.

XXVI

Calomnies de Manéthôs.

[227] Le premier qui m'arrêtera, c'est celui dont le témoignage m'a déjà servi un peu plus haut à prouver notre antiquité. [228]. Ce Manéthôs, qui avait promis de traduire l'histoire d'Égypte d'après les Livres sacrés, après avoir dit

que nos aïeux, venus au nombre de plusieurs myriades en Égypte, établirent leur domination sur les habitants, avouant lui-même que, chassés plus tard, ils occupèrent la Judée actuelle, fondèrent Jérusalem et bâtirent le temple ; Manéthôs, dis-je, a suivi jusque-là les annales. [229]. Mais ensuite, il prend la liberté, sous prétexte de raconter les fables et les propos qui courent sur les Juifs, d'introduire des récits invraisemblables et veut nous confondre avec une foule d'Égyptiens lépreux et atteints d'autres maladies, condamnés pour cela, selon lui, à fuir l'Égypte. [230]. En effet, après avoir cité le nom du roi Aménophis, qui est imaginaire, sans avoir osé, pour cette raison, fixer la durée de son règne, bien qu'à la mention des autres rois il ait exactement ajouté les années¹³⁹, il lui applique certaines légendes, oubliant sans doute que depuis cinq cent dix-huit ans, d'après son récit, avait eu lieu l'exode des pasteurs vers Jérusalem. [231]. En effet, c'est sous le règne de Tethmôsis qu'ils partirent ; or, suivant l'auteur, les règnes qui succèdent à celui-là remplirent trois cent quatre-vingt-treize ans jusqu'aux deux frères Séthôs et Hermaïos, dont le premier reçut, dit-il, le nouveau nom d'Ægyptos, et le second celui de Danaos. Séthôs, ayant chassé son frère, régna cinquante-neuf ans, et l'aîné de ses fils, Rampsès, lui succéda pendant soixante-six ans¹⁴⁰. [232]. Ainsi, après avoir avoué que tant d'années s'étaient écoulées depuis que nos pères avaient quitté l'Égypte¹⁴¹, intercalant dans la suite le fabuleux roi Aménophis, il raconte que ce prince désira contempler les dieux comme l'avait fait Or, l'un de ses prédécesseurs au trône¹⁴², et fit part de son désir à Aménophis, son homonyme, fils de Paapis, qui semblait participer à la nature divine par sa sagesse et sa connaissance de l'avenir¹⁴³. [233]. Cet homonyme

lui dit qu'il pourrait réaliser son désir s'il nettoyait le pays entier des lépreux et des autres impurs. [234]. Le roi se réjouit, réunit¹⁴⁴ tous les infirmes de l'Égypte - ils étaient au nombre de quatre-vingt mille - [235]. et les envoya dans les carrières à l'est du Nil¹⁴⁵ travailler¹⁴⁶ à l'écart des autres Égyptiens. Il y avait parmi eux, suivant Manéthôs, quelques prêtres savants¹⁴⁷ atteints de la lèpre. [236]. Alors cet Aménophis, le sage devin, craignit d'attirer sur lui et sur le roi la colère des dieux si on les forçait à se laisser contempler ; et, voyant des alliés dans l'avenir se joindre aux impurs et établir leur domination en Égypte pendant treize ans, il n'osa pas annoncer lui-même ces calamités au roi, mais il laissa le tout par écrit et se tua. Le roi tomba dans le découragement. [237]. Ensuite Manéthôs s'exprime ainsi textuellement : « Les hommes enfermés dans les carrières souffraient depuis assez longtemps, lorsque le roi, supplié par eux de leur accorder un séjour et un abri, consentit à leur céder l'ancienne ville des Pasteurs, Avaris, alors abandonnée. [238]. Cette ville, d'après la tradition théologique, est consacrée depuis l'origine à Typhon¹⁴⁸. Ils y allèrent et, faisant de ce lieu la base d'opération d'une révolte, ils prirent pour chef un des prêtres d'Héliopolis nommé Osarseph¹⁴⁹ et lui jurèrent d'obéir à tous ses ordres. [239]. Il leur prescrivit pour première loi de ne point adorer de dieux¹⁵⁰, de ne s'abstenir de la chair d'aucun des animaux que la loi divine rend le plus sacrés en Égypte¹⁵¹, de les immoler tous, de les consommer et de ne s'unir qu'à des hommes liés par le même serment. [240]. Après avoir édicté ces lois et un très grand nombre d'autres, en contradiction absolue avec les coutumes égyptiennes, il fit réparer par une multitude d'ouvriers les murailles de la ville et ordonna de se préparer à la guerre contre le roi Aménophis.

[241]. Lui-même s'associa quelques-uns des autres prêtres contaminés comme lui, envoya une ambassade vers les Pasteurs chassés par Tethmôsis, dans la ville nommée Jérusalem, et, leur exposant sa situation et celle de ses compagnons outragés comme lui, il les invita à se joindre à eux pour marcher tous ensemble sur l'Égypte. [242]. Il leur promit de les conduire d'abord à Avaris, patrie de leurs ancêtres, et de fournir sans compter le nécessaire à leur multitude, puis de combattre pour eux, le moment venu, et de leur soumettre facilement le pays. [243]. Les Pasteurs, au comble de la joie, s'empressèrent de se mettre en marche tous ensemble au nombre de deux cent mille hommes environ et peu après arrivèrent à Avaris. Le roi d'Égypte Aménophis, à la nouvelle de leur invasion, ne fut pas médiocrement troublé, car il se rappelait la prédiction d'Aménophis, fils de Paapis. [244]. Il réunit d'abord une multitude d'Égyptiens, et après avoir délibéré avec leurs chefs, il se fit amener les animaux sacrés les plus vénérés dans les temples et recommanda aux prêtres de chaque district de cacher le plus sûrement possible les statues des dieux. [245]. Quant à son fils Séthôs, nommé aussi Ramessès du nom de son grand-père Ramsès¹⁵², et âgé de cinq ans, il le fit emmener chez son ami¹⁵³. Lui-même passa (le Nil) avec les autres Égyptiens, au nombre de trois cent mille guerriers bien exercés, et rencontra l'ennemi sans livrer pourtant bataille ; [246]. mais pensant qu'il ne fallait pas combattre les dieux, il rebroussa chemin vers Memphis, où il prit l'Apis et les autres animaux sacrés qu'il y avait fait venir, puis aussitôt, avec toute son armée et le peuple d'Égypte, il monta en Éthiopie ; car le roi d'Éthiopie lui était soumis par la reconnaissance. [247]. Celui-ci l'accueillit et entretint toute

cette multitude à l'aide des produits du pays convenables à la nourriture des hommes, leur assigna des villes et des villages suffisants pour les treize ans d'exil imposés par le destin à Aménophis loin de son royaume, et n'en fit pas moins camper une armée éthiopienne aux frontières de l'Égypte pour protéger le roi Aménophis et les siens¹⁵⁴.

[248] Les choses se passaient ainsi en Éthiopie. Cependant les Solymites firent une descente avec les Égyptiens impurs et traitèrent les habitants d'une façon si sacrilège et si cruelle que la domination des Pasteurs paraissait un âge d'or à ceux qui assistèrent alors à leurs impiétés. [249]. Car non seulement ils incendièrent villes et villages, et ne se contentèrent pas de piller les temples et de mutiler les statues des dieux, mais encore ils ne cessaient d'user des sanctuaires comme de cuisines pour rôtir les animaux sacrés qu'on adorait, et ils obligeaient les prêtres et les prophètes à les immoler et à les égorger, puis les dépouillaient et les jetaient dehors. [250]. On dit que le prêtre d'origine héliopolitaine qui leur donna une constitution et des lois, appelé Osarseph¹⁵⁵, du nom du nom du dieu Osiris adoré à Héliopolis, en passant chez ce peuple changea de nom et prit celui de Moïse. »

XXVII

Sottises du récit de Manéthôs.

[251] Voilà ce que les Égyptiens racontent sur les Juifs, sans compter bien d'autres histoires que je passe pour abréger. Manéthôs dit encore que dans la suite Aménophis revint d'Éthiopie, suivi d'une grande armée, ainsi que son fils Rampsès, à la tête d'une armée lui aussi, que tous deux ensemble attaquèrent les Pasteurs et les impurs, les vainquirent, et qu'après en avoir tué un grand nombre, ils les chassèrent jusqu'aux frontières de Syrie. Voilà, avec des faits du même genre, ce qu'a raconté Manéthôs¹⁵⁶. [252]. Or il dit manifestement des sottises et des mensonges, comme je vais le montrer en retenant d'abord ce fait, pour réfuter plus tard d'autres auteurs ; il nous a accordé et il a reconnu que notre race ne tire pas son origine des Égyptiens, mais que nos ancêtres vinrent du dehors s'emparer de l'Égypte et qu'ils la quittèrent. [253]. Mais nous n'avons pas été mêlés dans la suite aux Égyptiens infirmes, et Moïse, qui conduisit le peuple, loin d'être des leurs, avait vécu bien des générations plus tôt, comme je vais essayer de le prouver par les propres discours de Manéthôs.

XXVIII

Absurdité du point de départ.

[254] D'abord la cause sur laquelle il édifie sa fable est ridicule : « Le roi Aménophis, dit-il, désira voir les dieux. » Lesquels ? Si ce sont les dieux consacrés par leurs lois, le

bœuf, la chèvre, les crocodiles et les cynocéphales, il les voyait. [255]. Quant à ceux du ciel, comment le pouvait-il ? Et pourquoi eut-il ce désir ? — Parce que, par Zeus¹⁵⁷ déjà avant lui un autre roi les avait vus. — Il avait donc appris de lui leur nature et comment celui-ci avait pu les voir ; alors il n'avait pas besoin d'un nouveau moyen. — [256]. Mais le devin grâce auquel le roi pensait réussir était, dit-on, un sage. — Alors comment n'a-t-il pas prévu que le désir du roi était irréalisable ? et en fait il ne s'est pas réalisé. Et pour quelle raison la présence des mutilés et des lépreux rendait-elle les dieux invisibles ? Les dieux s'irritent contre l'impiété, non contre les infirmités du corps. [257]. Puis, comment quatre-vingt mille lépreux et malades ont-il pu être réunis presque en un seul jour ? Comment le roi n'a-t-il pas écouté le devin ? Il lui avait prescrit, en effet, de faire passer la frontière d'Égypte aux infirmes, et le roi les enferma dans les carrières, comme un homme qui a besoin d'ouvriers, mais non qui a décidé de purifier le pays. [258]. D'après Manéthôs, le devin se tua parce qu'il prévoyait la colère des dieux et le sort réservé à l'Égypte, et il laissa au roi par écrit sa prédiction. Alors pourquoi dès le début le devin n'a-t-il pas eu la prescience de sa mort ? [259]. Pourquoi n'a-t-il pas combattu tout de suite la volonté qu'avait le roi de voir les dieux ? Puis, était-il raisonnable de craindre des maux qui ne se produiraient pas de son vivant ? Et pouvait-il lui arriver rien de pire que ce suicide précipité ? [260]. Mais voyons le trait le plus absurde de tous. Informé de ces faits, et redoutant l'avenir, le roi, même alors, ne chassa pas du pays ces infirmes dont il devait, suivant la prédiction, purger l'Égypte, mais, sur leur demande, il leur donna pour ville, d'après Manéthôs, l'ancienne résidence des pasteurs, nommée

Avaris. [261]. Ils s'y réunirent en masse, dit-il, et choisirent un chef parmi les anciens prêtres d'Héliopolis, et ce chef leur apprit à ne point adorer de dieux, à ne point s'abstenir des animaux honorés d'un culte en Égypte, mais à les immoler et à les manger tous et à ne s'unir qu'à des hommes liés par le même serment ; il fit jurer au peuple l'engagement de rester fidèle à ces lois, et, après avoir fortifié Avaris, il porta la guerre chez le roi. [262]. Il envoya une ambassade à Jérusalem, ajoute Manéthôs, pour inviter le peuple de cette ville à s'allier à eux, avec la promesse de leur donner Avaris, car cette ville avait appartenu aux ancêtres de ceux qui viendraient de Jérusalem ; ils partiraient de là pour s'emparer de toute l'Égypte. [263]. Puis, dit-il, ceux-ci firent invasion avec deux cent mille soldats, et le roi d'Égypte Aménophis, pensant qu'il ne fallait pas lutter contre les dieux, s'enfuit aussitôt en Éthiopie après avoir confié l'Apis et quelques-uns des autres animaux sacrés à la garde des prêtres. [264]. Alors les Hiérosolymites, qui avaient envahi le pays, renversèrent les villes, incendièrent les temples, égorgèrent les prêtres, en un mot ne reculèrent devant aucun crime ni aucune cruauté. [265]. Le fondateur de leur constitution et de leurs lois était, d'après notre auteur, un prêtre originaire d'Héliopolis, nommé Osarseph du nom d'Osiris, le dieu d'Héliopolis, mais il changea de nom et s'appela Moysès. [266]. Treize ans plus tard - c'était la durée fixée par le destin à son exil - Aménophis, suivant Manéthôs, arriva d'Éthiopie avec une armée nombreuse, attaqua les Pasteurs et les impurs, remporta la victoire, et en tua un grand nombre après les avoir chassés jusqu'aux frontières de la Syrie¹⁵⁸.

XXIX

Invraisemblances de la suite du récit.

[267] Là encore Manéthôs ne comprend pas l'invraisemblance de ses mensonges. Les lépreux et la foule qui les accompagnait, en admettant qu'ils fussent irrités au début contre le roi et ceux qui leur avaient infligé ce traitement suivant la prédiction du devin, se seraient en tout cas adoucis à son égard quand ils sortirent des carrières et reçurent de lui une ville et un pays. [268]. Et Si même ils lui en avaient voulu, ils auraient conspiré contre sa personne et n'auraient point déclaré la guerre à tous les Égyptiens, alors qu'évidemment ils avaient parmi ceux-ci une foule de parents, nombreux comme ils étaient. [269]. Même résolu à combattre aussi les Égyptiens, ils n'auraient point osé faire la guerre à leurs propres dieux et n'auraient point non plus rédigé des lois absolument contraires à celles de leurs pères, dans le respect desquelles ils avaient été élevés. [270]. Nous devons savoir gré à Manéthôs de dire que, si les lois furent violées, ce ne fut point sur l'initiative des gens venus de Jérusalem, mais sur celle des Égyptiens eux-mêmes, et que leurs prêtres surtout s'en sont avisés et ont fait prêter serment à la foule. [271]. Mais cette invention-ci n'est-elle point absurde ? Alors qu'aucun de leurs proches ou de leurs amis ne les suivit dans leur révolte ni ne prit sa part de leurs dangers, les contaminés envoyèrent à Jérusalem, et en

ramenèrent des alliés ! [272]. Quelle amitié, quelle parenté existait donc entre eux auparavant ? Au contraire, ils étaient ennemis et les mœurs les plus différentes les séparaient. Suivant lui, les gens de Jérusalem prêtèrent tout de suite l'oreille à la promesse qu'ils occuperaient l'Égypte, comme si eux-mêmes ne connaissaient point parfaitement le pays dont ils avaient été chassés par la force ! [273]. Encore si leur situation avait été embarrassée ou mauvaise, peut-être se seraient-ils exposés au danger. Mais, habitant une ville opulente, et recueillant les fruits d'un vaste pays plus fertile que l'Égypte¹⁵⁹, pourquoi, dans l'intérêt d'anciens ennemis et d'estropiés qu'aucun même de leurs proches ne supportait, allaient-ils s'exposer au danger en les secourant ? Car certainement ils ne prévoyaient pas que le roi s'enfuirait. [274]. Au contraire, Manéthôs dit lui-même qu'à la tête de trois cent mille hommes le fils d'Aménophis¹⁶⁰ marcha à leur rencontre dans la direction de Péluse¹⁶¹. La nouvelle en était notoire dans tous les cas parmi ceux qui étaient là ; en revanche, d'où auraient-ils conjecturé qu'il changerait d'avis et prendrait la fuite ? — [275]. Vainqueurs de l'Égypte, dit-il ensuite, les envahisseurs venus de Jérusalem commettaient mille sacrilèges qu'il leur reproche, comme s'il ne les avait pas introduits en qualité d'ennemis ou comme s'il était juste de faire un crime de cette conduite à des hommes appelés de l'étranger, alors qu'avant leur arrivée des Égyptiens de race commettaient ces mêmes impiétés et avaient juré de les commettre. [276]. D'autre part, dans la suite Aménophis revint à la charge, gagna une bataille, et, tout en massacrant les ennemis, il les chassa jusqu'en Syrie. Ainsi, pour tous les envahisseurs, d'où qu'ils viennent, l'Égypte est une proie

facile ; [277]. ainsi, ses conquérants d'alors, informés qu'Aménophis était vivant, n'ont ni fortifié les routes par où l'on vient d'Éthiopie, bien qu'ils eussent pour le faire de nombreux armements, ni préparé leurs autres forces ! « Le roi, dit Manéthôs, les poursuivit jusqu'en Syrie en les massacrant, à travers le sable du désert ». Or, on sait que même sans combattre, il est difficile à une armée de le traverser.

XXX

Les Juifs ne sont pas Égyptiens d'origine.

[278] Donc, d'après Manéthôs (lui-même), notre race n'est point originaire de l'Égypte, et elle n'a point été non plus mélangée d'hommes de ce pays ; car beaucoup de lépreux et de malades moururent vraisemblablement dans les carrières où ils avaient longtemps séjourné et souffert, beaucoup dans les combats qui suivirent, la plupart dans le dernier, et dans la fuite.

XXXI

Absurdité des assertions de Manéthôs sur Moïse.

[279] Il me reste à réfuter ses assertions sur Moïse. Les Égyptiens, qui considèrent ce personnage comme admirable et divin, veulent en faire un des leurs par une calomnie invraisemblable : ils disent qu'il appartenait au groupe des prêtres chassés d'Héliopolis pour cause de lèpre. [280]. Or, on voit dans les annales qu'il a vécu cinq cent dix-huit ans plus tôt¹⁶² et qu'il conduisit nos pères de l'Égypte dans le pays que nous habitons aujourd'hui. [281]. Et il n'était pas non plus affecté d'une maladie de ce genre, comme ses propres paroles le prouvent. En effet, il défend aux lépreux et de séjourner dans une ville et de résider dans un village ; ils doivent errer seuls, les vêtements déchirés. Celui qui les a touchés ou a vécu sous leur toit est, selon lui, impur. [282]. Si même, grâce aux soins apportés à la maladie, le lépreux revient à la santé, il lui prescrit force purifications : de laver ses souillures en se baignant dans des eaux de source, et de raser complètement sa chevelure ; il lui ordonne aussi de faire des sacrifices nombreux et divers avant d'entrer dans la ville sainte¹⁶³. [283]. Et pourtant il eût été naturel, au contraire, s'il avait été victime de cette calamité, qu'il usât de soins prévoyants et d'humanité envers ceux qui avaient eu le même malheur. [284]. Or, non seulement il a ainsi légiféré sur les lépreux, mais ceux même dont le corps porte la moindre mutilation n'ont point le droit d'être prêtres, et si un accident de ce genre arrive à un prêtre même en exercice, Moïse lui enlève cet honneur¹⁶⁴. [285]. Est-il probable ou qu'il ait établi sans bon sens, ou que des hommes rassemblés à la suite de semblables calamités aient accepté des lois faites contre eux-mêmes à leur honte et à leurs dépens ? [286]. Mais, de plus, Manéthôs a transformé son nom de la manière la plus invraisemblable. On l'appelait, dit-il,

Osarseph. Ce mot n'a point de rapport avec celui qu'il remplace. Le vrai nom signifie : « celui qui fut sauvé de l'eau », car l'eau chez les Égyptiens se dit « Môü¹⁶⁵ ».

[287] La preuve est assez claire, je pense : tant que Manéthôs suivait les antiques annales, il ne s'écartait guère de la vérité ; mais lorsqu'il s'est tourné vers les légendes sans autorité, il les a combinées sans vraisemblance ou il a cru des propos dictés par la haine.

XXXII

Récit de Chærémon.

[288] Après lui, je veux examiner Chærémon¹⁶⁶. Cet auteur également déclare qu'il écrit l'histoire d'Égypte, et, après avoir cité le même nom de roi que Manéthôs, [289]. Aménophis, et Ramessès son fils, il raconte qu'Isis apparut à Aménophis dans son sommeil, lui reprochant la destruction de son temple pendant la guerre. L'hiérogammate Phritobautès dit que, s'il purifiait l'Égypte des hommes atteints de souillures, ses terreurs cesseraient. [290]. Le roi réunit deux cent cinquante mille de ces hommes nuisibles et les chassa. A leur tête étaient Moïse et Joseph, également hiérogammates. Leurs noms égyptiens étaient Tisithen pour Moïse, et Peteseph pour Joseph. [291]. Ces exilés arrivèrent à Péluse et rencontrèrent trois cent quatre-vingt mille hommes abandonnés par Aménophis, qui

n'avait pas voulu les amener en Égypte¹⁶⁷. [292]. ils conclurent avec eux un traité d'amitié et marchèrent sur l'Égypte. Aménophis, sans attendre leur attaque, s'enfuit en Éthiopie, laissant sa femme enceinte. Elle se cacha dans des cavernes et mit au monde un enfant du nom de Ramessès, qui, devenu homme, chassa les Juifs en Syrie au nombre d'environ deux cent mille, et reçut son père Aménophis revenu d'Ethiopie.

XXXIII

Ses mensonges. Manéthôs et lui se contredisent.

[293] Voilà ce que raconte Chærémon. Il résulte clairement, je pense, des récits précédents que l'un et l'autre ont menti¹⁶⁸. Car s'ils s'étaient appuyés sur quelque fait réel, un pareil désaccord était impossible. Mais ceux qui composent des livres mensongers ne mettent point leurs écrits d'accord les uns avec les autres ; ils façonnent les faits à leur fantaisie. [294]. Ainsi, pour Manéthôs, le désir qu'avait le roi de voir les dieux fut l'origine de l'expulsion des contaminés ; Chærémon y substitue sa propre invention, l'apparition d'Isis en songe. [295]. Pour celui-là, c'est Aménophis qui, dans sa prédiction, conseilla au roi la purification ; pour celui-ci, c'est Phritobautès. Voyez aussi combien se rapprochent leurs évaluations de cette multitude : l'un parle de quatre-vingt mille hommes, l'autre de deux cent cinquante mille ! [296]. De plus, Manéthôs jette d'abord les contaminés dans les carrières ; puis

il leur donne Avaris comme résidence, les excite à la guerre contre les autres Egyptiens, et c'est alors que, selon lui, ils appelèrent à leurs secours les Hiérosolymites. [297]. Pour Chærémon, chassés d'Égypte, ils trouvèrent auprès de Péluse trois cent quatre-vingt mille hommes abandonnés par Aménophis et, avec eux, revenant sur leurs pas, ils attaquèrent l'Égypte et Aménophis s'enfuit en Éthiopie. [298]. Mais le plus beau, c'est qu'il ne dit ni qui étaient, ni d'où venaient tant de milliers de soldats, s'ils étaient Égyptiens ou arrivés du dehors. Il n'a pas même révélé pour quelle raison le roi n'avait pas voulu les amener en Égypte, lui qui, au sujet des lépreux, a imaginé l'apparition d'Isis. [299]. A Moïse Chærémon a adjoint Joseph, chassé avec lui, croit-il, dans le même temps, alors qu'il mourut quatre générations avant Moïse¹⁶⁹, ce qui fait à peu près cent soixante-dix ans¹⁷⁰. [300]. Ramessès, fils d'Aménophis, suivant Manéthôs, est un jeune homme qui combat avec son père¹⁷¹, et partage son exil après la fuite en Éthiopie ; suivant la version de Chærémon, il naît dans une caverne, après la mort de son père¹⁷², puis remporte une victoire sur les Juifs et les chasse en Syrie au nombre d'environ deux cent mille. [301]. Ô légèreté ! il n'avait pas dit d'abord qui étaient les trois cent quatre-vingt mille hommes et il ne dit pas non plus comment périrent les quatre cent trente mille¹⁷³ (qui manquaient), s'ils tombèrent dans le combat, ou s'ils passèrent dans le camp de Ramessès. [302]. Mais voici le plus étonnant : il est impossible d'apprendre de lui à qui il donne le nom de Juifs et qui il désigne ainsi : les deux cent cinquante mille lépreux ou les trois cent quatre-vingt mille hommes de Péluse. [303]. Mais ce serait sottise, sans doute, de réfuter plus longuement des auteurs qui se réfutent eux-mêmes ; d'être

réfuté par d'autres serait moins extraordinaire.

XXXIV

Récit de Lysimaque, plus invraisemblable encore.

[304] Après eux je présenterai Lysimaque¹⁷⁴, qui a pris pour ses mensonges le même thème que les écrivains précités, la fable des lépreux et des infirmes, mais qui les surpasse par l'invraisemblance de ses inventions ; aussi est-il clair que son ouvrage est inspiré par une profonde haine. [305]. D'après lui, sous Bocchoris, roi d'Égypte, le peuple juif atteint de la lèpre, de la gale et d'autres maladies, se réfugia dans les temples, et y mendiait sa vie. Comme un très grand nombre d'hommes étaient tombés malades, il y eut une disette en Égypte. [306]. Bocchoris, roi d'Égypte¹⁷⁵, envoya consulter l'oracle d'Ammon au sujet de la disette. Le dieu ordonna de purger les temples des hommes impurs et impies en les chassant de là dans des lieux déserts, de noyer les galeux et les lépreux, car, selon lui, le soleil était irrité de leur existence, et de purifier les temples ; qu'ainsi la terre porterait des fruits. [307]. Bocchoris, informé de l'oracle, appela près de lui les prêtres et les serviteurs de l'autel, leur ordonna de faire un recensement des impurs et de les livrer aux soldats pour qu'ils les emmenassent dans le désert, et de lier les lépreux entre des feuilles de plomb pour les jeter à la mer. [308]. Les lépreux et les galeux noyés, on réunit les autres et on les transporta dans des lieux déserts pour

qu'ils périssent. Ceux-ci s'assemblèrent, délibérèrent sur leur situation ; la nuit venue, ils allumèrent du feu et des torches, montèrent la garde, et, la nuit suivante, après un jeûne, ils prièrent les dieux pour leur salut. [309]. Le lendemain un certain Moïse leur conseilla de suivre résolument une seule route jusqu'à ce qu'ils parvinssent à des lieux habités et leur prescrivit de n'avoir de bienveillance pour aucun homme, ni de jamais conseiller le meilleur parti, mais le pire, et de renverser les temples et les autels des dieux qu'ils rencontreraient. [310]. Les autres y consentirent et mirent à exécution leurs décisions ; ils traversèrent le désert, et, après bien des tourments, arrivèrent dans la région habitée puis, outrageant les hommes, pillant et brûlant les temples, ils vinrent dans le pays appelé aujourd'hui Judée, y bâtirent une ville et s'y fixèrent. [311]. Cette ville fut nommée Hiérosyla (sacrilège) à cause de leurs dispositions d'esprit. Plus tard, devenus maîtres du pays, avec le temps, ils changèrent cette appellation pour éviter la honte, et donnèrent à la ville le nom de Hiérosolyma, à eux-mêmes celui de Hiérosolymites¹⁷⁶.

XXXV

Ses mensonges et ses contradictions.

[312] Lysimaque n'a donc même pas trouvé moyen de nommer le même roi que les précédents, mais il a imaginé un nom plus nouveau, et, laissant de côté le songe et le prophète

égyptien, il s'en est allé chez Ammon pour en rapporter un oracle sur les galeux et les lépreux. [313]. En disant qu'une foule de Juifs était réunie dans les temples, a-t-il voulu donner ce nom aux lépreux, ou seulement à ceux des Juifs qui avaient été frappés de ces maladies ? [314]. Car il dit : « le peuple juif ». Quel peuple ? Etranger ou indigène ? Pourquoi, si ces hommes sont Égyptiens, les appelez-vous Juifs ? S'ils étaient étrangers, pourquoi ne dites-vous pas leur origine ? Et comment, si le roi en a noyé beaucoup dans la mer et chassé le reste dans des lieux déserts, en a-t-il survécu un si grand nombre¹⁷⁷ ? [315]. Ou de quelle manière ont-ils traversé le désert, conquis le pays que nous habitons aujourd'hui, fondé une ville et bâti un temple célèbre dans l'univers ? [316]. Il fallait aussi ne pas se contenter de dire le nom du législateur, mais encore nous informer de sa race et de sa famille. Et pourquoi se serait-il avisé d'établir pour eux de semblables lois sur les dieux et sur les offenses à faire aux hommes pendant le voyage ? [317]. Égyptiens, ils n'eussent point changé si facilement les coutumes de leur patrie. S'ils venaient d'ailleurs, ils avaient de toute façon des lois conservées par une longue habitude. [318]. S'ils avaient juré contre ceux qui les chassèrent une éternelle hostilité, c'eût été un récit vraisemblable ; mais qu'ils aient engagé contre toute l'humanité une guerre implacable, eux qui avaient besoin du secours de tout le monde, vu leur état misérable qu'il dépeint lui-même, cela dénote une très grande folie, non de leur part, mais de la part de l'historien menteur. [319]. Il a encore osé dire qu'ils ont dénommé leur ville en souvenir du pillage des temples et ont changé son nom dans la suite. Il est clair que ce nom attirait la honte et la haine sur leurs descendants ; et eux,

les fondateurs de la ville, auraient pensé se faire honneur en la nommant ainsi ! Et le digne homme, dans l'ivresse de l'injure, n'a pas compris que le pillage des temples n'est pas désigné par le même mot chez les Juifs et chez les Grecs. [320]. Que pourrait-on ajouter contre un menteur si impudent ? Mais comme ce livre est déjà d'une étendue convenable, je vais en commencer un second où j'essaierai de présenter le reste des observations relatives à mon sujet.

Notes

1. Les intitulés des chapitres sont de notre fait.

2. C'est le même auquel est dédiée la Vita et qui fut un des patrons des Antiquités (I, § 8). Le langage de Josèphe dans ces divers passages prouve que c'était un personnage haut placé et qui avait subi des vicissitudes politiques ; aussi l'a-t-on identifié, non sans vraisemblance, à Épaphrodite, affranchi et secrétaire de Néron, qui aida son maître à se tuer, et fut plus tard, à raison de ce fait, banni puis mis à mort par Domitien en [96]. (Suétone, Domitien, 14). La seule objection c'est que la Vita, dédiée à Épaphrodite, parle d'Agrippa II comme étant mort (c. 65, § 359) ; or, d'après Photius (cod. 33), ce roi serait mort l'an [3]. de Trajan (100 ap. J.-C.). Mais ce renseignement est suspect et nous ne possédons aucune monnaie d'Agrippa postérieure à Domitien. Épaphrodite ayant été tué en [95]. (Dion, LXVII, 14) et les Antiquités achevées en [93]. (Ant.,

XX, 11), il en résulte que le Contre Apion a été écrit en [94]. ou 95.

3. Même chiffre Ant. Proœm : les 5.000 années se décomposent en 3.000 de la création à Moïse (infra, I, 39) et en 2.000 depuis l'époque de Moïse et Aaron (infra, I, [36]. et II, 226). Ailleurs (Ant., X, 8, 5, etc.) Josèphe ne compte que [4223]. ans depuis la création jusqu'à Titus.

4. Déluges d'Ogygès et de Deucalion, etc. Idée empruntée à [Platon](#), Timée, p. [22]. B, comme tout ce développement.

5. Allusion aux discussions soulevées parmi les érudits alexandrins au sujet de l'interprétation des "sêmata lugra" de l'[Iliade](#) (VI, 168).

6. Ce passage est une des pierres angulaires des Prolégomènes de Wolf.

7. En réalité, Cadmos paraît avoir fleuri vers le milieu du VIème siècle.

8. Seul texte qui attribue une origine égyptienne ou chaldéenne aux doctrines de Phérécyde de Syros. Cependant Gompers, Griechische Denker, I, 430, identifie fOghnñw avec l'Ouginna babylonien.

9. On retrouve chez Apollonios de Tyane (Jamblique, Vit. Pyth., 12) et [Plutarque](#) l'idée que Thalès de Milet fut disciple des Égyptiens ; l'adjonction des Chaldéens est propre à Josèphe.

10. A l'appui de ces assertions on peut citer les fr. [7]. et [12]. d'Acousilaos, [19]. d'Éphoro, 55, [125]. et [143]. de Timée ; Polémon, Istros et Polybo ont attaqué Timée, et Thucydide, Ctésias, Manéthôs, Strabon ont critiqué Hérodote.

11. D'après la plupart des auteurs, Dracon avait, en réalité, rédigé un code de lois complet, mais seules ses lois sur le meurtre furent maintenues par Solon. Nous possédons encore des fragments d'une copie officielle sur pierre qui en fut faite an 409/8 avant J.-C. (Inscriptions juridiques grecques, II, n° xxi). La législation de Dracon (vers [624]. av. J.-C.) est antérieure de plus de soixante ans à la première usurpation de Pisistrate (561) : Josèphe la rajeunit pour les besoins de sa thèse.

12. Josèphe confond volontairement la tenue des registres généalogiques, telle qu'elle était pratiquée sous le second temple par le sacerdoce, avec la manière toute différente dont furent composés les anciens livres historiques de la Bible. Il est curieux de le voir affirmer que, même après la ruine de l'État juif, ces registres continueront à être tenus à jour. L'évènement n'a pas confirmé cette prédiction.

13. Sur ses indications sur le mariage des prêtres, comparer les renseignements généalogiques fournis par Josèphe au commencement de son autobiographie et extraits par lui « des registres publics ». En réalité, la loi était encore plus exigeante que ne le dit ici Josèphe : la femme d'un prêtre ne devait pas seulement être de race israélite, mais n'être ni veuve, ni divorcée, ni déflorée, ni prostituée (cf. Lévitique, xxi, 7-14 ; Ant., III, ch. III, § 276-277.).

14. Quintilius Varus, gouverneur de Syrie, étouffa la révolte qui éclata après la mort d'Hérode (4 av. J.-C.).

15. Les « livrets » (grammata) sont des généalogies particulières, extraites des archives, et que conservait chaque famille sacerdotale.

16. Cf. Ant., III, 12, 2 ; XIII, 10, 5 ; Mishna Ketoubot, II, 9. Ce qui n'empêcha pas Josèphe lui-même (qui était prêtre) d'épouser en premières noces une captive (Vita. 414).

17. Ailleurs (Ant., XX, 10, 1) Josèphe compte [83]. grands-prêtres depuis Aaron jusqu'au temps de Titus, mais il ne les énumère pas et l'on ne voit pas à quelles annales il est fait ici allusion.

18. Josèphe a en vue le livre d'Esther.

19. Même chiffre, Ant., X, 2, 2.

20. On a discuté sur l'identification des [17]. livres qui composent, avec le Pentateuque, le canon de [22]. livres adopté par Josèphe. Voici la liste de Gutschmid : [4]. anciens prophètes (Josué, Juges avec Ruth, Samuel, Rois), [4]. nouveaux (Isaïe, Jérémie, Ézéchiël, Petits prophètes), [5]. hagiographes (Job, Daniel, Chroniques, Esther, Esdras), [4]. livres lyriques et moraux (Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique). Le chiffre de [22]. se retrouve encore ailleurs (Méliton, Origène, saint Jérôme). Mais ce qui est caractéristique c'est que la liste de Josèphe concorde avec la division de la Bible grecque (où Ruth est rattaché à Juges et les Lamentations à Jérémie) tandis que la tradition palestinienne compte [24]. livres. Hølscher (dans Pauly-Wiasowa, p. 1996) voit là une nouvelle preuve de la dépendance de Josèphe vis-à-vis de l'érudition judéo alexandrine.

21. Je crois avec Thackeray (Josephus, I, p. 181) que Josèphe fait ici allusion non à l'Histoire de Juste de Tibériade (Vita, [336]. suiv.) mais à des histoires bâclées pour la circonstance par des auteurs grecs ou latins, et qui n'ont pas laissé de trace.

22. Julius Archélaüs, fils d'Helcias, avait épousé Mariamme, fille d'Agrippa Ier (Ant., XIX, 355) ; il était donc le beau-frère d'Agrippa II.

23. Hérode d semnñtatow est non pas, comme l'a cru Dessau, le très jeune fils d'Aristobule (roi de Petite Arménie et arrière petit-fils d'Hérode le Grand), mais, probablement, suivant Otto (Pauly-Wissowa, Supplément, II, 162), un fils de Phasaël (neveu d'Hérode le Grand) et de Salampio (fille du même). Cf. Ant., XVIII, 131-138.

24. Cf. Thucydide, I, 22.

25. Ant., I, [5]. ; XX, 261.

26. L'interprétation rabbinique.

27. L'État juif n'a en effet atteint la côte méditerranéenne que très tard, sous l'Hasmonéen Simon et le judaïsme ne prédomina jamais dans les ports palestiniens.

28. La médiocre place que la navigation occupait dans la vie d'Israël ressort de la pénurie des informations de la Bible sur la marine ; en dehors du récit des entreprises de Salomon et de Josaphat sur la Mer Rouge et des mentions du trafic phénicien, les seuls textes de quelque étendue qui concernent la mer sont Jonas, i-ii et le Psaume 107, 23-32.

29. D'après Ezéchiel xxxvi, 2, Tyr aurait applaudi à la destruction de Jérusalem. A une époque plus récente, les Tyriens de Kydasa furent pour les Galiléens de mauvais voisins (Bellum IV, 2, [3]. § 111) et en [66]. les gens de Tyr massacrèrent un grand nombre de Juifs (Bellum, II, 18, [5]. § 478).

30. Le Laurentianus emploie le plus souvent la forme

Manéthon qui a passé dans l'usage, mais Josèphe a écrit Manéthôs, que le copiste a laissé subsister § 228, 287, 288, 296, 300. Manéthôs est attesté depuis le iii^e siècle av. J.-C. (Hibeh Pap., n° 72) ; le mot signifie peut-être « Vérité de Thot » (Spiegelberg, *Orient. Literaturz.*, [1928]. et 1929).

31. Les § 75-82 sont un extrait textuel de Manéthôs, de première ou seconde main, peu importe.

32. Toutimaios est vraisemblablement la transcription du nom d'un des deux rois Tetoumes qui doivent appartenir à la fin de la 14^e dynastie ; cf. *Journal Asiatique*, 1910, II, p. [323]. et Ed. Meyer, *Geschichte des Alterlums*, I, ii, 4^e éd., p. 307.

33. Manéthôs revient § [90]. sur la menaçante puissance assyrienne. Mais l'époque à laquelle nous transportent les récits des § [77]. et [90]. est bien antérieure à celle où l'Assyrie a commencé à inquiéter les régions méditerranéennes. Maspero a supposé (*Histoire ancienne*, II, p. 52) qu'il faut lire Chaldéens pour Assyriens ; il est bien plus probable que le narrateur croit conformes à l'histoire les fables grecques sur l'empire assyrien de Ninus et de Sémiramis (Ed. Meyer, l. l., p. 312).

34. Le nom égyptien est Haouarit. D'après quelques-uns, il signifie « maison de la fuite » et se rattacherait à la légende de Set-Typhon (voir *infra*, § 237).

35. La forme véritable de ce nom (conservée par Eusèbe) paraît être „UxoussÅw. Il est probable, d'ailleurs, que c'est le roi des étrangers seulement qui était désigné sous ce nom, Hiq Shaousou, « roi des pillards ». Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, II, 54.

36. On ne peut pas considérer le § [83]. comme une

annotation (primitivement marginale) de l'archétype du Laurentianus (cf. § [92]. et § 98), car tout ce passage se lit ainsi chez Eusèbe. Ce sont plutôt des corrections apportées à Manéthôs par un commentateur auquel Josèphe les emprunte sans bien se rendre compte de leur origine (Ed. Meyer, *Æg. Chronologie*, p. 72). Manéthôs lui-même n'admettait certainement pas l'origine arabe des Hycsos, puisque les chronographes qui ont reproduit sa liste des rois pasteurs l'intitulent FoÛnixew j;noi basileäw.

37. Les § 84-90 sont non plus une citation textuelle, mais un soi-disant résumé de Manéthôs, emprunté à une autre source et cette source était négligente ou mal informée : 1° parce qu'elle parle d'Avaris comme s'il n'en avait pas été question ; 2° parce qu'elle attribue la prise de cette ville à deux rois plus tardifs (cf. § 95) et non au véritable conquérant Amôsis.

38. Transcription fautive de Menkheperra Thoutmès (Thoutmès III).

39. Environ [2]. 756 hectares. Les mots t̄n perÛmetron (ajoutés par Josèphe) semblent impliquer qu'il a pris l'aroure pour une mesure de longueur.

40. Josèphe oublie qu'il a déjà été question d'Avaris et de ses fortifications (§ 78).

41. D'après les documents égyptiens et les chroniqueurs (Eusèbe, Africanus) Avaris aurait, au contraire, été prise de vive force par le roi Amôsis. Cf. Maspero, *op. cit.*, II, [86]. suiv.

42. Ce chiffre reproduit celui des « hoplites », donné plus haut, § 78.

43. Cet « autre livre » serait, d'après certains commentateurs, une désignation incorrecte de l'« autre exemplaire » mentionné plus haut, § 83. En tout cas le § [95]. paraît faire double emploi avec 83.

44. Dans leur conversation avec Pharaon, les fils de Jacob déclarent qu'ils sont bergers, comme l'ont été leurs pères (Genèse, xlvi, [34]. et xlvii, 3).

45. Ou plutôt à son échanson (Genèse, xl, 15). Le Florentinas a ici en marge : « Dans un autre exemplaire on lit : Vendu par ses frères, il fut amené en Égypte au roi de ce pays ; plus tard, il fit venir auprès de lui ses frères, avec la permission du roi. »

46. Voir plus bas, ch. xxvii.

47. Ici un nouvel extrait authentique de Manéthôs (§ 94-102) mais qui, jusqu'au § 97, n'a conservé que le squelette chronologique.

48. Tout à l'heure (§ 88) il était appelé Thoummôsis. Le nom paraît interpolé.

49. Ce Touthmôsis fils de Mispthagmouthôsis ressemble singulièrement au Thoummôsis fils de Mispthagmouthôsis sous lequel aurait au lieu l'expulsion des Hycsos (§ 88).

50. Ici le ms. a en marge : « Dans une autre copie on lit : Après lui Séthôsis et Ramessès, deux frères ; le premier, ayant une armée navale, subjuguait de force tous les peuples maritimes qui osaient l'affronter (?) ; peu après, ayant tué son frère Ramessès, il nomma gouverneur de l'Égypte son autre frère Harmaïs. » D'après Gutschmid, il s'agirait d'une autre copie de Manéthôs et la note émanerait de Josèphe ; nous ne pouvons nous ranger à cet avis : il s'agit d'une correction au

texte de Josèphe et qui suppose déjà la lecture de L S̄iyvsiw kaÜ „Ram̄sshw (Meyer). Séthôsis est le Sésostris d'Hérodote, qui rapporte aussi ses victoires navales (II, 102).

51. Meyer (loc. cit., p. 75) croit sans raison décisive que l'identification du couple Séthôs-Harmaïs avec Ægyptos-Danaos est due, non à Manéthôs, mais à un commentateur ou interpolateur juif.

52. L'addition des chiffres donnés au ch. XV ne fournit, entre l'expulsion des Hycsos et l'avènement de Séthôs, que [334]. ans. Il est probable, comme l'a vu Lepsius, que Josèphe (ou plutôt sa source) a ajouté à cette somme les [59]. ans qu'il assigne plus loin (§ 231) au roi Séthôs. Josèphe a donc reproduit ce total d'après un apologiste antérieur sans se soucier de le mettre en accord avec la liste précédente (Hoelscher).

53. Josèphe oublie Inachos, le plus ancien roi d'Argos (Spanheim).

54. Ce chiffre paraît trop élevé d'environ [400]. ans.

55. Voir plus loin, ch. xxvi.

56. Ce chiffre résulte des durées des règnes données au ch. xviii.

57. Rien de pareil dans les extraits donnés plus loin (note du § 113).

58. Cf. Ant. jud. VIII, 5, 3. D'après la Bible, c'est le père de Salomon, David, qui était déjà lié d'amitié avec Hirôm (I Rois, v, i ; II Samuel, v, ii).

59. Ces renseignements sont empruntés au livre des Rois, I,

ix, 10-14.

60. Les négociations entre Salomon et Hirôm sont racontées I Rois, v ; mais il n'est question ni d'énigmes comme dans le cas de la reine de Saba (I Rois, x, i), ni d'échange de lettres. Josèphe pense vraisemblablement aux lettres qu'il a reproduites Ant. VIII, 2, 6, et qui furent sans doute forgées par Eupolémos (cf. Eusèbe, Praep., IX, 33).

61. Le texte de Dios est également reproduit dans les Antiquités, VIII, 5, 3, § 147-9. On ne sait d'ailleurs rien de cet auteur, que C. Müller (Frag. hist. gr., IV, 398) identifie à Ælius Dios, auteur d'un ouvrage perÛ fAlejandreÛaw. Mais il pourrait aussi y avoir une confusion avec Aaàtow, auteur de Foinikik< (ibid., 437).

62. C'est dans ces mots (cf. infra § 118) que Josèphe trouve (à tort) une allusion à la construction du temple de Jérusalem.

63. Ce texte n'est pas d'accord avec ce qui suit, car l'amende est d'abord payée par celui qui ne résout pas les énigmes sans condition de réciprocité.

64. Le texte de Ménandre est également reproduit dans les Antiquités, VIII, 5, 3, § 144-146. Cet historien est appelé par Clément d'Alexandrie et Tatien « Ménandre le Pergaménien ». Gutschmid estime que son ouvrage ne concernait que l'histoire des villes de Phénicie. Époque inconnue.

65. Ce réveil d'Héraclès paraît avoir été une fête phénicienne se rattachant au mythe d'après lequel Héraclès, tué par Typhon, aurait été ranimé au contact d'une caille que lui apporta Iolas (Eudoxe de Cnide, ap. Athénée, IX, [392]. D). — Abel (Revue Biblique, 1908, p. 577) a rapproché de l'information de

Ménandre le titre d'igarse(Ûthw) [toè.](#) „Hraxl;ou(w) qui figure dans une inscription d'Amman-Philadelphie.

[66.](#) Le mois Péritios correspond à peu près à février.

[67.](#) Trait qui manque à la relation de Dios (supra, § 115) et dont l'intérêt a été remarqué par Cosquin, *Revue Biblique*, 1899, p. 67. L'enfant prodige dont la sagacité assure la victoire d'un souverain défié par un rival reparaît dans le Conte démotique de Siosiri, où, grâce au héros âgé de douze ans, Ramsès II a le dessus sur le roi d'Ethiopie (I. Lévy, *La légende de Pythagore*, p. 194). Assez proche d'Abdémon et de Siosiri est le jeune Daniel de l'histoire de la chaste Suzanne (Daniel, xiii) qui à l'âge de douze ans d'après certaines versions (cf. Baumgartner, *Archiv für Religionw*, XXIV, p. 273), confond l'imposture des deux vieillards.

[68.](#) Le chiffre [17]. (Théophile, etc.) doit être adopté de préférence à [7]. (Laurentianus) pour obtenir au § [126]. le total exigé : de même au § [124]. nous avons adopté pour Mettên [29]. ans de règne (Théophile) au lieu de [9]. (Laurentianus).

[69.](#) Josèphe a remarqué, dans les *Ant. Jud.*, l'identité d'Ithobal avec Ethba'al, le père de Jézabel.

[70.](#) Nous adoptons, comme Gutschmid et Naber, ce chiffre de préférence à celui de quarante-huit ans, qui a pour lui la majorité des témoins, mais est difficilement conciliable avec le contexte : Ithobal aurait été père de Balezoros à neuf ans, grand prêtre, puis meurtrier de Phellès et roi à seize ans.

[71.](#) En [814]. d'après la date la plus communément admise.

[72.](#) Ailleurs (*Ant. VIII, 3, i, § 62*) Josèphe dit que la

construction commença l'an onze d'Hirôm, an [240]. de Tyr. Gutschmid suppose que cette date était donnée dans les chroniques tyriennes pour la construction du temple d'Héraclès et que Josèphe l'a transportée arbitrairement à celle du temple de Jérusalem.

73. Cf. Antiq. jud., VIII, 3, i suiv.

74. Auteur d'un ouvrage sans doute intitulé *Babyloniaca*, dédié à Antiochos Sôter et qui avait été publié, suivant Lehmann-Haupt, en 275.

75. Le texte de Bérose est cité littéralement Antiq. jud., I, 3, 6, § 93. A la suite de Gutschmid et Ed. Schwartz, P. Schnabel, Berossos, p. 166, pense que Josèphe n'a connu ce passage de Bérose qu'à travers Alexandre Polyhistor (auquel Eusèbe emprunte le récit du déluge). Nous rappelons que Bérose parlait non de Noé, mais de Xisuthros ; l'identification est du fait de Josèphe.

76. Josèphe a par étourderie placé ici sous le règne de Nabopalassar la destruction du temple, qui n'eut lieu que sous celui de son fils. Au reste, il résulte du texte même reproduit plus loin que Bérose n'a pas fait mention de cet événement.

77. C'est la durée que Josèphe assigne régulièrement à la captivité de Babylone (Ant. Jud. X, 9, [7]. § [184]. ; XI § [1]. ; XX, 10, [2]. § 233). Le chiffre, trop élevé de plus de vingt ans pour l'intervalle qui sépare la déportation sous Nabuchodonosor et le retour sous Cyrus, est emprunté à la chronologie factice de II Chroniques xxxvi, 21, elle-même basée sur Jérémie xxv, [11]. et xxix, 10. Josèphe, dont l'impéritie en matière de chronographie est extrême (cf. I.

Lévy, *Revue des Et. Juives*, 1906, I, p. 169) n'a pas remarqué (v. infra, § 154) que ce chiffre est inconciliable avec celui qui résulte des données de Bérose.

78. Le jugement sur Nabuchodonosor, roi qui éclipsa ses devanciers, se retrouve Ant. X, § 219. Josèphe l'a emprunté avec tout le § [133]. à la source qui lui a fourni l'extrait de Bérose.

79. Il s'agit du roi d'Égypte, Néchao. L'historiographie chaldéenne officielle le désignait comme un « satrape rebelle ».

80. Sans doute la bataille de Karkemish, sur l'Euphrate, où Nabuchodonosor battit Néchao en l'an [4]. de Iehoiakim de Judée (Jérémie, xlvi, 2).

81. Il est surprenant que les Juifs soient nommés en tête, alors que la Judée n'a pas été mentionnée dans le résumé du § [133]. et ne paraît pas avoir été touchée par la campagne de 605. Après Hugo Winckler, Julius Lewy a conjecturé (*Mutteil. vorderas. — aeg. Gesellsch., t. 29, 2, p. 35, n. 3*) que *fIondaÛvn te xaÛ* est une addition de Josèphe. Cette hypothèse est inacceptable : 1° Josèphe n'a jamais, à notre connaissance, falsifié de son chef un témoignage ; 2° dans le récit des Antiquités sur la campagne contre Néchao (X, 6, § 86) il note expressément qu'après la bataille de Karkhamissa Nabuchodonosor occupa la Syrie jusqu'à Péluse à l'exception de la Judée ; 3° les mots suspectés figurent dans l'extrait de Polyhistor préservé par l'Eusèbe arménien. Josèphe est donc hors de cause ; mais on peut se demander si Polyhistor n'a pas été interpolé par un Juif surpris de ne pas trouver trace des déportations de Nabuchodonosor, et si la fin du § [138]. n'est

pas de la même main que *fIondaÛvn te xaÛ*.

82. Gutschmid constatant que *xaÛ* est mal attesté et supposant qu'*ÿynÇn* est interpolé, propose de lire *SurÇn tÇn katÇ t̄n Aägupton*. Il est probable que t. k. t. A. concerne les peuples de l'Arabie nommée § [133]. à côté de la Syrie.

83. L'exactitude des informations de Bérose sur les grands travaux de Nabuchodonosor a été confirmée par les fouilles (cf. Koldewey, *Des wiederersteende Babylon*) et par les textes épigraphiques. En particulier, l'histoire de la construction du palais en quinze jours, qui a l'air de sortir d'un conte de fées, est textuellement traduite d'une inscription du roi (Langdon, *Neubabyl. Königsinschriften*, p. 139).

84. Nabuchodonosor avait épousé, d'après un texte de Bérose conservé par l'Eusèbe arménien et le Syncelle, la princesse Amytis, fille d'Astyage.

85. Ctésias, Deinon, Clitarque, etc., que suivront encore Strabon, Diodore, Quinte-Curce, etc.

86. La citation de Philostrate est donnée avec plus de précision dans les *Antiquités*, X, ii, 1, § 228. Ici l'allusion au siège de Tyr (dont il ne sera question que plus loin, § 156) reste peu intelligible pour le lecteur.

87. G. Müller et Gutschmid lisent IIe au lieu de IVe : l'ouvrage de Mégasthène n'avait probablement que trois livres.

88. Même citation dans les *Antiquités*, X, ii, 1, § 227. Schnabel, à la suite de Gutschmid, estime que Josèphe n'a connu ce texte de Mégasthène qu'à travers Alexandre Polyhistor auquel l'emprunte également Abydéno (ap. Eusèbe, *Praep. ev.*, IX, 41).

89. Plus haut, § 132. Mais la citation qui va suivre ne prouve rien de ce qu'avance Josèphe.

90. Probablement le « mur de Médie » mentionné par Xénophon et Strabon (Gutschmid).

91. Jérémie, lii, 29. Ailleurs (Jérémie, *ibid.*, [12]. ; II Rois, xxv, 8) on trouve indiquée la 19^e année.

92. Ce chiffre de [50]. ans, qu'Eusèbe lisait dans Josèphe (le Laurentianus donne $\text{Ϛpt} \leftarrow$, sept) ne figure nulle part dans la Bible qui, comme on l'a vu (note à § 132), parle de soixante-dix ans ; il résulte des données de Bérose (§ 147-9 : [43]. — [18]. + [2]. + [4]. + 0,9 + 17) combinées avec la notion de la 2^e année de Cyrus qui provient d'Esdras, iii, 8. Plus loin, la 2^e année de Darius est tirée de Zacharie, i, [12]. et d'Esdras, iv, [24]. (en réalité, cette année marque la reprise des travaux du Temple, et non leur achèvement, qui eut lieu quatre ans plus tard, Esdras, vi, 15).

93. La citation qui suit est probablement empruntée à Ménandre d'Éphèse.

94. Même chiffre dans *Ant.*, X, 228, d'après Philostrate.

95. *Īn metajç* signifierait en bon grec « dans l'intervalle desquels », mais cela est peu intelligible. C'est ce qui a conduit Gutschmid à admettre le sens (hellénistique) de « après » ; cependant Josèphe lui-même semble n'avoir pas compté à part l'année de Balator.

96. Le total des années énumérées aux § 156-8 donne [55]. ans [3]. mois ; Josèphe ne compte que 54, 3, soit parce qu'il prend *metajç* (157) au sens classique, soit parce que son point de départ sous-entendu est non le siège de Tyr (an 17) mais la

destruction du temple qui eut lieu (154) l'an [18]. de Nabuchodonosor. Comme la reconstruction commença l'an [2]. de Cyrus = [16]. (?) d'Hirôm, il faut retrancher du total les [4]. dernières années d'Hirôm et l'on obtient bien les [50]. ans du § 154.

97. Cf. l'histoire de l'ânesse de Balaam, Nombres, xx, 22-23.

98. Cf. Exode, XXII, [28]. ; Lévitique, XIX, 16. Comparer les textes du Talmud qui défendent de prendre le bain de purification dans une eau stagnante (Mishna Mikwaot) ou de boire de l'eau qui est restée découverte la nuit (Houllin, [9]. b ; jer. Teroum., [48]. c).

99. Antonius Diogène ap. Porphyre, Pyth. [11]. ; Aristobule ap. Eusèbe, Praep. XIII, 12, 4.

100. Ou plutôt « offert à Dieu » (Lévitique, i, [10]. ; ii, [4]. ; iii) = tabou. Le prétendu serment « par l'or du Temple », Korbanas (Matth., xxiii, 16) se confond avec celui-ci.

101. Hérodote, II, [104]. (texte rappelé aussi en abrégé Ant., VIII, 262).

102. Les mots « Syriens de Palestine », dans la langue d'Hérodote, désignent les Philistins ; or nous savons qu'au moins à l'époque biblique ceux-ci étaient incirconcis. On a essayé de diverses manières de justifier soit Hérodote, soit Josèphe. Cf. mes Textes d'auteurs grecs et romains, p. 2.

103. Il florissait vers la fin du ve siècle.

104. Le raisonnement de Josèphe est ingénieux, mais peu probant. Les fabuleux monts Solymiens (inconnus, quoi qu'il en dise, en Judée et qu'on chercha en Lycie) ont été empruntés par Chœrilos à Homère (Odyssée, V, [383]. ; texte visé par

Josèphe, Antiquités, VII, 3, 2, § [67]. ; cf. Tacite, Hist., V, 2). La tonsure ronde, coutumière chez les Arabes (Jérémie, ix, [25]. ; Hérodote, III, 8), est expressément interdite aux Juifs (Lévitique, xix, 27). La coiffure en protome de cheval appartient aux Éthiopiens d'Asie (Hérodote, VII, 70).

105. Dans son traité De l'éducation (Diog. Laërce, proem. § 9), Cléarque faisait descendre les gymnosophistes des mages et Diogène ajoute : « quelques-uns prétendent que les Juifs aussi descendent des mages ». Le parallèle entre les Juifs et les brahmanes était aussi indiqué par Mégasthène (ap. Clem. Alex., Stromat., I, 15).

106. En réalité, Calanos n'est que le sobriquet individuel du gymnosophe Sphinès qui suivit l'armée d'Alexandre et mit volontairement fin à sa vie en montant sur le bûcher.

107. Il s'agit du séjour d'Aristote à Atarné (348-345).

108. E. Havet a supposé que Josèphe avait un autre motif de ne pas prolonger sa citation : c'est que le Juif d'Atarné serait identique au « magnétiseur », assez vulgaire dont il était question dans le même traité de Cléarque (fr. ap. Pitra, *Analecta sacra*, V, 2, p. [2]. 1).

109. Ce livre ne doit pas être confondu avec l'ouvrage certainement apocryphe sur Abraham, également attribué à Hécatee (cf. Textes, p. 236). Les uns, comme Willrich, voient dans le livre sur les Juifs un faux, d'autres le croient identique à l'ouvrage (ou à la partie d'un grand ouvrage ?) d'Hécatee auquel Diodore a emprunté son aperçu du judaïsme (Diodore, XL, 3- Textes, p. [14]. suiv.).

110. En [312]. av. J.-C.

111. [323]. av. J.-C.

112. Ezéchias ne figure pas sur la liste des grands-prêtres juifs de cette époque donnée par Josèphe (Antiq., XI, 8, 7 ; XII, 2, 4), liste d'ailleurs sujette à caution (cf. Willrich, *Juden und Griechen*, p. [107]. suiv.) Willrich a supposé, *Urkundenfälschung*, p. 29, que la figure d'Ezéchias est calquée sur celle du grand-prêtre Onias qui se réfugia en Égypte sous Philométor.

113. Chiffre très inférieur à celui de [4289]. donné (pour le temps de Zorobabel) par Esdras, ii, 36-39, et Néhémie. vii, 39-42.

114. Quelle dignité ? la grande prêtrise ou bien quelque distinction qui lui fut accordée par Ptolémée Sôter et dont il était question dans un passage sauté par Josèphe ?

115. Texte sans doute altéré. J. Février (*La Date, la Composition et les Sources de la Lettre d'Aristée*, p. 70) a proposé de reconnaître dans diaforœn un mot rarissime qui signifierait livre ; il s'agirait du Pentateuque.

116. Cette entreprise est attestée par Arrien, VII, [17]. et Strabon, xvi, i, 5.

117. Il ne s'agit pas de la déportation de Juifs par Artaxerxés Ochus (Syncelle, I, [486]. Dindorf), mais de la captivité de Babylone elle-même qu'Hécatée (?), mal informé, attribue aux Perses et non aux Chaldéens. J. G. Müller (*Des Flavius Josephus Schrift gegen den Apion*, p. 175) voit dans cette erreur une preuve de l'authenticité du morceau, mais, comme le remarque Willrich, II Maccabées, I, 19, parle aussi de la captivité de Babylone comme d'une déportation εἰς τὴν

Persik®n.

118. 825.000 hectares. L'évaluation d' « Hécatée » est modérée, à la différence de celle de la Lettre d'Aristée, § [116]. : la Palestine au moment de la conquête par les Hébreux aurait compté [60]. millions d'aroures (plus de [16]. millions d'hectares).

119. Anachronisme.

120. [40]. stades seulement suivant Timocharès (Textes, p. 52) et Aristée (§ 105), [33]. selon Josèphe (Bellum, V, 4, 2), [27]. selon Xénophon l'arpenteur (Textes, p. 54). Le chiffre de la population est pareillement exagéré.

121. [150]. mètres.

122. Autre exagération. Le décret de Cyrus (Esdras, vi, 3) prescrit [60]. coudées pour la largeur du temple.

123. L'autel de l'Exode (xxvii, i, suiv.) n'a que [5]. coudées de long et de large sur [3]. de haut. Il est remarquable que les dimensions ici indiquées sont celles que la Chronique (II, iv, i) attribue à l'autel d'airain du temple de Salomon.

124. Cf. I Maccabées, i, 23.

125. Lévitique, i, 9. Le « service de nuit » des prêtres ne peut être qu'une garde.

126. Mensonge évident.

127. Transcription grecque de Meschoullam.

128. L'histoire de Mosollamos est la caricature d'un très vieux thème : déjà l'Iliade (B, 858) met en scène un oiônistès que son art ne prémunit pas contre les dangers de l'expédition où il trouvera la mort.

129. Agatharchide de Cnide, qui florissait sous Ptolémée VI Philométor (181-146 av. J.-C.) avait laissé d'importants ouvrages géographiques et historiques, notamment une Histoire d'Europe en [49]. livres et une Histoire d'Asie en [10]. livres. Le fragment suivant est reproduit en partie dans les Antiquités, XII, I, i.

130. Stratonice, fille d'Antiochus Ier Soter, roi d'Asie, avait épousé Démétrius II de Macédoine. Lorsque celui-ci prit une autre femme, vers 239, elle vint à Antioche dans l'espoir d'épouser son neveu Séleucus II Gallinicus.

131. La date de cet événement est inconnue : il ne peut s'agir de l'expédition de 320, où Ptolémée envoya en Syrie son lieutenant Nicanor (Diodore, XVIII, 43). Willrich a supposé (Judén und Griechen, p. 23) que la prise de Jérusalem suivit la victoire de Gaza (312), mais, comme il le rappelle lui-même, Diodore ne mentionne (XIX, [85]. suiv.) parmi les villes de Palestine prises, puis rasées à cette occasion, que Joppé, Samarie et Gaza. Nous savons, d'autre part, que Jérusalem fut démantelée par Ptolémée (Appien, Syr., 50).

132. Hiéronyme de Cardie vécut environ de [360]. à [265]. avant J.-C. Son histoire des diadoques et des épigones allait de la mort d'Alexandre à celle de Pyrrhus.

133. Théophile avait parlé des rapports de Salomon avec Hirôm (Polyhistor, fr. 19) Théodote, Samaritain, est l'auteur d'un *PerÛ fIoudaÛvn*, en vers (ibid., fr. 9). Nous retrouverons Mnaséas plus loin (II, 9). Hermogène avait écrit des *Fragiaki* où il était question de Nannacos, le Noé phrygien (Frag. hist. graec., III, [524]. Didot). Evhémère est l'auteur célèbre du roman intitulé Histoire sacrée. Aristophane, Conon,

Zopyrion sont inconnus ou douteux.

[134.](#) Auteurs juifs cités par Polyhistor que Josèphe a pris pour des Grecs.

[135.](#) Plus haut, §§ 3-4 et 59.

[136.](#) Théopompe avait la réputation d'un écrivain âpre et médisant (*maledicentissimus scriptor*, Nepos, Alcib., 11) mais sa malveillance s'était exercée particulièrement contre Athènes ; tout au plus, en sa qualité de victime des démocrates, avait-il jugé sévèrement les démagogues athéniens (cf. C. Müller, FHG, I p. lxxv). Le *Tripolitikñw*, plus souvent appelé *Trikranow*, était un pamphlet contre Athènes ; Sparte et Thèbes, œuvre du sophiste Anaximène, qui l'avait faussement mis sous le nom de Théopompe (Pausanias, VI, 18). Quant à Polycrate, on ne sait s'il faut y voir l'auteur d'ailleurs inconnu de *Laxvniç* dont Athénée (IV, [139]. D=FHG., IV 480) cite une description de la fête des Hyacinthies, ou, comme le croit C. Müller, le sophiste athénien du ive siècle, auteur d'un pamphlet célèbre contre Socrate.

[137.](#) Timée devait à sa médisance, particulièrement contre les rois, le surnom de *fEpitÛmaiow* que lui donna Istros.

[138.](#) Les Hycsos assimilés à Joseph.

[139.](#) Ed. Meyer (Chronologie, p. 77) a fait observer que Manéthôs n'indique la durée d'un règne qu'à la fin de celui-ci ; et il pense que Josèphe ne disposait que d'un extrait qui s'arrêtait avant la fin du règne d'Aménophis. Il est difficile de savoir d'ailleurs sous quel Aménophis Manéthôs plaçait l'histoire des Impurs. D'après Josèphe, elle serait postérieure au règne de Séthôs = Seti, 3e roi de la 19e dynastie ; or, aucun

roi de cette dynastie ne porte le nom d'Amenhotep. Si l'histoire était racontée « hors cadre » on pourrait songer soit à Aménophis III (1411-1375) sous lequel vécut Aménophis, fils de Paapis (= § 232) soit à Aménophis IV (1375-1358) dont la réforme religieuse et le culte solaire trouvaient un écho dans l'anecdote du « prêtre d'Héliopolis » rebelle. Quoi qu'il en soit, Josèphe paraît admettre (§ 231) que l'Aménophis en question est le successeur de Ramsès (II) fils de Séthôs. Mais il se trompe dans son calcul en plaçant son avènement (§ 230) [518]. ans après l'exode des Hycsos. En effet, comme je l'ai déjà montré plus haut (note sur le § 103) le total des règnes énumérés entre cet exode et l'avènement de Séthôs ne fournit que [334]. ans et non [393]. (§ 103, [231]. et II, 16) ; en y ajoutant [59]. + [66]. = [125]. ans pour les règnes de Séthôs et de Ramsès (§ 231) on trouve donc [459]. ans et non 518. Il semble bien que Josèphe (ou sa source) ait compté deux fois les [59]. ans de Séthôs.

140. Voir la note ci-dessus.

141. Mais Manéthôs n'assimilait pas les Hycsos aux Hébreux.

142. Or est le 9e roi de la XVIIIe dynastie (supra. § 96). Mais Hérodote, II, 42, raconte la même histoire de l'Héraclès égyptien et il y a peut-être une confusion avec le dieu Horus.

143. Ce personnage paraît avoir une réalité historique : c'est Amenhotep, fils de Hapou, ministre d'Aménophis III, dont Mariette a découvert la statue avec une inscription intéressante ; on lui attribuait des grimoires magiques (Maspero, II, [298]. et 449 ; Wilcken, *Ægyptiaca*, p. [147]. suiv. ; Breasted, *Ancient Records*, II, 911).

144. On apprend plus loin, § 237, que le rassemblement des infirmes s'est fait en très peu de temps. Josèphe a supprimé ce détail, de même que § [245]. il omet de présenter l'« ami », et de dire que la rencontre d'Aménophis avec les envahisseurs a lieu vers Péluse (fait mentionné seulement au § 274).

145. Ce sont (Lepsius, F. G. Müller, Maspero) les carrières de Tourah, déjà connues d'Hérodote (II, [8]. et 124) comme ayant fourni les matériaux des pyramides.

146. Sur l'emploi des forçats dans les carrières à l'époque ptolémaïque, v. Bouch-Leclercq, Histoire des Lagides III, [241]. et IV, [193]. et 337.

147. Osarseph d'Héliopolis et ses confrères, qui sont sans doute ses compatriotes (infra. § [238]. et 245) : les Héliopolitains sont, d'après Hérodote II, 3, Αἰγυπτῶν λογιστάται.

148. Voir plus haut, §§ [78]. et 86.

149. Ce nom théophore est clairement calqué sur celui de Joseph par la substitution de l'élément Osiris à Iahveh, quoique plus loin ce personnage joue le rôle, non de Joseph, mais de Moïse.

150. L'« athéisme » vient en tête des commandements d'Osarseph-Moïse, à titre de « première loi ». L'auteur sait-il que le Décalogue commence par l'ordre de n'avoir d'autre dieu que Iahveh ? Ou se rappelle-t-il l'ordonnance des listes de devoirs dressés par les moralistes grecs et où est inculqué, comme premier précepte (Xénophon, Mem. IV, 4, 19, Poème doré, v. i, cf. Dieterich, Nekyia, p. [146]. et suiv.) le respect des dieux ?

151. Cf. Tacite, Histoires, V, [4]. : ils sacrifient le bélier comme pour insulter Hammon, et le bœuf, parce que les Égyptiens adorent Apis.

152. Le prince héritier, fils d'Aménophis, porte les deux noms de Séthôs et de Ramessès comme le roi Séthôs-Ramessès de § 98, également fils d'Aménophis. On remarque que le double nom n'apparaît jamais chez Josèphe qu'une seule fois : le Séthôs d kaÛ „Ram;sshw de § [98]. est Séthôs tout court §§ 101, [102]. et [231]. (comme d'ailleurs chez l'Africain), celui de § 245, au contraire, ne s'appelle plus que Ramessès ou Rampsès §§ [251]. et [300]. (comme chez Chaeremon, infra § 292). Les mots S;yvñ tòñ kaÛ du présent texte et d kaÛ „Ram;sshw de § [98]. sont donc des éléments adventices destinés à identifier un Séthôs fils d'Aménophis et un Ramessès fils d'Aménophis ; cf. Ed. Meyer, Chronologie, p. 91, qui considère les additions comme des interpolations à Manéthôs.

153. Quel ami ? Il n'est pas certain qu'il s'agisse du roi d'Éthiopie dont il sera bientôt question.

154. Texte suspect.

155. Josèphe (Manéthôs ?) paraît oublier qu'il a déjà mentionné Osarseph au § 238. E. Meyer (op. cit. p. 77) voit dans ce paragraphe une addition d'un commentateur antisémite de Manéthôs, de sorte que l'assimilation Osarseph = Moïse n'émanerait pas de ce dernier.

156. Tout ce récit de Manéthôs est, comme le dit Maspero, « un roman où très peu d'histoire se mêle à beaucoup de fables ». Il semble même que ce peu d'histoire se borne aux

noms du roi et de son ministre sorcier. L'invention première ne paraît pas appartenir à Manéthôs, car Hécatée d'Abdère, dont l'ouvrage est, semble-t-il, un peu plus ancien, raconte déjà (ap. Diodore, XL, 3) que les Hébreux sont des étrangers expulsés d'Égypte à la suite d'une peste : c'était la tradition juive elle-même, accommodée au goût du public égyptien. La version d'Hécatée se corsa de nouveaux détails dont le motif est transparent : par exemple, les Juifs ont prétendu que Dieu frappa les Egyptiens de la lèpre ; on riposte qu'eux-mêmes sont des lépreux, etc. Les auteurs de ces contes polémiques n'avaient qu'une connaissance très superficielle de la Bible et, en fait de noms propres, n'avaient guère retenu que ceux de Joseph et de Moïse. On faisait de Moïse le petit-fils de Joseph (Apollonios Molon) ou son fils (Justin) ; parfois même leurs rôles ont dû être confondus. C'est ce qui explique que Manéthôs donne à Moïse un nom égyptien qui visiblement avait été d'abord inventé pour Joseph. S'il fait de lui un prêtre d'Héliopolis, c'est peut-être parce que lui-même était prêtre de Sébennytos et qu'il y avait rivalité entre les deux corporations.

157. Singulière expression sous la plume d'un Juif. Elle reparaît plus loin, II, 63

158. On ne peut s'empêcher de trouver extrêmement oiseuse cette répétition presque textuelle (§§ 260-266) de ce qui a été raconté il y a un instant (§§ 237-250). On dirait que Josèphe avait d'abord procédé par analyse du texte de Manéthôs et qu'ayant ensuite jugé à propos d'insérer la citation textuelle il a oublié de remanier en conséquence le « résumé » qui suit

159. Exagération manifeste.

160. Nous avons vu plus haut (§ 245) que c'est Aménophis

lui-même qui fit cette marche inutile et que son fils n'était alors âgé que de cinq ans. Josèphe contredit Manéthôs sans le relire, ici comme § 300.

[161.](#) V. la note à § 234.

[162.](#) Cf. la note sur § 231

[163.](#) Cf. Lévitique xiii, 45-46 ; xiv.

[164.](#) Sur l'exclusion du sacerdoce à raison d'un accident corporel, cf. Lévitique, xxii, 16-23.

[165.](#) Cette étymologie est également donnée (avec l'addition nécessaire que ἐσώω signifie sauvé) Antiq., II, 9, 6, § 228, et avec une légère variante par Philon, De vita Moysis, I, 4.

[166.](#) Philosophe stoïcien, directeur du Musée d'Alexandrie, hiérogammate et précepteur de l'empereur Néron. Très probablement identique au Xair®mvn LevnÛdou qui figure parmi les envoyés alexandrins auprès de l'empereur Claude (pap. [1912]. du Br. Mus. = Bell, Jews and Christians in Egypt, p. 29).

[167.](#) Josèphe lui-même (§ 298) interprète ainsi cette phrase obscure et probablement corrompue.

[168.](#) Josèphe aura beau jeu à relever les contradictions des deux récits de Manéthôs et de Chærémon ; mais il aurait dû simplement en conclure que ce dernier n'est qu'une modification arbitraire de celui de Manéthôs.

[169.](#) Exode, vi, [16]. suiv.

[170.](#) Le chiffre de [170]. ans quoique dérivé de Exode, vi, 16-20, est en contradiction avec la durée du séjour des Hébreux en Égypte, Exode, xix, [40]. et Ant., II, 9, 1, § 204.

[171.](#) Nouvelle défaillance de mémoire. On a vu (§ 245) que, d'après Manéthôs, Ramsès n'avait que cinq ans au moment de la fuite de son père. Cf. § 274.

[172.](#) Chærémon ne dit rien de pareil (§ 292).

[173.](#) Correction nécessaire (le ms. a 230.000), car 250.000 lépreux (§ 290) et 380.000 Pélusiens (§ 293) font 630.000 et Ramsès ne chasse que 200.000 Juifs (§ 292). On pourrait également songer à conserver 230.000 pour les morts et disparus, en lisant 400.000 pour les survivants, mais le chiffre 200.000 est attesté par deux fois, §§ [292]. et 300.

[174.](#) L'époque exacte de cet écrivain est inconnue. On sait seulement (Athénée, IV, [158]. D) qu'il vécut après Mnaséas (IIe siècle). Il était d'Alexandrie et avait écrit, outre l'ouvrage cité par Josèphe, des Yhōaikœ paradoja et des Nñstoi.

[175.](#) Nous verrons plus loin. (II, 2, § 16) que ce Bocchoris est censé avoir vécu I [700]. ans avant Josèphe ; on ne peut dans ce cas le confondre avec le Bocchoris de Manéthôs (XXIVe dynastie, VIIIe siècle ?), quoique la date de ce dernier prince concorde avec celle qu'Apion assignait à l'Exode. Diodore de Sicile (I, 65) mentionne un Bocchoris, difforme et rusé, qui aurait régné immédiatement après les constructeurs de pyramides ; peut-être est-ce le même qu'a en vue Lysimaque. Les anecdotes rapportées par divers auteurs sur le compte du roi Bocchoris ne précisent pas la date de ce prince.

[176.](#) Le récit de Lysimaque est reproduit dans Tacite, Hist., V, 3, avec des détails supplémentaires, qui ont probablement la même provenance.

[177.](#) Il est singulier que Josèphe n'ait pas relevé une autre

contradiction entre Lysimaque et ses prédécesseurs : si tous les lépreux ont été noyés (§ 307), les Juifs ne sont donc pas des lépreux, mais seulement des impurs.

LIVRE II

I

Plan de la réfutation d'Apion.

1 Dans le cours du premier livre, très honoré Épaphrodite, j'ai fait voir la vérité sur l'antiquité de notre race, m'appuyant sur les écrits des Phéniciens, des Chaldéens et des Égyptiens, et citant comme témoins de nombreux historiens grecs ; j'ai, en outre, soutenu la controverse contre Manéthôs, Chœrémon et quelques autres. 2 Je vais commencer maintenant à réfuter le reste des auteurs qui ont écrit contre nous. Pourtant je me suis près à douter s'il valait la peine de combattre le grammairien Apion^[1] ; 3 car dans ses écrits, tantôt il répète les mêmes allégations que ses prédécesseurs, tantôt il ajoute de très froides inventions ; le plus souvent ses propos sont purement bouffons et, à dire vrai, témoignent d'une profonde ignorance, comme émanant d'un homme au caractère bas et qui toute sa vie fut un bateleur. 4 Mais puisque la plupart des hommes sont assez insensés pour se laisser prendre par de tels discours plutôt que par les écrits sérieux, entendent les injures avec

plaisir et les louanges avec impatience, j'ai cru nécessaire de ne point laisser sans examen même cet auteur, qui a écrit contre nous un réquisitoire formel comme dans un procès. 5 D'ailleurs, la plupart des hommes, je le vois, ont aussi l'habitude de se réjouir fort quand celui qui a commencé par calomnier autrui se voit lui-même convaincu de son ignominie. 6 Il n'est pas facile d'exposer son argumentation ni de savoir clairement ce qu'il veut dire. Mais on distingue à peu près, dans le grand désordre et la confusion de ses mensonges, que les uns rentrent dans le même ordre d'idées que les récits examinés plus haut sur la façon dont nos ancêtres sortirent d'Égypte, que les autres constituent une accusation contre les Juifs résidant à Alexandrie ; 7 en troisième lieu, il mêle à ces assertions des calomnies contre les cérémonies de notre temple et le reste de nos lois.

II

Ses absurdités sur Moïse et sur les maladies des Juifs qui s'enfuirent d'Égypte.

8. Que nos pères n'étaient point de race égyptienne, qu'ils ne furent chassés d'Égypte ni en raison de maladies contagieuses, ni pour d'autres infirmités de ce genre, je crois en avoir donné plus haut des preuves, non seulement suffisantes, mais encore surabondantes. Je vais mentionner brièvement les allégations

ajoutées par Apion. 10 Il s'exprime ainsi dans le troisième livre de son *Histoire d'Égypte* : « Moïse, comme je l'ai entendu dire aux vieillards parmi les Égyptiens, était d'Héliopolis^[2] ; assujetti aux coutumes de sa patrie, il installa des lieux de prières en plein air, dans des enceintes telles qu'en avait la ville et les orienta tous vers l'est^[3] ; car telle est aussi l'orientation d'Héliopolis. Au lieu d'obélisques, il dressa des colonnes sous lesquelles était sculptée une barque ; l'ombre projetée par une statue sur la barque y décrivait un cercle correspondant à celui du soleil dans l'espace.^[4] »

12 Telle est l'étonnante assertion de ce grammairien. Ce mensonge n'a pas besoin de commentaire. ; les faits le mettent en pleine évidence. En effet, ni Moïse lui-même, quand il éleva à Dieu le premier tabernacle, n'y a placé aucune sculpture de ce genre ou n'a recommandé à ses successeurs de le faire ; ni Salomon, qui dans la suite construisit le temple de Jérusalem, ne s'est permis aucune œuvre superflue comme celle qu'a imaginée Apion. 13 D'autre part, il dit avoir appris « des vieillards » que Moïse était Héliopolitain : c'est sans doute qu'étant plus jeune lui-même, il a cru des hommes qui, en raison de leur âge, avaient dû connaître Moïse et vivre de son temps. 14 Du poète Homère, lui grammairien, il ne peut nommer la patrie avec certitude, ni celle de Pythagore, qui a vécu, peu s'en faut, hier et avant-hier^[5]. Mais sur Moïse, qui les précède de tant d'années, il se montre si crédule aux récits des vieillards que son mensonge en devient manifeste. 15 Sur l'époque où, selon lui, Moïse emmena les lépreux, les aveugles et les boiteux, l'accord est parfait, j'imagine, entre les écrivains antérieurs et cet exact grammairien. 16 En effet,

selon Manéthôs, c'est sous le règne de Tethmôsis que les Juifs furent chassés d'Égypte, 393 ans avant la fuite de Danaos à Argos ; selon Lysimaque, c'est sous le roi Bocchoris, c'est-à-dire il y a 1.700 ans ; Molon et d'autres donnent la date à leur fantaisie. 17 Mais Apion, le plus sûr de tous, a fixé la sortie d'Égypte exactement à la VIIe olympiade et à la première année de cette olympiade, année, dit-il, où les Phéniciens fondèrent Carthage^[6]. Il a ajouté de toutes pièces cette mention de Carthage dans la pensée qu'elle était un témoignage éclatant de sa véracité. Mais il n'a pas compris que par là il s'attire un démenti. 18 En effet, s'il faut, sur cette colonie, croire les annales phéniciennes, il y est écrit que le roi Hirôm vécut cent cinquante-cinq ans avant la fondation de Carthage^[7] ; 19 j'en ai fourni les preuves plus haut d'après les annales phéniciennes, montrant que Hirôm était l'ami de Salomon qui éleva le temple de Jérusalem, et qu'il contribua pour une grande part à la construction de cet édifice^[8]. Or, Salomon lui-même bâtit le temple six cent douze ans après que les Juifs furent sortis d'Égypte^[9]. 20 Après avoir donné à la légère, pour le nombre des expulsés, la même évaluation que Lysimaque^[10] — il prétend qu'ils étaient cent dix mille — Apion indique une cause extraordinaire et bien vraisemblable qui explique, d'après lui, le nom du sabbat. 21 « Après avoir marché, dit-il, pendant six jours, ils eurent des tumeurs à l'aine et, pour cette raison, ils instituèrent de se reposer le septième jour, une fois arrivés sains et saufs dans le pays nommé aujourd'hui Judée, et ils appelèrent ce jour *sabbat*, conservant le terme égyptien. Car le mal d'aine se dit en Égypte *sabbô*^[10]. » 22 Comment ne pas rire de cette niaiserie, ou, au contraire, comment ne pas s'indigner de l'impudence qui fait écrire de pareilles choses ?

Apparemment tous ces cent dix mille hommes avaient des tumeurs à l'aine ? 23 Mais s'ils étaient aveugles, boiteux et atteints de toutes les maladies, comme le prétend Apion, ils n'auraient pas pu fournir même une marche d'un seul jour. Et s'ils ont été capables de traverser un vaste désert, et de vaincre, en combattant tous, les ennemis qui se dressaient devant eux, ils n'auraient pas été en masse atteints de tumeurs à l'aine après le sixième jour. 24 Car cette maladie n'atteint point naturellement ceux qui marchent par force : des myriades d'hommes, dans les armées, font pendant de longs jours de suite les étapes convenables ; et, d'autre part, comment croire que cette maladie leur soit venue toute seule ? ce serait l'hypothèse la plus absurde de toutes. 25 L'étonnant Apion, après avoir commencé par dire qu'ils mirent Six jours à parvenir en Judée^[11], raconte ensuite que Moïse gravit la montagne nommée Sinai, située entre l'Égypte et l'Arabie, y resta caché quarante jours et en descendit pour donner les lois aux Juifs. Cependant, comment se peut-il que les mêmes hommes restent quarante jours dans le désert sans eau, et aient traversé tout l'espace (entre les deux pays) en six jours ? 26 Quant au nom du Sabbat, le changement de lettres qu'il opère dénote beaucoup d'impudence ou une profonde ignorance ; car *sabbô* et *sabbaton* sont très différents. 27 En effet, *sabbaton*, dans la langue des Juifs, désigne la cessation de tout travail, et *sabbô* signifie chez les Égyptiens, comme il le dit, le mal d'aine.

Il voudrait faire croire que les Juifs sont de race égyptienne.

28 Voilà sur Moïse et les Juifs chassés d'Égypte les nouveautés imaginées par l'Égyptien Apion, en contradiction avec les autres auteurs. Faut-il d'ailleurs s'étonner qu'il mente sur nos aïeux et dise qu'ils étaient Égyptiens de race ? 29 Car lui-même a fait sur son propre compte le mensonge inverse : né dans l'oasis d'Égypte, et plus Égyptien qu'aucun autre^[12], pourrait-on dire, il a renié sa vraie patrie et sa race, et, quand il se donne faussement comme Alexandrin, il avoue l'ignominie de sa race. 30 Il est donc naturel qu'il appelle Égyptiens les gens qu'il déteste et veut insulter. En effet, s'il n'avait pas eu le plus grand mépris pour les Égyptiens, il ne se serait pas évadé lui-même de cette race : les hommes fiers de leur patrie se flattent d'en être appelés citoyens et attaquent ceux qui s'arrogent sans droit ce titre. 31 A notre égard les Égyptiens ont l'un de ces deux sentiments : ou ils imaginent une parenté avec nous pour en tirer gloire, ou ils nous attirent à eux pour nous faire partager leur mauvaise réputation. 32 Quant au noble Apion, il semble vouloir par ses calomnies contre nous payer aux Alexandrins le droit de cité qu'il a reçu d'eux, et, connaissant leur haine pour les Juifs qui habitent Alexandrie avec eux, il s'est proposé d'injurier ceux-là, et d'envelopper dans ses invectives tous les autres Juifs, mentant avec impudence sur les uns et les autres^[13].

IV

Accusations injustes contre les Juifs d'Alexandrie.

33 Voyons donc quelles sont les graves et terribles accusations qu'il a dirigées contre les Juifs habitant Alexandrie. « Venus de Syrie, dit-il, ils s'établirent auprès d'une mer sans ports, dans le voisinage des épaves rejetées par les flots ». 34 Or, Si le lieu mérite une injure, elle retombe je ne dis pas sur la patrie, mais sur la prétendue patrie d'Apion, Alexandrie. Car le quartier maritime fait également partie de cette ville et, de l'aveu général, c'est le plus agréable à habiter^[14]. 35 Et je ne sais ce qu'aurait dit Apion si les Juifs avaient habité près de la nécropole au lieu de s'établir près du palais. 36 Si les Juifs ont occupé ce quartier de force, sans jamais en avoir été chassés dans la suite, c'est une preuve de leur vaillance. Mais, en réalité, ils le reçurent d'Alexandre comme résidence^[15] ; chez les Macédoniens, ils obtinrent la même considération qu'eux-mêmes, et, jusqu'à nos jours, leur tribu^[16] à porté le nom de Macédoniens. 37 S'il a lu les lettres du roi Alexandre et de Ptolémée, fils de Lagos, si les ordonnances des rois d'Égypte suivants lui sont tombées sous les yeux, ainsi que la stèle qui s'élève à Alexandrie, contenant les droits accordés aux Juifs par César le Grand, si, dis-je, connaissant ces documents il a osé écrire le contraire, il fut un malhonnête homme ; s'il ne les connaissait pas, un ignorant^[17]. 38 Et quand il s'étonne qu'étant Juifs ils aient été appelés Alexandrins^[18], il fait preuve de la même ignorance. En effet,

tous les hommes appelés dans une colonie, si diverses que soient leurs races, reçoivent leur nom du fondateur. 39 A quoi bon citer les autres peuples ? Les hommes de notre propre race qui habitent Antioche s'appellent Antiochiens ; car le droit de cité leur fut donné par son fondateur Séleucus^[19]. De même les Juifs d'Ephèse et au reste de l'Ionie ont le même nom que les citoyens indigènes, droit qu'ils ont reçu des successeurs d'Alexandre^[20]. 40 Les Romains, dans leur générosité, n'ont-ils pas partagé leur nom avec tous les hommes, ou peu s'en faut, non seulement avec des individus, mais avec de grands peuples tout entiers ? Par exemple les Ibères d'autrefois, les Etrusques, les Sabins sont appelés Romains^[21]. 41 Mais si Apion supprime ce genre de droit de cité, qu'il cesse de se dire Alexandrin. Car né, ainsi que je l'ai déjà dit, au plus profond de l'Égypte, comment serait-il Alexandrin si l'on supprimait le don du droit de cité, comme lui-même le demande pour nous ? Pourtant les Égyptiens seuls se voient refuser par les Romains, maîtres aujourd'hui de l'univers, le droit d'être reçus dans aucune cité^[22]. 42 Mais Apion a le cœur si noble que, voulant prendre sa part d'un bien dont il était écarté, il a entrepris de calomnier ceux qui l'ont reçu à bon droit. Car ce n'est pas faute d'habitants pour peupler la ville fondée par lui avec tant de zèle qu'Alexandre y a réuni quelques-uns des nôtres ; mais, soumettant à une épreuve attentive la vertu et la fidélité de tous les peuples, il accorda aux nôtres ce privilège. 43 Car il estimait notre nation au point même que, suivant Hécatée, en reconnaissance des bons sentiments et de la fidélité que lui témoignèrent les Juifs, il ajouta à leurs possessions la province de Samarie exempte de tribut^[23]. 44 Ptolémée, fils de Lagos, partageait les sentiments d'Alexandre à l'égard des Juifs qui

habitaient Alexandrie. En effet, il mit entre leurs mains les places fortes de l'Égypte dans la pensée qu'ils les garderaient fidèlement et bravement^[24] ; et comme il désirait affermir sa domination sur Cyrène et les autres villes de Libye, il envoya une partie des Juifs s'y établir^[25]. 45 Son successeur, Ptolémée, surnomme Philadelphie, non seulement rendit tous les prisonniers de notre race qu'il pouvait avoir, mais il donna maintes fois aux Juifs des sommes d'argent, et, ce qui est le plus important, il désira connaître nos lois et lire nos livres sacrés. 46 Il est constant qu'il fit demander aux Juifs de lui envoyer des hommes pour lui traduire la loi, et il ne confia pas aux premiers venus le soin de bien faire rédiger la traduction, mais c'est Démétrios de Phalère, Andréas et Aristée, l'un, le plus savant homme de son temps, 47 les autres, ses gardes du corps, qui furent chargés par lui de surveiller l'exécution de ce travail ; or il n'aurait pas désiré approfondir nos lois et la sagesse de nos ancêtres s'il avait méprisé les hommes qui en usaient, au lieu de les admirer beaucoup^[26]

V

Estime des rois d'Égypte et des empereurs romains pour les Juifs d'Alexandrie.

48 Apion a aussi ignoré que successivement presque tous les rois de ses aïeux témoignèrent à notre égard les plus

bienveillantes dispositions. En effet, Ptolémée III, surnommé Evergète après avoir conquis toute la Syrie, ne sacrifia pas aux dieux égyptiens en reconnaissance de sa victoire, mais il vint à Jérusalem, y fit suivant notre rite de nombreux sacrifices à Dieu, et lui consacra des offrandes dignes de sa victoire^[27]. 49 Ptolémée Philométor et sa femme Cléopâtre^[28] confièrent à des Juifs tout leur royaume et mirent à la tête de leur armée entière Onias et Dosithéos^[29], deux Juifs, dont Apion raille les noms, quand il devrait admirer leurs actions et, loin de les injurier, leur être reconnaissant d'avoir sauvé Alexandrie dont il se prétend citoyen. 50 En effet, alors que les Alexandrins faisaient la guerre à la reine Cléopâtre^[30] et couraient le danger d'être anéantis misérablement, ce sont ces hommes qui négocièrent un accommodement et conjurèrent les troubles civils. « Mais ensuite, dit-il, Onias mena contre la ville une forte armée, alors que Thermus, l'ambassadeur romain était là et présent^[31]. » 51 Je prétends qu'il eut raison et agit en toute justice. Car Ptolémée surnommé Physcon, après la mort de son frère Ptolémée Philométor, vint de Cyrène dans l'intention de renverser du trône Cléopâtre et les enfants^[32] du roi pour s'attribuer injustement la couronne. 52 C'est pour cela qu'Onias lui fit la guerre afin de défendre Cléopâtre, et n'abandonna pas dans le péril la fidélité qu'il avait vouée à ses rois. 53 Dieu témoigna clairement de la justice de sa conduite ; en effet, comme Ptolémée Physcon n'osait pas combattre l'armée d'Onias, mais prenant tous les Juifs citoyens de la ville avec leurs femmes et leurs enfants, les livra nus et ligotés aux éléphants pour qu'ils mourussent écrasés par ces bêtes, enivrées pour la circonstance, l'événement tourna contrairement à ses prévisions. 54 Les éléphants, sans toucher

aux Juifs placés devant eux, se précipitèrent sur les amis de Physcon, dont ils tuèrent un grand nombre. Après cela, Ptolémée vit un fantôme terrible qui lui défendait de maltraiter ces hommes. 55 Et comme sa concubine favorite, nommée Ithaque par les uns, Irène par les autres, le suppliait de ne pas consommer une telle impiété, il céda à son désir, et fit pénitence pour ce qu'il avait déjà fait et pour ce qu'il avait failli faire. C'est l'origine de la fête qu'avec raison célèbrent, comme on sait, à l'anniversaire de ce jour, les Juifs établis à Alexandrie, parce qu'ils ont manifestement mérité de Dieu leur salut^[33]. 56 Mais Apion, dont la calomnie ne respecte rien, n'a pas craint de faire un crime aux Juifs de la guerre contre Physcon, alors qu'il aurait dû les en louer. Il parle aussi de la dernière Cléopâtre, reine d'Alexandrie, pour nous reprocher l'hostilité qu'elle nous a témoignée au lieu de consacrer son zèle à l'accusation de cette femme ; 57 qui ne s'abstint d'aucune injustice et d'aucun crime, soit contre ses parents, soit contre ses maris, ou ses amants, soit contre tous les Romains en général et leurs chefs, ses bienfaiteurs ; qui alla jusqu'à tuer dans le temple sa sœur Arsinoé innocente à son égard ; 58 qui assassina traîtreusement son frère aussi, piller les dieux nationaux et les tombeaux de ses ancêtres ; qui, tenant son royaume du premier César, ne craignit pas de se révolter contre le fils et successeur de celui-ci^[34] ; et, corrompant Antoine par les plaisirs de l'amour, en fit un ennemi de sa patrie, un traître envers ses amis, dépouillant ceux-ci de leur rang royal, et poussant les autres jusqu'au crime. 59 Mais à quoi bon en dire davantage ? Ne l'abandonna-t-elle pas lui-même au milieu du combat naval, lui, son mari, le père de leurs enfants, et ne l'obligea-t-elle pas à livrer son armée et son

empire pour la suivre ? 60 En dernier lieu, après la prise d'Alexandrie^[35] par César, elle ne vit plus d'espoir pour elle que dans le suicide, tant elle s'était montrée cruelle et déloyale envers tous. Pensez-vous donc que nous ne devons pas nous glorifier de ce que, dans une disette, comme ledit Apion, elle ait refusé de distribuer du blé aux Juifs ? 61 Mais cette reine reçut le châtement qu'elle méritait ; et nous, nous avons César pour grand témoin de l'aide fidèle que nous lui avons apportée contre les Égyptiens^[36] ; nous avons aussi le Sénat et ses décrets, ainsi que les lettres de César Auguste qui prouvent nos services. 62 Apion aurait dû examiner ces lettres et peser, chacun en son genre, les témoignages rédigés sous Alexandre et sous tous les Ptolémées, comme ceux qui émanent du Sénat et des plus grands généraux romains. 63 Que si Germanicus ne put distribuer du blé à tous les habitants d'Alexandrie^[37], c'est la preuve d'une mauvaise récolte et de la disette de blé, non un grief contre les Juifs. Car la sage opinion de tous les empereurs sur les Juifs résidant à Alexandrie est notoire. 64 Sans doute, l'administration du blé leur a été retirée, comme aux autres Alexandrins ; mais ils ont conservé la très grande preuve de confiance que leur avaient jadis accordée les rois, je veux dire la garde du fleuve et de toute la (frontière ?)^[38] dont les empereurs ne les ont pas jugés indignes.

VI

Ils peuvent être citoyens d'Alexandrie sans adorer les dieux

égyptiens.

65 Mais il insiste. « Pourquoi donc, dit-il, s'ils sont citoyens, n'adorent-ils pas les même dieux que les Alexandrins ? » A quoi je réponds : « Pourquoi aussi, bien que vous soyez tous Égyptiens, vous livrez-vous les uns aux autres une guerre acharnée et sans trêve au sujet de la religion^[39] ? 66 Est-ce que pour cela nous ne vous donnons pas à tous le nom d'Égyptiens, et vous refusons-nous plus qu'à tous les autres celui d'hommes, parce que vous adorez des animaux hostiles à notre nature, et que vous les nourrissez avec un grand soin, alors que toute la race humaine semble une et identique^[40] ? 67 Mais s'il y a entre vous Égyptiens de telles différences d'opinions, pourquoi t'étonnes-tu que des hommes, venus d'un autre pays à Alexandrie, aient conservé sur cette matière leurs lois primitivement établies ? 68 — Il nous accuse encore de fomenter des séditions. En admettant que le grief fût fondé contre les Juifs établis à Alexandrie, pourquoi fait-il à ceux d'entre nous qui sont établis partout ailleurs un crime de leur concorde bien connue ? 69 Et puis, il est facile de reconnaître que, en réalité, les auteurs de séditions ont été des citoyens d'Alexandrie du genre d'Apion. En effet, tant que les Grecs et les Macédoniens furent maîtres de cette cité, ils ne soulevèrent aucune sédition contre nous, et ils toléraient nos antiques solennités. Mais quand le nombre des Égyptiens se fut accru parmi eux par le désordre des temps, les séditions se multiplièrent sans cesse. Notre race, au contraire, demeura pure. 70 C'est donc eux qu'on trouve à l'origine de ces

violences, car le peuple était loin désormais d'avoir la fermeté des Macédoniens et la sagesse des Grecs ; tous s'abandonnaient aux mauvaises mœurs des Égyptiens et exerçaient contre nous leurs vieilles rancunes. 71 C'est, en effet, du côté opposé qu'a été commis ce qu'ils osent nous reprocher. La plupart d'entre eux jouissent mal à propos du droit de cité alexandrin, et ils appellent étrangers ceux qui sont connus pour avoir obtenu des maîtres ce privilège ! 72 Car les Égyptiens, à ce qu'il semble, n'ont reçu le droit de cité d'aucun roi, ni, à notre époque, d'aucun empereur^[41]. Nous, au contraire, Alexandre nous a introduits dans la cité, les rois ont augmenté nos privilèges et les Romains ont jugé bon de nous les conserver à jamais. 73 Aussi, Apion s'est-il efforcé de nous décrier auprès d'eux sous prétexte que nous ne dressons pas de statues aux empereurs. Comme s'ils ignoraient ce fait ou avaient besoin d'être défendus par Apion^[42] ! il aurait mieux fait d'admirer la grandeur d'âme et la modération des Romains, qui n'obligent pas leurs sujets à transgresser leurs lois héréditaires, et se contentent de recevoir les honneurs qu'on leur offre sans manquer à la religion ni à la loi. Car il n'y a point de charme dans les honneurs rendus par nécessité et par force. 74 Ainsi les Grecs et quelques autres peuples croient qu'il est bon d'élever des statues ; ils prennent plaisir à faire peindre le portrait de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants ; quelques-uns vont jusqu'à acquérir les portraits de gens qui ne les touchent en rien ; d'autres font de même pour des esclaves favoris. Est-il donc étonnant qu'on les voie rendre aussi cet honneur à leurs empereurs et à leurs maîtres ? 75 D'autre part, notre législateur a désapprouvé cette pratique, non pour défendre, comme par une prophétie, d'honorer la puissance romaine, mais par mépris

pour une chose qu'il regardait comme inutile à Dieu et aux hommes, et parce qu'il a interdit de fabriquer l'image inanimée de tout être vivant et à plus forte raison de la divinité, comme nous le montrerons plus bas. 76 Mais il n'a pas défendu d'honorer, par d'autres hommages, après Dieu, les hommes de bien ; et ces honneurs, nous les décernons aux empereurs et au peuple romain. 77 Nous faisons sans cesse des sacrifices pour eux et non seulement chaque jour, aux frais communs de tous les Juifs^[43], nous célébrons de telles cérémonies, mais encore, alors que nous n'offrons jamais d'autres victimes en commun..., nous accordons aux seuls empereurs cet honneur suprême que nous refusons à tous les autres hommes. 78 Voilà une réponse générale à ce qu'a dit Apion au sujet d'Alexandrie.

VII

Légende ridicule de la tête d'âne adorée dans le temple.

79 J'admire aussi les écrivains qui lui ont fourni une telle matière, je parle de Posidonios et d'Apollonios Molon, qui nous font un crime de n'adorer pas les mêmes dieux que les autres peuples. D'autre part, quand ils mentent également et inventent des calomnies absurdes contre notre temple, ils ne se croient pas impies, alors que rien n'est plus honteux pour des hommes libres que de mentir de quelque façon que ce soit, et surtout au sujet d'un temple célèbre dans l'univers entier et puissant par une si grande sainteté. 80 Ce sanctuaire, Apion a

osé dire que les Juifs y avaient placé une tête d'âne, qu'ils l'adoraient et la jugeaient digne d'un si grand culte ; il affirme que le fait fut dévoilé lors du pillage du temple par Antiochos Épiphane et qu'on découvrit cette tête d'âne faite d'or, et d'un prix considérable. — 81 A cela donc je répons d'abord qu'en sa qualité d'Égyptien, même si chose pareille avait existé chez nous, Apion n'eût point dû nous le reprocher, car l'âne n'est pas plus vil que les furets (?), les boucs et les autres animaux qui ont chez eux rang de dieux. 82 Ensuite comment n'a-t-il pas compris que les faits le convainquent d'un incroyable mensonge ? En effet, nous avons toujours les mêmes lois, auxquelles nous sommes éternellement fidèles. Et, quand des malheurs divers ont fondu sur notre cité comme sur d'autres, quand [Antiochos] le Pieux-[\[44\]](#), Pompée le Grand, Licinius Crassus et, en dernier lieu, Titus César triomphant de nous ont occupé le temple, ils n'y trouvèrent rien de semblable, mais un culte très pur au sujet duquel nous n'avons rien à cacher à des étrangers.

83 Mais qu'Antiochos (Épiphane) mit à sac le temple contre toute justice, qu'il y vint par besoin d'argent sans être ennemi déclaré, qu'il nous attaqua, nous ses alliés et ses amis, et qu'il ne trouva dans le temple rien de ridicule, 84 voilà ce que beaucoup d'historiens dignes de foi attestent également, Polybe de Mégalopolis, Strabon de Cappadoce, Nicolas de Damas, Timagène, les chronographes Castor et Apollodore ; tous disent que, à court de ressources, Antiochos viola les traités et pilla le temple des Juifs plein d'or et d'argent. 85 Voilà les témoignages qu'aurait dû considérer Apion s'il n'avait eu plutôt lui-même le cœur de l'âne et l'impudence du chien,

qu'on a coutume d'adorer chez eux. Car son mensonge n'a pas même e pas même pu s'appuyer sur quelque raisonnement d'analogie (?). 86 En effet, les ânes, chez nous, n'obtiennent ni honneur ni puissance, comme chez les Égyptiens les crocodiles et les vipères, puisque ceux qui sont mordus par des vipères ou dévorés par des crocodiles passent à leurs yeux pour bienheureux et dignes de la divinité^[45]. 87 Mais les ânes sont chez nous, comme chez les autres gens sensés, employés à porter les fardeaux dont on les charge, et s'ils approchent des aires pour manger^[46] ou s'ils ne remplissent pas leur tâche, ils reçoivent force coups ; car ils servent aux travaux et à l'agriculture. 88 Ou bien donc Apion fut le plus maladroit des hommes à imaginer ses mensonges, ou, parti d'un fait, il n'a pas su en conclure justement (?), car aucune calomnie à notre adresse ne peut réussir.

VIII

Autre légende calomnieuse : le meurtre rituel.

89 Il raconte encore, d'après les Grecs, une autre fable pleine de malice à notre adresse. Là-dessus, il suffira de dire que, quand on ose parler de piété, on ne doit pas ignorer qu'il y a moins d'impureté à violer l'enceinte d'un temple qu'à en calomnier les prêtres. 90 Mais ces auteurs se sont appliqués plutôt à défendre un roi sacrilège qu'à raconter des faits exacts et véridiques sur nous et sur le temple. Dans le désir de

défendre Antiochus et de couvrir la déloyauté et le sacrilège qu'il a commis envers notre race par besoin d'argent, ils ont encore inventé sur notre compte la calomnie qu'on va lire. 91 Apion s'est fait le porte-parole des autres^[47] : il prétend qu'Antiochus trouva dans le temple un lit sur lequel un homme était couché, et devant lui une table chargée de mets, poissons, animaux terrestres, volatiles. L'homme restait frappé de stupeur. 92 Bientôt il salua avec un geste d'adoration l'entrée du roi comme si elle lui apportait le salut ; tombant à ses genoux, il étendit la main droite et demanda la liberté. Le roi lui dit de se rassurer, de lui raconter qui il était, pourquoi il habitait ce lieu, ce que signifiait cette nourriture. L'homme, alors, avec des gémissements et des larmes, lui raconta d'un ton lamentable son malheur. 93 Il dit, continue Apion, qu'il était Grec, et que, tandis qu'il parcourait la province pour gagner sa vie, il avait été tout à coup saisi par des hommes de race étrangère et conduit dans le temple ; là on l'enferma, on ne le laissait voir de personne, mais on préparait toutes sortes de mets pour l'engraisser. 94 D'abord ce traitement qui lui apportait un bienfait inespéré lui fit plaisir ; puis vint le soupçon, ensuite la terreur ; enfin, en consultant les serviteurs qui l'approchaient, il apprit la loi ineffable des Juifs qui commandait de le nourrir ainsi ; qu'ils pratiquaient cette coutume tous les ans à une époque déterminée ; 95 qu'ils s'emparaient d'un voyageur grec, l'engraissaient pendant une année, puis conduisaient cet homme dans une certaine forêt, où ils le tuaient ; qu'ils sacrifiaient son corps suivant leurs rites, goûtaient ses entrailles et juraient, en immolant le Grec, de rester les ennemis des Grecs ; alors ils jetaient dans un fossé les restes de leur victime. 96 Enfin, rapporte Apion, il dit que

peu de jours seulement lui restaient à vivre, et supplia le roi, par pudeur pour les dieux de la Grèce et pour déjouer les embûches des Juifs contre sa race, de le délivrer des maux qui le menaçaient. 97 Une telle fable non seulement est pleine de tous les procédés dramatiques, mais encore elle déborde d'une cruelle impudence. Cependant elle n'absout pas Antiochus du sacrilège, comme l'ont imaginé ceux qui l'ont racontée en sa faveur. 98 En effet, ce n'est pas parce qu'il prévoyait cette horreur qu'il est venu au temple, mais, selon leur propre récit, il l'a rencontrée sans s'y attendre. Il fut donc en tout cas volontairement injuste et impie et athée, quel que soit l'excès du mensonge que les faits eux-mêmes montrent facilement. 99 En effet, les Grecs ne sont pas seuls, comme on sait, à avoir des lois en désaccord avec les nôtres ; mais il y a surtout les Égyptiens et beaucoup d'autres peuples. Or, quel est celui de ces peuples dont les citoyens n'aient jamais eu à voyager chez nous ? Et pourquoi dès lors, par un complot sans cesse renouvelé, aurions-nous besoin, pour les Grecs seuls, de verser le sang ? 100 Et puis comment se peut-il que tous les Juifs se soient réunis pour partager cette victime annuelle et que les entrailles d'un seul aient suffi à tant de milliers d'hommes, comme le dit Apion^[48] ? Et pourquoi, après avoir découvert cet homme quel qu'il fût, Apion n'a-t-il pu enregistrer son nom^[49] ? 101 ou comment le roi ne l'a-t-il pas ramené dans sa patrie en grande pompe, alors qu'il pouvait par ce procédé se donner à lui-même une grande réputation de piété et de rare philhellénisme, tout en s'assurant de tous, contre la haine des Juifs, de puissants secours ? 102 Mais passons : il faut réfuter les insensés non par des raisons, mais par des faits. Tous ceux qui ont vu la construction de notre temple savent ce qu'il était,

connaissent les barrières infranchissables qui défendaient sa pureté^[50]. 103 Il comprenait quatre portiques concentriques dont chacun avait une garde particulière suivant la loi. C'est ainsi que, dans le portique extérieur tout le monde avait droit d'entrer, même les étrangers ; seules les femmes pendant leur impureté mensuelle s'en voyaient interdire le passage. 104 Dans le second entraient tous les Juifs et leurs femmes, quand elles étaient pures de toutes souillures ; dans le troisième les Juifs mâles, sans tache et purifiés ; dans le quatrième les prêtres revêtus de leurs robes sacerdotales. Quant au saint des saints, les chefs des prêtres y pénétraient seuls, drapés dans le vêtement qui leur est propre. 105 Le culte a été réglé d'avance si soigneusement dans tous ses détails qu'on a fixé certaines heures pour l'entrée des prêtres. En effet, le matin dès l'ouverture du temple, il leur fallait entrer pour faire les sacrifices traditionnels, puis de nouveau à midi jusqu'à la fermeture du temple. 106 Enfin il est défendu de porter dans le temple^[51] même un vase ; on n'avait placé à l'intérieur qu'un autel^[52], une table, un encensoir, un candélabre, tous objets mentionnés même dans la loi. 107 Il n'y a rien de plus ; il ne s'y passe point de mystères qu'on ne doive pas révéler, et à l'intérieur on ne sert aucun repas. Les détails que je viens de signaler sont attestés par le témoignage de tout le peuple et apparaissent dans les faits. 108 Car, bien qu'il y ait quatre tribus de prêtres^[53], et que chacune de ces tribus comprenne plus de cinq mille personnes, cependant ils officient par fractions à des jours déterminés ; une fois ces jours passés, d'autres prêtres, leur succédant, viennent aux sacrifices, et, réunis dans le temple au milieu du jour, en reçoivent les clefs de leurs prédécesseurs, ainsi que le compte exact de tous les

vases, sans apporter à l'intérieur rien qui serve à la nourriture ou à la boisson. 109 Car il est interdit d'offrir même sur l'autel des objets de ce genre, sauf ceux qu'on prépare pour le sacrifice.

En conséquence que dire d'Apion sinon que, sans examiner ces faits, il a débité des propos incroyables ? Et cela est honteux, car lui, grammairien, ne s'est-il pas engagé à apporter des notions exactes sur l'histoire ? 110 Connaissant la piété observée dans notre temple, il n'en a pas tenu compte, et il a inventé cette fable d'un Grec captif secrètement nourri des mets les plus coûteux et les plus réputés, des esclaves entrant dans l'endroit dont l'accès est interdit même aux plus nobles des Juifs s'ils ne sont pas prêtres. 111 C'est donc une très coupable impiété et un mensonge volontaire destiné à séduire ceux qui n'ont pas voulu examiner la vérité, s'il est vrai qu'en débitant ces crimes et ces mystères, ils ont tenté de nous porter préjudice.

IX

Fable ridicule d'après laquelle un Iduméen, déguisé en Apollon, alla dérober dans le temple la tête d'âne.

112 Après cela Apion raille les Juifs, comme très superstitieux, en ajoutant à sa fable le témoignage de Mnaséas^[54]. Cet auteur raconte, à l'en croire, qu'il y a très

longtemps, les Juifs et les Iduméens étant en guerre, d'une certaine ville iduméenne nommée Dora^[55], un des hommes qui étaient attachés au culte d'Apollon^[56] vint trouver les Juifs. Il se nommait, dit-il, Zabidos. Il leur promit de leur livrer Apollon, le dieu de Dora, qui se rendrait à notre temple si tout le monde s'éloignait. 113 Et toute la multitude des Juifs le crut. Zabidos cependant fabriqua un appareil de bois dont il s'entoura et où il plaça trois rangs de lumières. Ainsi équipé il se promena, de sorte qu'il avait de loin l'apparence d'une constellation^[57] en voyage sur la terre. 114 Les Juifs, frappés de stupeur par ce spectacle inattendu, restèrent à distance et se tinrent cois. Zabidos tout tranquillement arriva jusqu'au temple, arracha la tête d'or du baudet — c'est ainsi qu'il s'exprime pour faire le plaisant — et revint en hâte à Dora. 115 Ne pourrions-nous pas dire à notre tour qu'Apion surcharge le baudet, c'est-à-dire lui-même, et l'accable sous le poids de sa sottise et de ses mensonges ? En effet, il décrit des lieux qui n'existent pas et, sans le savoir, change les villes de place. 116 L'Idumée est limitrophe de notre pays, voisine de Gaza, et elle n'a aucune ville du nom de Dora. Mais en Phénicie, près du mont Carmel, il y a une ville appelée Dora, qui n'a rien de commun avec les niaiseries d'Apion ; car elle est à quatre journées de marche de l'Idumée. 117 Et pourquoi nous accuse-t-il encore de n'avoir point les mêmes dieux que les autres, si nos pères se sont laissé persuader si facilement qu'Apollon viendrait chez eux et s'ils ont cru le voir se promener avec les astres sur la terre ? 118 Sans doute ils n'avaient jamais vu une lampe auparavant, ces hommes qui allument tant et de si belles lampes dans leurs fêtes ! Et personne, parmi tant de milliers d'habitants, n'est allé à sa rencontre quand il s'avancait à

travers le pays ; il a trouvé aussi les murailles vides de sentinelles, en pleine guerre ! 119 Je passe le reste ; mais les portes du temple étaient hautes de soixante coudées, larges de vingt^[58], toutes dorées et presque d'or massif ; elles étaient fermées tous les jours par deux cents hommes^[59] au moins, et il était défendu de les laisser ouvertes. 120 Il a donc été facile à ce porteur de lampes, je pense, de les ouvrir à lui tout seul, et de partir avec la tête du baudet ? Mais est-elle rentrée toute seule chez nous ou celui qui l'a prise l'a-t-il rapportée dans le temple afin qu'Antiochos la trouvât pour fournir à Apion une seconde fable ?

X

Mensonge du serment de haine contre les Grecs.

121 ^[60]Il forge aussi un serment par lequel, prétend-il, en invoquant le dieu qui a fait le ciel, la terre et la mer^[61], nous jurons de ne montrer de bienveillance envers aucun étranger, mais surtout envers les Grecs. 122 Une fois qu'il se mettait à mentir il aurait dû dire au moins : envers aucun étranger, mais surtout envers les Égyptiens. De cette façon sa fable du serment aurait concordé avec ses mensonges du début, Si vraiment nos ancêtres ont été chassés par les Égyptiens, qui leur étaient apparentés, non pour aucun crime mais à cause de leurs malheurs. 123 Quant aux Grecs, nous en sommes trop éloignés par les lieux comme par les coutumes pour qu'il

puisse exister entre eux et nous aucune haine ou aucune jalousie. Loin de là, il est arrivé que beaucoup d'entre eux ont adopté nos lois ; quelques-uns y ont persévéré, d'autres n'ont pas eu l'endurance nécessaire et s'en sont détachés. 124 Mais de ceux-là, nul n'a jamais raconté qu'il eût entendu prononcer chez nous le serment en question ; seul Apion, semble-t-il, l'a entendu, et pour la bonne raison qu'il en était l'inventeur.

XI

Prétendue preuve de l'injustice des lois juives, tirée des malheurs des Juifs.

125 Il faut encore grandement admirer la vive intelligence d'Apion pour ce que je vais dire. La preuve, à l'en croire, que nos lois ne sont pas justes, et que nous n'adorons pas Dieu comme il faut, c'est que nous ne sommes pas les maîtres, mais bien plutôt les esclaves tantôt d'un peuple, tantôt d'un autre, et que notre cité éprouva des infortunes^[62], — comme si ses propres citoyens étaient habitués depuis une haute antiquité à être les maîtres dans la cité la plus propre à commander au lieu d'être asservis aux Romains. 126 Cependant qui supporterait de leur part une telle jactance ? Parmi le reste des hommes il n'est personne pour nier que ce discours d'Apion ne s'adresse assez bien à lui. 127 Peu de peuples ont eu la fortune de dominer fût-ce par occasion, et ceux-là même ont vu des revers les

soumettre à leur tour à un joug étranger ; les autres peuples, pour la plupart, sont plusieurs fois tombés en servitude. 128 Ainsi donc les seuls Égyptiens, parce que les dieux, à les en croire, se sont réfugiés dans leur pays et ont assuré leur salut en prenant la forme d'animaux^[63], ont obtenu le privilège exceptionnel de n'être soumis à aucun des conquérants de l'Asie ou de l'Europe, eux qui n'ont pas ou un seul jour de liberté en aucun temps, pas même de leurs maîtres nationaux ! 129 Du traitement que leur infligèrent les Perses, qui, non pas une fois, mais à plusieurs reprises, saccagèrent leurs villes, renversèrent leurs temples, égorgèrent ce qu'ils prennent pour des dieux, je ne leur fais pas un grief. 130 Car il ne convient pas d'imiter l'ignorance d'Apion, qui n'a songé ni aux malheurs des Athéniens, ni à ceux des Lacédémoniens, dont les uns furent les plus braves, les autres les plus pieux des Grecs, du consentement unanime. 131 Je laisse de côté les malheurs qui accablèrent les rois renommés partout pour leur piété, comme Crésus. Je passe sous silence l'incendie de l'Acropole d'Athènes, du temple d'Éphèse, de celui de Delphes, et de mille autres. Personne n'a reproché ces catastrophes aux victimes, mais à leurs auteurs^[64]. 132 Mais Apion s'est trouvé pour produire contre nous cette accusation d'un nouveau genre, oubliant les propres maux de son pays, l'Égypte. Sans doute Sésostris, le roi d'Égypte légendaire, l'a aveuglé^[65]. Mais nous, ne pourrions-nous pas citer nos rois David et Salomon, qui ont soumis bien des nations ? 133 Cependant n'en parlons pas. Mais il est un fait universellement connu, quoique ignoré d'Apion : c'est que les Perses et les Macédoniens, maîtres après eux de l'Asie, asservirent les Égyptiens, qui leur obéirent comme des esclaves, alors que nous, libres, nous régions

même sur les cités d'alentour pendant cent vingt ans environ^[66], jusqu'au temps de Pompée le Grand. 134 Et alors que tous les rois de la terre avaient été subjugués par les Romains, seuls nos rois, pour leur fidélité, furent conservés par eux comme alliés et amis.

XII

Apion prétend que la race juive n'a pas produit de grands hommes.

135 « Mais nous n'avons pas produit d'hommes dignes d'admiration, qui, par exemple, aient innové dans les arts ou excellé dans la sagesse ». Et il énumère Socrate, Zénon, Cléanthe et d'autres du même genre ; puis, ce qui est le plus admirable de tous ses propos, il s'ajoute lui-même à la liste et félicite Alexandrie de posséder un tel citoyen. 136 Assurément il avait besoin de témoigner pour lui-même ; car aux yeux de tous les autres il passait pour un méchant ameteur de badauds, dont la vie fut aussi corrompue que la parole, de sorte qu'on aurait sujet de plaindre Alexandrie si elle tirait vanité de lui. Quant aux grands hommes nés chez nous qui méritèrent des éloges autant qu'aucun autre, ils sont connus de ceux qui lisent mon *Histoire ancienne*.

XIII

Autres griefs injustifiés : les Juifs sacrifient des animaux, ne mangent pas de porc et pratiquent la circoncision.

137 Le reste de son réquisitoire mériterait peut-être d'être laissé sans réponse pour que lui-même soit son propre accusateur et celui des autres Égyptiens. En effet, il nous reproche de sacrifier des animaux domestiques, de ne point manger de porc, et il raille la circoncision. 138 Pour ce qui est d'immoler des animaux domestiques, c'est une pratique qui nous est commune avec tous les autres hommes, et Apion, par sa critique de cet usage, s'est dénoncé comme Égyptien. S'il avait été Grec ou Macédonien, il ne s'en serait pas ému. Ces peuples, en effet, se font gloire d'offrir aux dieux des hécatombes ; ils mangent les victimes dans les festins, et cette pratique n'a pas vidé l'univers de troupeaux, comme l'a craint Apion. 139 Si, au contraire, tout le monde suivait les coutumes égyptiennes, c'est d'hommes que l'univers serait dépeuplé pour être rempli des bêtes les plus sauvages, qu'ils prennent pour des dieux et nourrissent avec soin. 140 En outre, si on lui avait demandé lesquels de tous les Égyptiens il considérerait comme les plus sages et les plus pieux, il eût convenu assurément que c'étaient les prêtres. 141 Car dès l'origine ils furent, dit-on, chargés de deux fonctions : le culte des dieux et la pratique de la sagesse. Or, tous les prêtres égyptiens sont circoncis et s'abstiennent de manger du porc^[67]. Et même parmi les autres Égyptiens, il n'en est pas un seul qui ose

sacrifier un porc aux dieux. 142 Apion n'avait-il pas l'esprit aveuglé lorsque, se proposant de nous injurier pour faire valoir les Égyptiens, il les accusait au contraire eux qui, non seulement pratiquent ces coutumes blâmées par lui, mais encore ont enseigné aux autres peuples la circoncision, comme le dit Hérodote^[68]. 143 Aussi est-ce justement, à mon avis, qu'après avoir médité des lois de sa patrie, Apion a subi le châtiment qui convenait. Car il fut circoncis par nécessité, à la suite d'un ulcère des parties sexuelles ; d'ailleurs la circoncision ne lui profita point, sa chair tomba en gangrène et il mourut dans d'atroces douleurs. 144 Il faut, pour être sage, observer exactement les lois de son pays relatives à la religion et ne point attaquer celles des autres. Mais Apion s'est écarté des premières et a menti sur les nôtres.

Ainsi finit Apion ; que ce soit aussi la fin de mes observations à son sujet.

XIV

Réfutation des erreurs d'Apollonios Molon et de Lysimaque sur les lois juives.

145 Mais puisque Apollonios Molon, Lysimaque et quelques autres, tantôt par ignorance, le plus souvent par malveillance, ont tenu, sur notre législateur Moïse et sur ses lois, des propos injustes et inexacts, accusant l'un de sorcellerie et d'imposture,

et prétendant que les autres nous enseignent le vice à l'exclusion de toute vertu, je veux parler brièvement et de l'ensemble de notre constitution et de ses détails, comme je le pourrai^[69]. 146 Il apparaîtra clairement, je pense, qu'en vue de la piété, des rapports sociaux, de l'humanité en général, et aussi de la justice, de l'endurance au travail et du mépris de la mort, nos lois sont fort bien établies. 147 J'invite ceux qui tomberont sur cet écrit à le lire sans jalousie. Ce n'est point un panégyrique de nous-mêmes que j'ai entrepris d'écrire, mais après les accusations nombreuses et fausses dirigées contre nous, la plus juste apologie, à mon avis est celle qui se tire des lois que nous continuons à observer. 148 D'autant plus qu'Apollonios n'a pas réuni ses griefs en un faisceau comme Apion ; mais les a semés çà et là, tantôt nous injuriant comme athées et misanthropes, tantôt nous reprochant la lâcheté, et, au contraire, à d'autres endroits, nous accusant d'être téméraires et forcenés. Il dit aussi que nous sommes les plus mal doués des barbares et que pour cette raison nous sommes les seuls à n'avoir apporté pour notre part aucune invention utile à la civilisation. 149 Toutes ces accusations seront, je pense, clairement réfutées s'il apparaît que c'est le contraire que nous prescrivons nos lois et que nous observons rigoureusement. 150 Si donc j'ai été obligé de mentionner les lois contraires, en vigueur chez d'autres peuples, il est juste que la faute en retombe sur ceux qui veulent montrer par comparaison l'infériorité des nôtres. Ces éclaircissements leur interdiront je pense, de prétendre ou que nous n'avons pas ces lois dont je vais citer les principales, ou que nous ne sommes pas, parmi tous les peuples, le plus attaché à ses lois.

XV

Moïse est le plus ancien des législateurs connus.

151 Reprenant donc d'un peu plus haut, je dirai d'abord que, comparés aux hommes dont la vie est affranchie de lois et de règles, ceux qui, soucieux de l'ordre et d'une loi commune en ont donné le premier exemple, mériteraient justement ce témoignage qu'ils l'ont emporté par la douceur et la vertu naturelle. 152 La preuve en est que chaque peuple essaie de faire remonter ses lois le plus haut possible pour paraître ne point imiter les autres hommes et leur avoir, au contraire, lui-même ouvert la voie de la vie légale. 153 Les choses étant ainsi, la vertu du législateur consiste à embrasser du regard ce qui est le meilleur et à faire admettre, par ceux qui doivent en user, les lois instituées par lui ; celle de la multitude est de rester fidèle aux lois adoptées et de n'en rien changer sous l'influence de la prospérité ni des épreuves.

154 Eh bien, je prétends que notre législateur est le plus ancien des législateurs connus du monde entier. Les Lycurgue, les Solon, les Zaleucos de Locres et tous ceux qu'on admire chez les Grecs paraissent nés d'hier ou d'avant-hier comparés à lui, puisque le nom même de loi dans l'antiquité était inconnu en Grèce. 155 Témoin Homère qui nulle part dans ses poèmes ne s'en est servi ^[70]. En effet la loi n'existait même pas de son temps ; les peuples étaient gouvernés suivant des maximes non

définies et par les ordres des rois. Longtemps encore ils continuèrent à suivre des coutumes non écrites, dont beaucoup, au fur, et à mesure des circonstances, étaient modifiées.

156 Mais notre législateur, qui vécut dans la plus haute antiquité — et cela, je suppose, de l’aveu même des gens qui dirigent contre nous toutes les attaques — se montra excellent guide et conseiller du peuple ; et après avoir embrassé dans sa loi toute l’organisation de la vie des hommes, il leur persuada de l’accepter et fit en sorte qu’elle fût conservée inébranlable pour l’éternité.

XVI

L’œuvre de Moïse.

157 Voyons la première grande œuvre qu’il accomplit. C’est lui qui, lorsque nos ancêtres eurent décidé, après avoir quitté l’Égypte, de retourner dans le pays de leurs aïeux, se chargea de toutes ces myriades d’hommes, les tira de mille difficultés et assura leur salut ; car il leur fallait traverser le désert sans eau et de grandes étendues de sable, vaincre leurs ennemis et sauver, en combattant, leurs femmes, leurs enfants, et en même temps leur butin^[71]. 158 Dans toutes ces conjonctures il fut le meilleur des chefs, le plus avisé des conseillers et il administra toutes choses avec la plus grande conscience. Il disposa le peuple entier à dépendre de lui, et, le trouvant docile en toute

chose, il ne profita point de cette situation pour son ambition personnelle ; 159 mais dans les circonstances précisément où les chefs s'emparent de l'empire absolu et de la tyrannie, et habituent les peuples à vivre sans lois, Moïse, élevé à ce degré de puissance, estima au contraire qu'il devait vivre pieusement et assurer au peuple les meilleures lois, dans la pensée que c'était le moyen le meilleur de montrer sa propre vertu, et le plus sûr de sauver ceux qui l'avaient choisi pour chef. 160 Comme ses desseins étaient nobles et que le succès couronnait ses grandes actions, il pensa avec vraisemblance que Dieu le guidait et le conseillait. Après s'être persuadé le premier que la volonté divine inspirait tous ses actes et toutes ses pensées^[72], il crut qu'il fallait avant tout faire partager cette opinion au peuple ; car ceux qui ont adopté cette croyance, que Dieu surveille leur vie, ne se permettent aucun péché^[73]. 161 Tel fut notre législateur. Ce n'est pas un sorcier ni un imposteur, comme nos insulteurs le disent injustement^[74] ; mais il ressemble à ce Minos tant vanté par les Grecs, et aux autres législateurs qui le suivirent. 162 Car les uns^[75] attribuent leurs lois à Zeus, les autres les ont fait remonter à Apollon et à son oracle de Delphes, soit qu'ils crussent cette histoire exacte, soit qu'ils espérassent ainsi se faire obéir plus facilement. 163 Mais qui institua les meilleures lois et qui trouva les prescriptions les plus justes sur la religion, on peut le savoir par la comparaison des lois elles-mêmes et voici le moment d'en parler.

164 Infinies sont les différences particulières des mœurs et des lois entre les hommes ; mais on peut les résumer ainsi : les uns ont confié à des monarchies, d'autres à des oligarchies,

d'autres encore au peuple le pouvoir politique^[76]. 165 Notre législateur n'a arrêté ses regards sur aucun de ces gouvernements ; il a — si l'on peut faire cette violence à la langue — institué le gouvernement théocratique^[77], plaçant en Dieu le pouvoir et la force. 166 Il a persuadé à tous de tourner les yeux vers celui-ci comme vers la cause de tous les biens que possèdent tous les hommes en commun, et de tous ceux que les Juifs eux-mêmes ont obtenus par leurs prières dans les moments critiques. Rien ne peut échapper à sa connaissance, ni aucune de nos actions, ni aucune de nos pensées intimes. 167 Quant à Dieu lui-même, Moïse montra qu'il est unique, incréé, éternellement immuable, plus beau que toute forme mortelle, connaissable pour nous par sa puissance, mais inconnaissable en son essence. 168 Que cette conception de Dieu ait été celle des plus sages parmi les Grecs, qui s'inspirèrent des enseignements donnés pour la première fois par Moïse^[78], je n'en dis rien pour le moment ; mais ils ont formellement attesté qu'elle est belle et convient à la nature comme à la grandeur divine ; car Pythagore, Anaxagore, Platon, les philosophes du Portique qui vinrent ensuite, tous, peu s'en faut, ont manifestement eu cette conception de la nature divine^[79]. 169 Mais tandis que leur philosophie s'adressa à un petit nombre et qu'ils n'osèrent pas apporter parmi le peuple, enchaîné à d'anciennes opinions, la vérité de leur croyance, notre législateur, en conformant ses actes à ses discours^[80], ne persuada pas seulement ses contemporains, mais il mit encore dans l'esprit des générations successives qui devaient descendre d'eux une foi en Dieu innée et immuable. 170 C'est que, en outre, par le caractère de sa législation, tournée vers l'utile, il l'emporta toujours beaucoup sur tous les autres ; il ne

fit point de la piété un élément de la vertu, mais de toutes les autres vertus, des éléments de la piété, je veux dire la justice, la tempérance, l'endurance, et la concorde des citoyens dans toutes les affaires—[\[81\]](#). 171 Car toutes nos actions, nos préoccupations et nos discours se rattachent à notre piété envers Dieu. Moïse n'a donc rien omis d'examiner ou de fixer de tout cela. Toute instruction et toute éducation morale peuvent, en effet, se faire de deux manières : par des préceptes qu'on enseigne, ou par la pratique des mœurs. 172 Les autres législateurs ont différé d'opinion et, choisissant chacun celle des deux manières qui leur convenait, ont négligé l'autre—[\[82\]](#). Par exemple, les Lacédémoniens—[\[83\]](#) et les Crétois élevaient les citoyens par la pratique, non par des préceptes. D'autre part, les Athéniens et presque tous les autres Grecs prescrivaient par les lois ce qu'il fallait faire ou éviter, mais ne se souciaient point d'en donner l'habitude par l'action.

XVII

Moïse a réuni le précepte et l'application.

173 Notre législateur, lui, a mis tous ses soins à concilier ces deux enseignements—[\[84\]](#). il n'a point laissé sans explication la pratique des mœurs, ni souffert que le texte de la loi fût sans effet ; à commencer par la première éducation et la vie domestique de chacun, il n'a rien laissé, pas même le moindre détail à l'initiative et à la fantaisie des assujettis ; 174 même

les mets dont il faut s'abstenir ou qu'on peut manger, les personnes qu'on peut admettre à partager notre vie, l'application au travail et inversement le repos il a lui-même délimité et réglé tout cela pour eux par sa loi, afin que, vivant sous elle comme soumis à un père et à un maître, nous ne péchions en rien ni volontairement ni par ignorance. 175 Car il n'a pas non plus laissé l'excuse de l'ignorance ; il a proclamé la loi l'enseignement le plus beau et le plus nécessaire ; ce n'est pas une fois, ni deux ni plusieurs, qu'il faut l'entendre : mais il a ordonné que chaque semaine, abandonnant tous autres travaux, on se réunit pour écouter la loi et l'apprendre exactement par cœur^[85]. C'est ce que tous les législateurs semblent avoir négligé.

XVIII

Supériorité des Juifs, qui tous connaissent leur loi.

176 La plupart des hommes sont si loin de vivre suivant leurs lois nationales que, peu s'en faut, ils ne les connaissent même pas, et que c'est seulement après un délit qu'ils apprennent par d'autres qu'ils ont violé la loi. 177 Ceux qui remplissent chez eux les charges les plus hautes et les plus importantes avouent cette ignorance, puisqu'ils placent auprès d'eux, pour diriger l'administration des affaires, les hommes qui font profession de connaître les lois^[86]. 178 Chez nous, qu'on demande les lois au premier venu, il les dira toutes plus

facilement que son propre nom. Ainsi, dès l'éveil de l'intelligence, l'étude approfondie des lois les grave pour ainsi dire dans nos âmes^[87] ; rarement quelqu'un les transgresse, et aucune excuse ne saurait conjurer le châtement.

XIX

L'univers de croyance produit chez les Juifs la concorde.

179 Telle est avant tout la cause de notre admirable concorde. L'unité et l'identité de croyance religieuse, la similitude absolue de vie et de mœurs produisent un très bel accord dans les caractères des hommes. 180 Chez nous seuls, on n'entendra pas de propos contradictoires sur Dieu, — comme chez d'autres peuples en osent soutenir, non pas les premiers venus suivant la fantaisie qui les prend, mais des philosophes mêmes, les uns essayant par leurs discours de supprimer toute divinité, les autres privant Dieu de sa Providence sur les hommes ; — 181 on ne verra pas non plus de différence dans les occupations de notre vie : nous avons tous des travaux communs et une seule doctrine religieuse, conforme à la loi, d'après laquelle Dieu étend ses regards sur l'univers. Que toutes les autres occupations de la vie doivent avoir pour fin la piété, les femmes mêmes et les serviteurs vous le diraient.

XX

Si les Juifs ne sont point inventeurs, c'est qu'ils respectent la tradition.

182 C'est l'origine du grief qu'on nous fait aussi^[88], de n'avoir point produit d'inventeurs dans les arts ni dans la pensée. En effet, les autres peuples trouvent honorable de n'être fidèles à aucune des coutumes de leurs pères ; ils décernent à ceux qui les transgressent avec le plus d'audace un certificat de profonde sagesse. 183 Nous, au contraire, nous pensons que la seule sagesse et la seule vertu est de ne commettre absolument aucune action, de n'avoir aucune pensée contraire aux lois instituées à l'origine. Ce qui paraîtrait prouver que la loi a été très bien établie ; car lorsqu'il n'en est pas ainsi, les tentatives pour redresser les lois démontrent qu'elles en ont besoin.

XXI

Apologie de la constitution théocratique.

184 Mais pour nous, qui avons reçu cette conviction que la loi, dès l'origine, a été instituée suivant la volonté de Dieu, ce serait même une impiété que de ne pas l'observer encore. Et en

effet, que pourrait-on y changer ? Que trouver de plus beau ? ou qu'y apporter de l'étranger qu'on juge meilleur ? 185 Changera-t-on l'ensemble de la constitution ? Mais peut-il y en avoir de plus belle et de plus juste que celle qui attribue à Dieu le gouvernement de tout l'État, qui charge les prêtres d'administrer au nom de tous les affaires les plus importantes et confie au grand prêtre à son tour la direction des autres prêtres ? 186 Et ces hommes, ce n'est point la supériorité de la richesse ou d'autres avantages accidentels qui les a fait placer dès l'origine par le législateur dans cette charge honorable ; mais tous ceux qui, avec lui, l'emportaient sur les autres par l'éloquence et la sagesse, il les chargea de célébrer principalement le culte divin. 187 Or, ce culte, c'était aussi la surveillance rigoureuse de la loi et des autres occupations. En effet, les prêtres reçurent pour mission de surveiller tous les citoyens, de juger les contestations et de châtier les condamnés^[89].

XXII

Dieu dans la conception juive.

188 Peut-il exister une magistrature plus sainte que celle-là ? Peut-on honorer Dieu d'une façon plus convenable qu'en préparant tout le peuple à la piété et en confiant aux prêtres des fonctions choisies, de sorte que toute l'administration de l'État soit réglée comme une cérémonie religieuse ? 189 Car les

pratiques en usage, chez d'autres, un petit nombre de jours, et qu'ils ont peine à observer, les mystères et les cérémonies, comme ils les appellent, c'est avec plaisir, avec une décision immuable que nous les observons toute notre vie. 190 Quelles sont donc les prescriptions et les défenses de notre loi ? Elles sont simples et connues. En tête vient ce qui concerne Dieu : Dieu, parlait et bienheureux, gouverne l'univers ; il se suffit à lui-même et suffit à tous les êtres ; il est le commencement, le milieu et la fin de toutes choses^[90] ; il se manifeste par ses œuvres et ses bienfaits, et rien n'est plus apparent ; mais sa forme et sa grandeur sont pour nous inexprimables. 191 Car toute matière, si précieuse soit-elle, est vile pour imiter son image, et tout art perd ses moyens s'il cherche à la rendre ; nous ne voyons, nous n'imaginons aucun être semblable et il est impie de le représenter^[91]. 192 Nous contemplons ses œuvres, la lumière^[92], le ciel, la terre, le soleil et la lune, les fleuves et la mer, les animaux qui s'engendrent, les fruits qui croissent. Ces œuvres, Dieu les a créées, non de ses mains, non par des efforts pénibles, et sans même avoir eu besoin de collaborateurs^[93] ; mais il les voulut, et aussitôt elles furent comme il les avait voulues^[94]. C'est lui que tous doivent suivre et servir en pratiquant la vertu ; car c'est la manière la plus sainte de servir Dieu.

XXIII

Le culte.

193 Il n'y a qu'un temple pour le Dieu un — car toujours le semblable aime le semblable^[95] — commun à tous, comme Dieu est commun à tous. Les prêtres passeront tout leur temps à le servir, et à leur tête sera toujours le premier par la naissance. 194 Avec ses collègues, il fera des sacrifices à Dieu, conservera les lois, jugera les contestations, châtiara les condamnés. Si quelqu'un lui désobéit, il sera puni comme d'une impiété à l'égard de Dieu même. 195 Nos sacrifices n'ont pas pour but de nous enivrer – car Dieu déteste ces pratiques – mais de nous rendre sages. 196 Dans les sacrifices, nous devons prier d'abord pour le salut commun, ensuite pour nous-même. Car nous sommes nés pour la communauté, et celui qui la préfère à son propre intérêt sera le plus agréable à Dieu. 197 On doit demander à Dieu non qu'il nous donne les biens – car il nous les a donnés lui-même spontanément et les a mis à la disposition de tous – mais que nous puissions les recevoir et les conserver après les avoir reçus^[96]. 198 Des purifications en vue des sacrifices sont ordonnées par la loi après un enterrement, un accouchement, après les rapports sexuels et dans bien d'autres cas.

XXIV

Prescriptions relatives aux mariages.

199 Quelles sont maintenant les prescriptions relatives au mariage ? La loi ne connaît qu'une seule union, l'union naturelle de la femme, et seulement si elle doit avoir pour but de procréer^[97]. Elle a en horreur l'union entre mâles et punit de mort ceux qui l'entreprennent^[98]. 200 Elle ordonne de se marier sans se préoccuper de la dot, sans enlever la femme de force, et, d'autre part, sans la décider par la ruse ou la tromperie ; il faut demander sa main à celui qui est maître de l'accorder et qui est qualifié par sa parenté^[99]. 201 La femme, dit la loi, est inférieure à l'homme en toutes choses^[100]. Aussi doit-elle obéir non pour s'humilier, mais pour être dirigée, car c'est à l'homme que Dieu a donné la puissance. Le mari ne doit s'unir qu'à sa femme ; essayer de corrompre la femme d'autrui est un péché. Si on le commettait on serait puni de mort sans excuse, soit qu'on violentât une jeune fille déjà fiancée à un autre, soit qu'on séduisît une femme mariée^[101]. 202 La loi a ordonné de nourrir tous ses enfants et a défendu aux femmes de se faire avorter ou de détruire par un autre moyen la semence vitale ; car ce serait un infanticide de supprimer une âme et d'amoindrir la race^[102]. C'est pourquoi également, si l'on ose avoir commerce avec une accouchée, on ne peut être pur^[103]. 203 Même après les rapports légitimes du mari et de la femme la loi ordonne des ablutions^[104]. Elle a supposé que l'âme contracte par là une souillure étant passée en autre endroit ; car l'âme souffre par le fait d'être logée par la nature dans le corps et aussi quand elle en est séparée par la mort^[105]. Voilà pourquoi la loi a prescrit des purifications pour tous les cas de ce genre.

XXV

L'éducation des enfants.

204 La loi n'a pas prescrit, à l'occasion de la naissance des enfants, d'organiser des festins et d'en faire un prétexte à s'enivrer^[106]. Mais elle veut que la sagesse préside à leur éducation dès le début ; elle ordonne de leur apprendre à lire, elle veut qu'ils vivent dans le commerce des lois et sachent les actions de leurs aïeux, afin qu'ils imitent celles-ci et que, nourris dans le culte de celles-là, ils ne les transgressent pas et n'aient pas point de prétexte à les ignorer^[107].

XXVI

Les devoirs aux morts.

205 Elle a prévu aussi les devoirs à rendre aux morts, sans le luxe des enterrements ni les édifices funéraires qui attirent les yeux^[108] ; mais elle commet aux soins des funérailles les parents les plus proches, et tous ceux qui passent devant un convoi funéraire doivent^[109] se joindre à la famille et pleurer avec elle ; l'on doit purifier la maison et ses habitants après la cérémonie^[110], afin que l'auteur d'un meurtre soit très loin de sembler pur^[111].

XXVII

Autres prescriptions morales.

206 Le respect des parents vient au second rang, après le respect de Dieu^[112], dans les prescriptions de la loi ; et si on ne répond pas à leurs bienfaits, si l'on manque le moins du monde, elle livre le coupable à la lapidation^[113]. Elle veut que tout vieillard soit respecté par des jeunes gens^[114], car Dieu est la vieillesse suprême^[115]. 207 Elle défend de rien cacher à ses amis, car elle n'admet point d'amitié sans confiance absolue^[116]. Même si l'inimitié survient, il est défendu de dévoiler les secrets^[117]. Si un juge reçoit des présents, il est puni de mort^[118]. L'indifférence envers un suppliant qu'on pourrait secourir engage la responsabilité^[119]. 208 On ne peut se saisir d'un objet qu'on n'a pas mis en dépôt^[120]. On ne s'emparera d'aucun objet appartenant à autrui^[121]. Le prêteur ne prendra pas d'intérêt^[122]. Ces prescription et beaucoup d'autres analogues maintiennent les rapports qui nous unissent.

XXVIII

Prescriptions relatives aux étrangers.

209 Le souci qu'a eu le législateur de l'équité envers les étrangers mérite aussi d'être observé : on verra qu'il a pris les mesures Les plus efficaces pour nous empêcher à la fois de corrompre nos coutumes nationales et de repousser ceux qui désirent y participer. 210 Quiconque veut venir vivre chez nous sous les mêmes lois, le législateur l'accueille avec bienveillance, car il pense que ce n'est pas la race seule, mais aussi leur morale qui rapprochent les hommes^[123]. Mais il ne nous a pas permis de mêler à notre vie intime ceux qui viennent chez nous en passant^[124].

XXIX

Humanité de la loi.

211 Ses autres prescriptions doivent être exposées : fournir à tous ceux qui le demandent du feu, de l'eau, des aliments ; indiquer le chemin^[125] ; ne pas laisser un corps sans sépulture^[126] ; être équitable même envers les ennemis déclarés ; 212 car il défend de ravager leur pays par l'incendie^[127], il ne permet pas de couper les arbres cultivés^[128], et même il interdit de dépouiller les soldats tombés dans le combat^[129] ; il a pris des dispositions pour soustraire les prisonniers de guerre à la violence, et surtout les femmes^[130]. 213 Il nous a si bien enseigné la douceur et

l'humanité qu'il n'a pas même négligé les bêtes privées de raison ; il n'en a autorisé l'usage que conformément à la loi et l'a interdit dans tout autre cas^[131]. Les animaux qui se réfugient dans les maisons comme des suppliants ne doivent pas être tués^[132]. Il ne permet pas non plus de faire périr en même temps les parents avec leurs petits^[133], et il ordonne d'épargner même en pays ennemi les animaux de labour et de ne pas les tuer^[134]. 214 Il s'est ainsi préoccupé en toutes choses de la modération, usant, pour l'enseigner, des lois citées plus haut, établissant d'autre part contre ceux qui les transgressent des lois pénales qui n'admettent pas d'excuse.

XXX

Châtiments et récompenses.

215 Dans la plupart des cas où l'on transgresse la loi, la peine est la mort : si l'on commet un adultère^[135] ; si l'on viole une jeune fille^[136] ; si l'on ose entreprendre un mâle^[137] ou si celui-ci supporte pareil outrage. S'il s'agit d'esclaves (?) la loi est également inflexible^[138]. 216 De plus les délits sur les mesures et les poids, la vente malhonnête et dolosive, le vol, la soustraction d'un objet qu'on n'avait pas remis en dépôt, toutes ces fautes sont punies de châtimens non pas semblables à ceux des autres législations, mais plus sévères^[139]. 217 Les outrages aux parents et l'impiété, même à l'état de tentative, sont immédiatement punis de mort^[140]. 218 Cependant ceux dont

tous les actes sont conformes aux lois ne reçoivent point en récompense de l'argent ni de l'or, ni même une couronne d'olivier ou d'ache, ou quelque distinction de ce genre proclamée par le héraut : mais chacun, d'après le témoignage de sa propre conscience, s'est fait la conviction que, suivant la prophétie du législateur, suivant la promesse certaine de Dieu, ceux qui ont observé exactement les lois, et qui, s'il fallait mourir pour elles, sont morts de bon cœur, reçoivent de Dieu une nouvelle existence et une vie meilleure—^[141] dans la révolution des âges. 219 J'hésiterais à écrire ces choses si tout le monde ne pouvait voir par les faits que souvent beaucoup d'entre nous ont mieux aimé endurer vaillamment les pires traitements que de prononcer une seule parole contraire à la loi.

XXXI

Admirable attachement des Juifs à leurs lois.

220 S'il ne s'était trouvé que notre peuple fût connu de tous les hommes, que notre obéissance volontaire aux lois fût visible, 221 et si un auteur, ayant composé lui-même une histoire, en donnait lecture aux Grecs, ou leur disait avoir rencontré quelque part, en dehors du monde connu, des hommes qui se font de Dieu une idée si sainte et, pendant de longs siècles, sont restés fidèlement attachés à de telles lois, ce serait, je pense, un étonnement général de leur part à cause de leurs continuels changements—^[142]. 222 Certainement nous

voyons ceux qui ont tenté de rédiger une constitution et des lois analogues, accusés par les Grecs d'avoir imaginé un État chimérique, fondé, d'après eux, sur des bases impossibles. Je laisse de côté les autres philosophes qui se sont occupés de questions semblables dans leurs ouvrages. 223 Mais Platon, admiré en Grèce pour avoir excellé par la dignité de sa vie et pour avoir surpassé tous les autres philosophes par la puissance de son talent et par son éloquence persuasive, Platon ne cesse cependant d'être bafoué et tourné en ridicule^[143], ou peu s'en faut, par ceux qui se donnent pour de grands politiques. 224 Cependant si l'on examinait attentivement ses lois, on trouverait qu'elles sont plus faciles que les nôtres et qu'elles se rapprochent davantage des coutumes du plus grand nombre. Platon lui-même avoue qu'il serait imprudent d'introduire la vérité sur Dieu parmi les foules déraisonnables^[144]. 225 Mais les œuvres de Platon sont, dans la pensée de quelques-uns, des discours vides, des fantaisies brillantes, et le législateur qu'ils admirent le plus est Lycurgue ; tout le monde entonne les louanges de Sparte parce qu'elle est pendant très longtemps restée attachée aux règles de ce législateur. 226 Qu'on l'avoue donc : l'obéissance aux lois est une preuve de vertu ; mais que les admirateurs des Lacédémoniens comparent la durée de ce peuple^[145] aux deux mille ans^[146] et plus qu'a duré notre constitution. 227 En outre, qu'ils réfléchissent à ceci : les Lacédémoniens, tant que, maîtres d'eux-mêmes, ils conservèrent la liberté, jugèrent bon d'observer exactement leurs lois, mais lorsque les revers de la fortune les atteignirent, ils les oublièrent toutes ou peu s'en faut. 228 Nous, au contraire, en proie à mille calamités par suite des changements des princes qui régnèrent en Asie, même dans les périls

extrêmes nous n'avons pas trahi nos lois ; et ce n'est point par paresse ou par mollesse que nous leur faisons honneur ; mais, si l'on veut y regarder, elles nous imposent des épreuves et des travaux bien plus pénibles que la prétendue fermeté prescrite aux Lacédémoniens. 229 Ceux-ci ne cultivaient point la terre, ne se fatiguaient pas dans des métiers^[147], mais, libres de tout travail, brillants de santé, exerçant leur corps en vue de la beauté, ils passaient leur existence dans la ville, 230 se faisaient servir par d'autres pour tous les besoins de la vie, et recevaient d'eux leur nourriture toute prête, résolus à tout faire et à tout supporter pour obtenir ce seul résultat — bien beau et bien humain —, d'être plus forts que tous ceux contre qui ils partiraient en guerre. 231 Et ils n'y réussirent même pas, pour le dire en passant ; car, ce n'est pas seulement un citoyen isolé, mais un grand nombre ensemble qui souvent, au mépris des prescriptions de la loi, se sont rendus avec leurs armes aux ennemis^[148].

XXXII

Leur grandeur d'âme.

232 Est-ce que chez nous aussi on a connu, je ne dis pas autant d'hommes, mais deux ou trois seulement, qui aient trahi les lois ou redouté la mort ? je ne parle pas de la mort la plus facile qui arrive dans les combats, mais de la mort accompagnée de la torture du corps, qui semble être la plus

affreuse de toutes. 233 C'est au point que, selon moi, quelques-uns de nos vainqueurs nous maltraitaient, non par haine pour des gens à leur discrétion, mais afin de contempler l'étonnant spectacle d'hommes pour qui l'unique malheur est d'être contraints de commettre une action ou seulement de prononcer une parole contraire à leurs lois. 234 Il ne faut pas s'étonner si nous envisageons la mort pour les lois avec un courage qui dépasse celui de tous les autres peuples. En effet, celles même de nos coutumes qui semblent les plus faciles sont difficilement supportées par d'autres ; je veux dire le travail personnel, la frugalité de la nourriture, la contrainte de ne pas abandonner au hasard ou à son caprice particulier le manger et le boire, ni les rapports sexuels, ni la dépense ; d'autre part, l'observation du repos immuablement fixé. 235 Les hommes qui marchent au combat l'épée à la main et mettent en fuite les ennemis au premier choc, n'ont pu regarder en face les prescriptions qui règlent la manière de vivre. Nous au contraire, à nous soumettre avec plaisir aux lois qui la concernent, nous gagnons de montrer, dans le combat aussi, notre valeur.

XXXIII

Critique de la religion grecque.

236 Après cela, les Lysimaque, les Molon et autres écrivains du même genre, méprisables sophistes qui trompent la

jeunesse, nous représentent injurieusement comme les plus vils de tous les hommes. 237 Je ne voudrais pas examiner les lois des autres peuples ; il est de tradition chez nous d'observer nos propres lois et non de critiquer celles des étrangers ; même la raillerie et le blasphème à l'égard des dieux reçus chez les autres nous ont été formellement interdits par le législateur, à cause du nom même de Dieu—^[149]. 238 Mais comme nos accusateurs croient nous confondre par la comparaison, il n'est pas possible de garder le silence, d'autant plus que le raisonnement par lequel je vais répondre n'a pas été imaginé par moi pour la circonstance, mais a été exposé par des auteurs nombreux et très estimés. 239 Quel est en effet parmi les auteurs admirés en Grèce pour leur sagesse celui qui n'a point blâmé les plus illustres des poètes et les législateurs les plus autorisés d'avoir semé dès l'origine parmi la foule de telles idées sur les dieux ? 240 Ils en grossissent le nombre à leur volonté, les font naître les uns des autres et s'engendrer de diverses façons. Ils les distinguent par leur résidence et leur manière de vivre, comme les espèces animales, ceux-ci sous terre, ceux-là dans la mer, les plus âgés prisonniers dans le Tartare^[150]. 241 Tous ceux à qui ils ont donné le ciel en partage sont soumis par eux à un prétendu père, qui est en réalité un tyran et un maître ; aussi voit-on, d'après leurs imaginations, conspirer contre lui son épouse, son frère et sa fille, qu'il engendra par la tête, pour le saisir et l'emprisonner^[151], comme lui-même fit son propre père.

Grossièreté des dieux grecs.

242 C'est à juste titre que les esprits les plus distingués ne ménagent point leurs critiques à ces histoires ; et ils trouvent ridicule aussi d'être obligé de croire que parmi les dieux ceux-ci sont des jouvenceaux imberbes, ceux-là des vieillards barbus ; que les uns sont préposés aux arts, que celui-ci travaille le fer^[152], que celle-là tisse la toile^[153], qu'un troisième fait la guerre et se bat avec les hommes^[154], que d'autres encore jouent de la cithare^[155] ou se plaisent à lancer des flèches^[156] ; 243 puis d'admettre qu'ils se révoltent les uns contre les autres, et se querellent au sujet des hommes au point non seulement d'en venir aux mains entre eux, mais encore de se lamenter, et de souffrir, blessés par les mortels. 244 Et, pour comble de grossièreté, n'est-il pas inconvenant d'attribuer des unions et des amours sans frein presque à tous les dieux des deux sexes ? 245 Ensuite, le plus noble d'entre eux et le premier, le père lui-même, après avoir séduit des femmes par la ruse et les avoir rendues mères, les voit, d'un œil tranquille, emprisonner ou noyer ; et les enfants issus de lui, il ne peut ni les sauver, soumis qu'il est au destin, ni supporter leur mort sans pleurer. 246 Voilà de belles choses ; d'autres qui suivent ne le sont pas moins, comme l'adultère auquel les dieux assistent au ciel avec tant d'impudence que quelques-uns avouent même qu'ils envient le couple ainsi uni ; que ne devaient-ils pas se permettre quand le plus vieux, le roi, n'a pas même pu refréner son désir de posséder sa femme, ne fût-ce

que le temps de gagner sa chambre à coucher^[157] ? 247 Et les dieux en esclavage chez les hommes, et salariés tantôt pour bâtir, tantôt pour paître les troupeaux ; d'autres enchaînés dans une prison d'airain à la manière des criminels^[158] ! Est-il un homme sensé qui ne soit excité par ces contes à blâmer ceux qui les ont imaginés et à condamner la grande sottise de ceux qui les admettent ? 248 D'autres divinisent la crainte et la terreur, la rage et la fourberie ; quelle est celle des pires passions qu'ils n'aient représentée avec la nature et sous la forme d'un dieu ? Ils ont même persuadé aux cités de faire des sacrifices aux plus favorables d'entre elles. 249 Aussi ils sont mis dans la nécessité absolue de croire que certains dieux accordent les biens, et de donner aux autres le nom de « dieux qui détournent les maux »^[159]. Alors, ils s'efforcent de les fléchir comme les plus méchants des hommes par des bienfaits et des présents, et s'attendraient à subir de leur part un grand mal s'ils ne les payaient pas.

XXXV

Cela vient de ce que les Grecs n'ont pas à l'origine légiféré sur la religion.

250 Quelle est donc la cause d'une telle anomalie et d'une telle inconvenance à l'égard de la divinité ? Elle vient, je crois, de ce que leurs législateurs n'ont pas eu conscience à l'origine

de la véritable nature de Dieu, et que, même dans la mesure où ils ont pu la saisir, ils n'ont pas su la définir exactement pour y conformer le reste de leur organisation politique ; 251 comme si c'était un détail des plus négligeables, ils ont permis aux poètes de présenter les dieux qu'ils voudraient, soumis à toutes les passions, et aux orateurs de donner le droit de cité par un décret à celui des dieux étrangers qui serait utile. 252 Les peintres aussi et les sculpteurs jouirent à cet égard d'une grande liberté chez les Grecs, chacun tirant de sa propre imagination une forme, que l'un modelait dans la glaise et que l'autre dessinait. Les artistes les plus admirés se servent de l'ivoire et de l'or, qui fournissent matière à des inventions toujours nouvelles. 253 Et puis certains dieux, après avoir connu les honneurs dans la maturité, ont vieilli pour me servir d'un euphémisme ; 254 d'autres nouvellement introduits, obtiennent l'adoration^[160]. Certains temples sont désertés et de nouveaux s'élèvent, les hommes bâtissant chacun suivant son caprice, alors qu'ils devraient au contraire conserver immuable leur croyance en Dieu et le culte qu'ils lui rendent.

XXXVI

Analogies entre les lois de Platon et celles des Juifs.

255 Apollonius Molon était parmi les esprits insensés et aveugles ; mais ceux des philosophes grecs qui ont parlé selon la vérité, ont bien vu tout ce que je viens de dire, et ils n'ont

point ignoré les froids prétextes des allégories^[161]. C'est pourquoi ils les méprisèrent justement, et leur conception de Dieu, vraie et convenable, fut conforme à la nôtre. 256 En partant de cette croyance, Platon^[162] déclare qu'il ne faut recevoir dans la République aucun poète, et il en exclut Homère en termes bienveillants après l'avoir couronné, et aspergé de parfum, pour l'empêcher d'obscurcir par ses fables la vraie conception de Dieu. 257 Mais Platon suit surtout l'exemple de notre législateur^[163] en ce que sa prescription la plus impérieuse pour l'éducation des citoyens est l'étude exacte et approfondie de la loi, obligatoire pour tous ; par les mesures aussi qu'il a prises pour empêcher que des étrangers ne se mêlassent au hasard à la nation et pour conserver dans sa pureté l'État, composé de citoyens fidèles aux lois^[164]. 258 Sans avoir réfléchi à aucun de ces faits, Apollonios Melon nous a fait un crime de ne point recevoir parmi nous les hommes qui se sont laissé assujettir auparavant par d'autres croyances religieuses, et de ne point vouloir de société avec ceux qui préfèrent d'autres habitudes de vie^[165]. 259 Mais cette pratique non plus ne nous est pas particulière ; elle est commune à tous les peuples, et non seulement à des Grecs mais aux plus estimés d'entre les Grecs. Les Lacédémoniens, non contents d'expulser couramment des étrangers, n'autorisaient pas leurs concitoyens à voyager au dehors, craignant dans les deux cas la ruine de leurs lois. 260 Peut-être aurait-on droit de leur reprocher leur manque de sociabilité, car ils n'accordaient à personne le droit de cité ni celui de séjourner parmi eux. 261 Nous, au contraire, si nous ne croyons pas devoir imiter les coutumes des autres, du moins nous accueillons avec plaisir ceux qui veulent participer aux nôtres. Et c'est là, je pense, une

preuve à la fois d'humanité et de magnanimité.

XXXVII

Les Athéniens aussi punissaient sévèrement l'impiété. De même les Scythes et les Perses.

262 Je n'insiste pas sur les Lacédémoniens. Mais les Athéniens, qui ont cru que leur cité était commune à tous, quelle était sur ce point leur conduite ? Apollonios ne l'a pas su, ni qu'un seul mot prononcé au sujet des dieux en violation de leurs lois était inexorablement puni. 263 En effet, pour quelle autre raison Socrate est-il mort ? Il n'avait point livré sa patrie aux ennemis, il n'avait pillé aucun temple ; mais parce qu'il jurait suivant de nouvelles formules, et disait, par Zeus^[166], à ce qu'on raconte, en manière de plaisanterie, qu'un démon se manifestait à lui, il fut condamné à mourir en buvant la ciguë. 264 En outre, son accusateur lui reprochait de corrompre les jeunes gens, parce qu'il les poussait à mépriser la constitution et les lois de leur patrie. Donc Socrate, un citoyen d'Athènes, subit un tel châtement. 265 Anaxagore, lui, était de Clazomènes ; cependant, parce que les Athéniens prenaient le soleil pour un dieu, tandis qu'il en faisait une masse de métal^[167] incandescente, il s'en fallut de peu de suffrages qu'il ne fût par eux condamné à mort. 266 Ils promirent publiquement un talent pour la tête de Diagoras de

Mélos, parce qu'il passait pour railler leurs mystères. Protagoras, s'il n'avait promptement pris la fuite, aurait été arrêté et mis à mort parce que, dans un ouvrage, il avait paru contredire les sentiments des Athéniens sur les dieux. 267 Faut-il s'étonner qu'ils aient eu cette attitude à l'égard d'hommes aussi dignes de foi, quand ils n'ont pas même épargné les femmes ? En effet, ils mirent à mort la prêtresse Ninos^[168] parce qu'on l'avait accusée d'initier au culte de dieux étrangers ; or la loi chez eux l'interdisait, et la peine édictée contre ceux qui introduisaient un dieu étranger était la mort. 268 Ceux qui avaient une telle loi ne pensaient évidemment pas que les dieux des autres fussent dieux ; car ils ne se seraient point privés d'en admettre un plus grand nombre pour en tirer profit.

269 Voilà pour les Athéniens. Mais les Scythes eux-mêmes, qui se complaisent dans le meurtre des hommes et qui ne sont pas très supérieurs aux bêtes, croient cependant devoir protéger leurs coutumes ; et leur compatriote, dont les Grecs admiraient la sagesse, Anarcharsis, fut mis à mort par eux à son retour^[169], parce qu'il leur paraissait revenir infecté des coutumes grecques. 270 Chez les Perses on trouverait aussi de nombreux personnages châtiés pour la même raison. Cependant Apollonios aimait les lois des Perses et les admirait, apparemment parce que la Grèce a bénéficié de leur courage et de la concordance de leurs idées religieuses avec les siennes, de celle-ci quand ils réduisirent les temples en cendres, de leur courage quand elle faillit subir leur joug ; il imita même les coutumes perses, outrageant les femmes d'autrui et mutilant des enfants^[170]. 271 Chez nous la mort est la peine édictée

contre qui maltraite ainsi même un animal privé de raison^[171]. Et rien n'a été assez fort pour nous détourner de ces lois, ni la crainte de nos maîtres, ni l'attrait des usages honorés chez les autres peuples. 272 Nous n'avons pas non plus exercé notre courage à entreprendre des guerres par ambition, mais à conserver nos lois. Nous supportons patiemment d'être amoindris de toute autre façon, mais quand on vient à nous contraindre de changer nos lois, alors, même sans être en force, nous entreprenons des guerres, et nous tenons contre les revers jusqu'à la dernière extrémité. 273 Pourquoi, en effet, envierions-nous à d'autres leurs lois, quand nous voyons leurs auteurs mêmes ne point les observer ? En effet, comment les Lacédémoniens n'auraient-ils pas condamné leur constitution insociable et leur mépris du mariage^[172], les Éléens et les Thébains la liberté sans frein des rapports contre nature entre mâles^[173] ? 274 Ces pratiques, en tout cas, que jadis ils croyaient très honorables et utiles, si en fait ils ne les ont pas absolument abandonnées, ils ne les avouent plus, 275 et même ils répudient les lois relatives à ces unions, qui chez les Grecs furent jadis tellement en vigueur, qu'ils mettaient sous le patronage des dieux les rapports avec des mâles^[174] et, suivant le même principe, les mariages entre frères et sœurs^[175], imaginant cette excuse aux plaisirs anormaux et contraires à la nature, auxquels ils s'adonnaient eux-mêmes^[176].

XXXVIII

Mais les autres peuples trouvent des moyens de violer la loi.

276 Je laisse de côté pour le moment les pénalités : toutes les échappatoires que dès l'origine la plupart des législateurs offrirent aux coupables, édictant contre l'adultère l'amende, et contre le séducteur le mariage ; dans les affaires d'impiété aussi tous les prétextes qu'ils fournissent de nier au cas où l'on entreprendrait une enquête. En effet, chez la plupart tourner les lois est devenu une véritable étude. 277 Il n'en est pas ainsi chez nous ; qu'on nous dépouille même de nos richesses, de nos villes, de nos autres biens, notre loi du moins demeure immortelle. Et il n'est pas un Juif, si éloigné de sa patrie, si terrorisé par un maître sévère, qu'il ne craigne la loi plus que lui. 278 Si donc c'est grâce à la vertu de nos lois que nous leur sommes tellement attachés, qu'on nous accorde qu'elles sont excellentes. Et si l'on estime mauvaises des lois auxquelles nous sommes à ce point fidèles, quel châtiment ne mériteraient pas ceux qui en transgressent de meilleures ?

XXXIX

La loi juive a subi l'épreuve du temps et a été adoptée par plusieurs peuples.

279 Or donc, puisqu'une longue durée passe pour l'épreuve la plus sûre de toute chose, je pourrais la prendre à témoin de la vertu de notre législateur et de la révélation qu'il nous a

transmise de Dieu. 280 Car un temps infini s'étant écoulé depuis, si l'on compare l'époque où il vécut à celle des autres législateurs, on trouvera que pendant tout ce temps les lois ont été approuvées par nous et se sont attiré de plus en plus la faveur de tous les autres hommes. 281 Les premiers, les philosophes grecs, s'ils conservèrent en apparence les lois de leur patrie, suivirent Moïse dans leurs écrits et dans leur philosophie, se faisant de Dieu la même idée que lui^[177], et enseignant la vie simple et la communauté entre les hommes. 282 Cependant la multitude aussi est depuis longtemps prise d'un grand zèle pour nos pratiques pieuses, et il n'est pas une cité grecque ni un seul peuple barbare, où ne se soit répandue notre coutume du repos hebdomadaire, et où les jeûnes, l'allumage des lampes, et beaucoup de nos lois relatives à la nourriture ne soient observés^[178]. 283 Ils s'efforcent aussi d'imiter et notre concorde et notre libéralité et notre ardeur au travail dans les métiers et notre constance dans les tortures subies pour les lois. 284 Car ce qui est le plus étonnant, c'est que, sans le charme ni l'attrait au plaisir, la loi a trouvé sa force en elle-même, et, de même que Dieu s'est répandu dans le monde entier, de même la loi a cheminé parmi tous les hommes. Que chacun examine lui-même sa patrie et sa famille, il ne mettra point en doute mes paroles. 285 Il faut donc ou bien que nos détracteurs accusent tous les hommes de perversité volontaire pour avoir désiré suivre des lois étrangères et mauvaises plutôt que leurs lois nationales et bonnes, ou qu'ils cessent de nous dénigrer. 286 Car nous n'élevons pas une prétention critiquable en honorant notre propre législateur et en croyant à sa doctrine prophétique au sujet de Dieu ; en effet, si même nous ne comprenions pas par

nous-mêmes la vertu de nos lois, de toute façon le nombre des hommes qui les suivent nous eût portés à en concevoir une haute idée.

XL

Résumé de ce traité.

287 Au reste j'ai rapporté en détail les lois et la constitution des Juifs dans mes écrits sur les Antiquités^[179] ; ici j'en ai fait mention dans la mesure où c'était nécessaire, non pour blâmer les mœurs des autres ni pour exalter les nôtres, mais pour prouver que les écrivains injustes à notre égard ont attaqué avec impudence la vérité elle-même. 288 Je pense avoir suffisamment rempli dans cet ouvrage ma promesse du début. J'ai montré en effet que notre race remonte à une haute antiquité, tandis que nos accusateurs la disent très récente. J'ai produit d'antiques témoins en grand nombre, qui nous mentionnent dans leurs histoires, tandis qu'à croire leurs affirmations il n'en existe aucun. 289 Ils prétendaient que nos aïeux étaient Égyptiens ; j'ai montré qu'ils étaient venus en Égypte d'un autre pays. Ils ont affirmé faussement que les Juifs en avaient été chassés à cause de l'impureté de leur corps ; j'ai montré qu'ils étaient retournés dans leur patrie parce qu'ils le voulaient, et qu'ils étaient les plus forts. 290 Ils ont vilipendé notre législateur en le représentant comme très méprisable ; mais pour témoin de sa valeur il a trouvé Dieu autrefois et,

après Dieu, le temps.

XLI

Conclusion.

291 Sur les lois je n'avais pas besoin de m'étendre davantage : elles ont montré par elles-mêmes qu'elles enseignent, non l'impiété, mais la piété la plus vraie ; qu'elles invitent non à la haine des hommes, mais à la mise en commun des biens ; qu'elles s'élèvent contre l'injustice, se préoccupent de l'équité, bannissent la paresse et le luxe, enseignent la modération et le travail ; 292 qu'elles repoussent les guerres de conquêtes, mais préparent les hommes à les défendre elles-mêmes vaillamment, inflexibles dans le châtement, insensibles aux sophismes des discours apprêtés, s'appuyant toujours sur des actes ; car ce sont là nos arguments, plus clairs que les écrits. 293 Aussi oserai-je dire que nous avons initié les autres peuples à de très nombreuses et aussi à de très belles idées. Quoi de plus beau que la piété inviolable ? de plus juste que d'obéir aux lois ? 294 Quoi de plus utile que de s'accorder entre concitoyens, de ne point se désunir dans le malheur, et dans la prospérité de ne point provoquer de dissensions par excès d'orgueil ; dans la guerre de méprisez la mort, dans la paix de s'appliquer aux arts et à l'agriculture, et de croire que Dieu étend sur tout et partout son regard et son autorité ? 295 Si ces préceptes avaient été antérieurement écrits chez d'autres

hommes, ou s'ils avaient été observés avec plus de constance, nous devrions à ces hommes une reconnaissance de disciples ; mais si l'on voit que personne ne les suit mieux que nous, et si nous avons montré que la création de ces lois nous appartient, alors, que les Apion, les Molon et tous ceux dont le plaisir est de mentir et d'injurier soient confondus. 296 A toi, Épaphrodite, qui aimes avant tout la vérité, et par ton entremise à ceux qui voudront également être fixés sur notre origine, je dédie ce livre et le précédent.

Notes

2-1. Apion, qui florissait sous Tibère, Caligula et Claude, avait écrit de nombreux ouvrages d'érudition, notamment sur Homère, et une histoire d'Égypte en 5 livres. L'étendue de son savoir, mais aussi de son charlatanisme, est attestée par de nombreux témoignages. Il joua un rôle actif dans l'agitation antijuive d'Alexandrie sous Caligula. Ses attaques contre les Juifs se trouvaient en partie dans son *Histoire d'Égypte* (infra § 10), en partie, semble-t-il, dans un écrit spécial (§ 6-7).

2-2. Nous avons déjà vu ce détail dans Manéthôs, supra, I, § 238.

2-3. Apion, dans son ignorance, confond les synagogues occidentales (προσευχαί) ou peut-être le temple d'Onias avec le temple de Jérusalem. En Occident on priait vers l'Orient, c'est-à-dire dans la direction de Jérusalem ; à Jérusalem même, cette direction, qui est celle du soleil levant, était prohibée par les

docteurs, pour éviter toute confusion avec les païens (Soukka, 51 b ; Baba Batra, 25 a) ; dans le Temple, le Saint des Saints était à l'Ouest.

2-4. Il y a là peut-être quelque vague souvenir des bassins et des colonnes de bronze du temple. Apion les a comparés à un de ces cadrans solaires à base hémisphérique ou conique comme on en a trouvé notamment en Égypte (Dictionnaire des Antiquités, Horologium, fig. 3886). Le mot (*grec*), scaphion, était précisément employé pour désigner la conque hémisphérique du cadran solaire. Cf. Th. Reinach dans les Mélanges Kaufmann, p. 13 suiv.

2-5. Josèphe aurait dû rappeler, à propos d'Homère, qu'Apion prétendait avoir appris d'un homme d'Ithaque la nature du jeu auquel jouissaient les prétendants de Pénélope (Athénée I, p. 16 F). – On faisait de Pythagore tantôt un Samien, tantôt un Tyrrhénien ou même un Syrien (de l'île de Syros ?). Cf. Diogène Laërce, VII, i ; Clément d'Alexandrie, Stromat., I, 14.

2-6. Pour les dates de l'Exode, d'après Manéthôs et Lysimaque, voir plus haut, I, 103 et 305. Pour (Apollonios) Molon, voir infra, II, 79, etc. La date proposée par Apion correspond à 752 avant J.-C. C'est à peu près la date assignée au Bocchoris de la XXIV^e dynastie par les chronographes. Mais cette date a pour but de faire coïncider les fondations de Carthage et de Rome, synchronisme absurde, emprunté à Timée (Denys d'Halicarnasse, I, 74).

2-7. Supra, I, § 126.

2-8. Supra, I, § 110 suiv.

2-9. Ce chiffre ne s'accorde ni avec celui de la Bible (I Rois, vi, i), 480 ans, ni avec celui de Josèphe lui-même dans les Antiquités (VIII, 3, i, § 61) 592 ans. Mais on le retrouve dans un autre passage des Antiquités (XX, 10, 1, § 230).

2-10. L'extrait de Lysimaque ci-dessus (I, 304 suiv.) ne donne aucun chiffre. Nous avons déjà (note, I, § 234) signalé d'autres omissions de ce genre, réparées après coup par Josèphe.

2-11. Le texte ci-dessus d'Apion (§ 21), quoique très entortillé, pourrait s'interpréter autrement : le sabbat aurait été institué en Judée, en souvenir du repos du 7^e jour, mais ce repos n'aurait pas eu lieu nécessairement en Judée.

2-12. Willrich (Juden und Griechen vor der makkabaïchen Erhebung, p. 176) signale une contradiction entre ce texte et le § 48 où il serait question des ancêtres Macédoniens d'Apion ; mais dans ce dernier §, le mot *Maxedōnvn* est probablement interpolé (Naber).

2-13. Il n'y a aucune raison de mettre en doute l'assertion de Josèphe suivant laquelle Apion serait né dans l'oasis d'Égypte, c'est-à-dire dans une des deux grandes oasis qui formaient des nomes particuliers (Ptol., IV, 5, 61). Mais il n'en résulte pas nécessairement, comme le veut Josèphe, qu'il fût de race égyptienne, ni même, comme celui-ci l'insinue plus loin (§§ 32 et 41), qu'Apion ne dût la qualité d'Alexandrin qu'à la naturalisation personnelle. Nous savons par les papyrus que beaucoup de Grecs habitant les nomes de province jouissaient du droit de cité alexandrine, soit qu'ils fussent d'origine alexandrine, soit que leurs ancêtres eussent été naturalisés alexandrins. Sur cette question voir, outre le livre cité de

Willrich, Isidore Lévy, Rev. Et. juives, XLI (1900), p. 188 suiv. ; Wilcken, Grundzüge, p. 46 ; Schubart, Archiv f. Papyruskunde, V, 105 ; Jouguet, Vie municipale, p. 10, 95.

2-14. Le quartier juif était situé dans l'Est d'Alexandrie, au delà du port, mais dans le voisinage du château royal ; la nécropole était à l'extrême Ouest de la ville.

2-15. Cf. Bellum, II, 8, 7. En réalité l'établissement des Juifs à Alexandrie ne paraît pas antérieur à Ptolémée Sôter ; cf. Ant., XII, 8.

2-16. Jouguet suppose que le terme macédonien désignait à Alexandrie les immigrés, par opposition aux indigènes égyptiens.

2-17. Nous ne savons rien de ces lettres et ordonnances. Quant à la « stèle de César le Grand » qui est encore mentionnée Ant., XIV, 10, 1, elle émane en réalité d'Auguste (R. ét. Juives, 1924, p. 123).

2-18. S'agit-il du titre d'Alexandrin usurpé par les Juifs ou ce titre leur avait-il été conféré dans quelque document officiel ? Nous connaissons un document de ce genre : c'est l'édit de Claude, Ant., XIX, 280. Mais dans le pap. Berlin 1140 un pétitionnaire juif ayant été désigné comme Ἀλεξανδρείας le scribe a corrigé en : Ἰουδαίων τῶν ἀπὸ Ἀλεξανδρείας.

2-19. Assertion réitérée (Ant., XII, 3, 1) dont on voudrait la preuve. Dans II Maccabées, IV, 9, nous voyons Jason promettre des sommes considérables à Antiochus Épiphanes, s'il permet, entre autre, τοῖς ἐν Ἱεροσολούοις Ἀντιοχεῖς ἰνυχγράφαι. Ce texte se rapporte à Jérusalem, non à Antioche. En tout cas, à l'époque romaine, les Juifs d'Antioche jouissent du droit de

cité et leurs privilèges sont inscrits sur des tables de bronze (Bellum, VII, 5, 2).

2-20. Cf. Ant., XII, 3, 2, où l'on voit que la chose est contestée. Il s'agit surtout d'Antiochus II Théos. Voir la note de Schürer, III (3e éd.), p. 81-2

2-21. Il y a là, en ce qui concerne les Ibères (Espagnols), une forte exagération. L'Espagne renfermait bon nombre de colonies, de municipales, et Vespasien en 75 avait conféré le *Jus Latii* à toute la péninsule (Tacite, Hist., III, 53, 70 ; Pline, III, 4, 30) ; mais le droit latin n'était pas encore la cité romaine.

2-22. Assertion répétée au § 72 infra, mais qui est exagérée. Nous savons seulement : 1° que les Égyptiens pour arriver à la cité romaine devaient d'abord être reçus citoyens d'Alexandrie (Pline à Trajan, Ep. 6), admission qui devait être accordée par l'empereur (Pline à Trajan, Ep. 10 ; Trajan à Pline, Ep. 7) ; 2° que l'Égyptien, même admis à la cité romaine, ne pouvait exercer les fonctions qui donnaient au sénat (Dion Cassius, LI, 17, 2).

2-23. Ce renseignement ne dérive pas du véritable Hécatée, car c'est sous Démétrius II que trois districts seulement de la Samaritide furent annexés, avec exemption d'impôts, à la Judée (I Maccabées, xi, 34). Cf. Schürer, I (2e édit.), p. 141 et Willrich, *Judaica*, p. 97.

2-24. Ici et Ant., XII, c. 7-9, Josèphe s'inspire du pseudo-Hécatée et du pseudo-Aristée, c. 13 Wendland, et par conséquent exagère ; mais il y avait certainement de petites garnisons juives en Égypte, par exemple celle d'Athribis, au sud du Delta (Rev. ét. j., XVII, 1888, p. 435), les castra

Judaeorum à l'est (Notitia dignitatum) et le Ἰουδαίων στρατόπεδον à l'ouest (Ant., XIV, 8, 25 ; Bellum, I, 9, 4). Peut-être même la garnison juive d'Éléphantine a-t-elle encore subsisté quelque temps sous les Ptolémées. Cf. Schürer, III (3e éd.) p. 22.

2-25. Renseignement non confirmé par ailleurs.

2-26. Tout ce § dérive de la « lettre d'Aristée à Philocrate ».

2-27. Ce renseignement ne se trouve nulle part ailleurs.

2-28. Ptolémée VI Philométor régna de 181 à 145 avant J.-C. ; Cléopâtre (II) était sa femme et sa sœur.

2-29. Dosithéos (Samaritain ?) n'est pas autrement connu. Onias peut bien être identique au fondateur du temple de Léontopolis (vers 160).

2-30. Après la mort de Philométor (145), sa veuve avait proclamé roi leur fils (Philopator néos) ; mais le frère du feu roi, Ptolémée (VIII) Evergète II (Physcon), vint de Cyrène, sans doute à l'invitation des Alexandrins, tua le jeune roi et s'empara du trône et de la reine, qu'il épousa.

2-31. L. Minucius Thermus qui avait déjà en 154 installé Evergète II à Chypre (Polybe, XXXIII, 5).

2-32. Filios = enfants, non fils. Philométor ne laissa pas plusieurs fils, mais un seul, Philopator Néos ; un fils aîné (Eupator) était mort avant son père. Mais il y avait aussi une fille, Cléopâtre III, que Physcon épousa peu après.

2-33. L'épisode des éléphants est mis sur le compte de Ptolémée IV Philopator (221-204) par le IIIe livre des Macchabées, c. 4-5. L'origine commune de ces légendes doit

être une fête véritable, analogue à celle de Pourim, et qui fut peut-être l'origine de celle-ci. D'autre part Willrich a cherché à montrer (Hermes, XXXIX, 244 suiv.) que l'intervention des généraux juifs contre Physcon est une transposition d'un épisode qui se placerait en réalité vers 88 au temps où Sôter II supplanta Ptolémée Alexandre. Une persécution des juifs d'Alexandrie à cette époque est attestée par Jordanès, c. 81 Mommsen.

2-34. Représenter la guerre de Cléopâtre contre Octave comme une « révolte », est bien caractéristique de l'historiographie officielle de l'Empire.

2-35. Celle de 43/2 av. J. C. Cf. Wilcken, Grundzüge, p. 364,

2-36. Jules César fut secouru par le contingent juif d'Hyrcan et d'Antipater dans la guerre d'Alexandrie, dont le récit lui était attribué.

2-37. En 19 ap. J.C. Le véritable motif est que des distributions de ce genre ne devaient profiter qu'aux citoyens (Wilcken, Hermes, 63, 52).

2-38. Sur ces « camps juifs » cf. Schürer, 3. éd., III, 98, note.

2-39. Josèphe songe aux conflits qui opposaient les adeptes de cultes locaux antagonistes (Plutarque, De Iside, 72 ; Juvénal, Sat. xv, 33-92).

2-40. L'idée paraît être que les Égyptiens, en adorant des animaux hostiles à l'espèce humaine, manquent à la loi de solidarité entre les hommes.

2-41. Cf. plus haut § 41 et la note.

2-42. On se rappelle la crise soulevée par la prétention de

Caligula de faire ériger sa statue dans le temple de Jérusalem.

2-43. Au temple de Jérusalem on sacrifiait deux fois par jour pour le salut de l'Empereur et du peuple romain (Guerre, II, 197). Mais il semble que ce fût aux frais de l'empereur (Philon, Leg. ad Caium, § 157).

2-44. Antiochos Sidétès surnommé Εἰσεβής ; (Ant. jud., XIII, § 244), qui prit Jérusalem en 130 av. J.-C.

2-45. Sur les honneurs rendus en Égypte à la victime d'un crocodile, v. Hérodote, II, 90. L'assertion relative à la vipère est isolée, mais on ne doit sans doute pas être mise en doute. Spiegelberg (Sitzungsber. Bayr. Ak. Wissenschaften, 1925, 2, p. 2) s'est appuyé sur le texte de Josèphe pour conjecturer que Cléopâtre a voulu mourir de la morsure d'une vipère pour s'assurer la divinisation.

2-46. Pourtant le Deutéronome (xxv, 4) défend de museler le bœuf qui foule le grain, à plus forte raison de le battre s'il en mange un peu.

2-47. Josèphe veut-il dire qu'Apion a copié une source écrite, ou qu'il a suivi des on-dit ? Dans le premier cas, le seul écrivain ancien dont on puisse le rapprocher est Damocrite, auteur d'un ouvrage sur les Juifs connu par une notice de Suidas (Textes d'auteurs grecs et romains, p 121). Mais l'époque de ce Damocrite est complètement inconnue. Il est du moins certain qu'il y a une parenté entre l'écrit résumé par Suidas et celui d'Apion : Damocrite a élevé contre les Juifs les deux mêmes griefs (culte de la tête d'âne, sacrifice de l'étranger), qu'Apion a groupés dans l'histoire de la visite d'Épiphané au Temple. Les variantes sont d'importance

secondaire : la principale porte sur la fréquence du meurtre rituel.

2-48. Apion ne paraît pas responsable de l'absurdité que lui prête Josèphe le texte cité § 95 ne signifie pas que tous les Juifs participent au sacrifice.

2-49. Texte peut-être mutilé.

2-50. La description qui suit est une des sources de notre connaissance du temple détruit par Titus, quoiqu'elle soit moins circonstanciée que Bell. V, 5 et Ant. Jud. XV, II. Josèphe s'y est inspiré de ses souvenirs personnels.

2-51. Plus exactement « dans le sanctuaire ».

2-52. On ne voit pas bien de quel autel il s'agit. Ailleurs (Guerre, V, 5, 5) Josèphe ne mentionne que les trois derniers objets.

2-53. Ces quatre tribus représentent les quatre groupes sacerdotaux primitifs revenus avec Zorobabel : Yedaya, Immer, Pachkhour, Kharim. Notre passage est le seul qui atteste encore l'existence de cette division à la fin de l'époque du second Temple, où d'ordinaire (par ex. Vita, c. I) l'on compte 24 classes de prêtres (6 par groupe, Talmud de Jérusalem, Taanit, 68 a). Le chiffre de 5.000 prêtres par groupe est sans doute exagéré, même en y comprenant les lévites.

2-54. Mnaséas de Patara, polygraphe du III^e siècle av. J.-C.

2-55. Il s'agit bien probablement dans la pensée de Mnaséas de Adora (aujourd'hui Doûra) ville effectivement située en Idumée. La même faute se retrouve Ant. jud., XIV, 88 (cf. Benzinger, v. Adora dans Pauly-Wissowa).

2-56. Culte attesté chez les Iduméens par l'inscription de Memphis, Strack, Archiv für Pap., III, 129.

2-57. Ici reprend le texte grec.

2-58. 30 sur 15 d'après Guerre, V, 202.

2-59. 20 par porte (Guerre, VI, 293).

2-60. Le développement qui suit (§ 121-124) serait mieux à sa place après le § 111 puisqu'il se rattache à la légende du serment contre les Grecs du § 95. Peut-être s'agit-il d'un morceau rajouté par Josèphe in extremis en marge et introduit à une fausse place par les copistes.

2-61. L'invocation à Dieu qui a créé ciel, terre et mer est biblique (Néhémie, ix, 6 ; Psaume 146, 6 ; Actes des Apôtres, iv, 24). Apion a-t-il su l'existence de cette formule ? Ou son texte a-t-il été remanié par Josèphe ou sa source juive ?

2-62. La prise de Jérusalem par Pompée a inspiré à Cicéron une réflexion analogue (*Pro Flacco*, § 69 = Textes d'auteurs grecs et romains, p. 241).

2-63. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, V, 325 suiv. ; Diodore, I, 86, etc.

2-64. Les incendies de l'Acropole d'Athènes par les Perses, du temple d'Éphèse par Hérostrate sont bien connus L'allusion nu temple de Delphes peut se rapporter soit à l'incendie du temple primitif (548) soit à celui qu'allumèrent les barbares Maides au temps de Sylla (Plut. Num. 9) ; il s'agit plutôt de ce dernier évènement.

2-65. Allusion possible à la cité dont auraient été frappés Sésostris et son fils (Hérodote, II, iii).

[2-66.](#) Depuis l'insurrection des Macchabées (168).

[2-67.](#) Sur la circoncision des Égyptiens, cf. Hérodote, II, 37 et 104 ; sur celle des prêtres en particulier, voir W. Otto, *Priester und Tempel im hellenistischen Aegypten*, I, 214 ; II, 326. Sur l'abstinence de la viande de porc, Plutarque, *Quaest. conviv.*, IV. 5.

[2-68.](#) Hérodote, II, 104 (v. supra. I, § 169).

[2-69.](#) Le plaidoyer pour la législation juive ainsi annoncé (ch. xv et suiv.) présente de nombreuses concordances avec les *Hypothetica* de Philon dont Eusèbe a conservé un extrait, *Praep. Ev.*, VIII, 6-7, pp. 355 c-361 b (cf. Wendland, *Die Therapeuten und die phil. Schrift vom beachaul. Leben*, 709-12 ; B. Motzo, *Atti della R. Ac. di Torino*, XLVII, 1911-2, 760 ; I. Lévy, *La Légende de Pythagore*. p. 212). Josèphe est tributaire de la source même où a puisé Philon, une apologie du judaïsme composée suivant toute apparence à Alexandrie vers le début de l'époque romaine. Il affecte de défendre la pure loi de Moïse, tandis que Philon reconnaît (l. I., 358 d) que les prescriptions qu'il énumère ne sont pas toutes contenues dans le Pentateuque et proviennent en partie de « lois non écrites ».

[2-70.](#) Le mot (*grec*) ne se trouve pas, en effet, dans les poèmes homériques ; les plus anciens exemples sont dans Hésiode.

[2-71.](#) Josèphe songe sans doute aux objets précieux dont les fils d'Israël, au moment du départ, dépouillèrent les Égyptiens (Exode, XII, 35-7). Les Juifs alexandrins, choqués de ce que la Bible contait comme un tour de bonne guerre, ont essayé de divers moyens pour éliminer de l'incident tout ce qui

ressemblait à un abus de confiance, cf. Josèphe, Ant., I, § 314, et Ezekiel le Tragique, fr. 7, v. 35.

[2-72.](#) Noter la prudence rationaliste avec laquelle Josèphe défend « l'inspiration » divine de Moïse.

[2-73.](#) Josèphe a utilisé cet argument dans les Ant. II, 3, i § 23-4, où Ruben, pour dissuader ses frères de tuer Joseph, leur remontre que Dieu, à qui rien n'échappe, châtiara le fratricide. L'idée, qui n'est pas formulée dans la Bible, est un lieu commun pythagoricien, cf. Jamblique 174.

[2-74.](#) Ces insulteurs sont d'après § 145 Apollonios Molon et Lysimaque ; le grief de *go@teia* revient chez Celse (Origène, Contre Celse, I, 26 = Textes, p. 165), et Pline (XXX, i = Textes, p. 282) ainsi qu'Apulée (Apol., 90 = Textes, p. 335) nomment Moïse dans une liste de magiciens fameux. Josèphe a puisé à la même source que Philon, ap. Eusèbe, Praep. Ev. VIII, 6, 356 a.

[2-75.](#) Texte très altéré. Les conjectures de Niese admises, il s'agit de Minos et de Lycurgue.

[2-76.](#) Division platonicienne, qu'on retrouve chez Polybe, Cicéron, etc.

[2-77.](#) Ce mot, qui a fait fortune on changeant un peu de sens, est donc de l'invention de Josèphe — ou de sa source.

[2-78.](#) L'idée que les philosophes grecs sont tributaires de la Bible est depuis l'époque ptolémaïque un lieu commun de l'apologétique judéo-alexandrine. Déjà Artapanos imaginait qu'Orphée fut le disciple de Mousaios-Moïse. Suivant Philon, c'est de Moïse que se sont inspirés Héraclite et les stoïciens (cf. Elter, De gnomol. graec. historia, 221 ; Bréhier, Les idées philos. et relig. de Philon d'Alexandrie, 48 ; Paul Krüger, Philo

und Josephas als Apologeten des Judentam 21). Aristobule (soi-disant contemporain de Ptolémée VI Philométor, en réalité prêtre-nom d'un faussaire d'époque impériale) fait dépendre de Moïse, outre Homère et Hésiode, Pythagore, Socrate et Platon (Eusèbe, Praep. Ev., XIII, 12) et Clément d'Alexandrie assure qu'il attribuait la même origine à la philosophie péripatéticienne (Strom. V, 14, 97).

2-79. Josèphe s'aventure beaucoup en identifiant, par exemple, le panthéisme stoïcien au monothéisme hébreu.

2-80. Même expression chez Philon, Vita Mosis. I, 6 § 29 et déjà dans la source de Jamblique, V. P., 176.

2-81. Cette « concorde » remplace la sagesse, φρόνησις, comme 4e vertu cardinale (Thackeray).

2-82. Le début de § 172, avec les mots de § 172 « ce qu'il fallait faire ou éviter » provient du document copié par Jamblique, Vil. Pyth. 86 et 137. Il en est de même de § 192 (« il faut suivre Dieu ») et de § 197 (sur la prière). Cf. I. Lévy, La Légende de Pythagore, p. 213.

2-83. V. Plutarque, Lycurg., 13.

2-84. Théorie conforme à l'enseignement talmudique. Cf. Aboth R. Nathan, p. 22 ; Sabbath, p. 318.

2-85. Josèphe, comme le Talmud de Jérusalem (Megilla, IV, 75 a), attribue à Moïse l'institution des lectures sabbatiques.

2-86. Allusion aux assesseurs des archontes athéniens et au conseil des gouverneurs romains.

2-87. Deutéronome, VI, 7 ; XI, 19.

2-88. Supra, II, §§ 135 et 148.

2-89. Les attributions judiciaires des prêtres sont encore très limitées dans le Deutéronome (xvii, 8, etc.). Elles se sont développées à l'époque du second temple, et déjà Hécatée remarque que Moïse confia aux prêtres le jugement des causes les plus importantes (Diodore de Sicile, XL, 3, 6 = Textes d'auteurs grecs et romains, p. 17).

2-90. L'idée que Dieu est le commencement et la fin de tout peut s'appuyer sur divers textes bibliques, mais non pas celle qu'il en est aussi le milieu. Selon les rabbins (p. ex. Jer., Sanhédrin, 18 a) si le mot vérité (ו) est le sceau de Dieu, c'est parce qu'il se compose de la première, de la dernière et de la lettre médiane de l'alphabet ; mais n'est pas au milieu de l'alphabet hébreu. J'ai soupçonné ces trois lettres de représenter les initiales (transcrites en hébreu) des mots grecs $\alpha\chi\omega$, μέσον, τέλος : ce jeu d'esprit mystique serait alors d'origine alexandrine ; cependant le *tav* n'est presque jamais transcrit par un t.

2-91. Exode, xx, 4, etc.

2-92. La lumière est nommée en tête, conformément à Genèse i, 3.

2-93. Coup de griffe à Philon (De opif. mundi, § 24), qui, entraîné par le Timée, attribuait à Dieu des collaborateurs. Pour tout le passage, cf. Genèse Rabba, 1 et 3.

2-94. Cf. Philon, De opif. mundi, ad fin. ; Rosch Haschana, 11 a (= Houllin 60 a).

2-95. Formule qui remonte à Platon, Gorgias, 510 b et à Aristote, Eth. Nicom. VIII, i, 1155. Cf. Dibelius, Neue Jahrb. far das klaas, Alt. 1915, XXXV, p. 232.

[2-96.](#) Idée platonicienne (Lois, III, 687 D), sans fondement dans la Bible, mais ressemble singulièrement à la doctrine de l'Évangile selon St Mathieu, vi, 8 suiv.

[2-97.](#) Cette restriction n'est nulle part formulée dans la Loi, mais elle est dans l'esprit du Talmud (interdiction d'épouser une femme stérile : Yebamot, 61 b ; Tossefta Yebamot, 8, 4 ; répudiation de la femme qui n'a pas d'enfants après six ans de mariage : Mishna Yebamot, 6, 6). Josèphe s'est aussi souvenu de la doctrine essénienne, Bell. Jud., II, 8, 13

[2-98.](#) Lévitique, xviii, 22 ; 29 ; xx, 13.

[2-99.](#) Usages attestés par l'Écriture, mais non prescrits par la Loi.

[2-100.](#) Genèse, iii, 16

[2-101.](#) Les différentes variétés d'adultère sont prévues et punies, Deutéronome, xxii, 22-27 ; Lévitique, xx, 10. Mais nulle part il n'est prescrit au mari « de ne s'unir qu'à sa femme ». L'adultère, dans la Bible, ne désigne que le commerce illégitime avec la femme (ou fille) d'autrui.

[2-102.](#) La Loi ne renferme aucune disposition contre l'avortement. Il est absurde d'interpréter comme telle la bénédiction, Exode, xxiii, 26.

[2-103.](#) Sur l'impureté de l'accouchée, cf. Lévitique, xii.

[2-104.](#) Josèphe paraît avoir mal interprété le verset Lévitique, xv, 18 qui ne vise que le cas où l'homme est affligé d'un flux. Le Talmud connaît des ablutions après les rapports conjugaux : 1° pour les prêtres, avant la consommation des prémices (Baba Kamma, 82 b), 2° pour les laïques, avant la

prière ou l'étude de la loi (mais ceci fut abrogé, Berakhot, 22 ; Houllin, 126).

[2-105.](#) Encore une idée essénienne ; cf. Bell. Jud., II, 8, 11.

[2-106.](#) Cela n'exclut pas les fêtes à l'occasion d'une naissance ou d'une circoncision.

[2-107.](#) Deutéronome, VI, 7 ; XI, 19.

[2-108.](#) On ne trouve pas de prescriptions à ce sujet dans la Loi, mais bien dans le Talmud (Moed Katan, 27 a ; jer. Schekalim, 11)

[2-109.](#) Rien de tel dans l'Écriture mais, cf. Talmud, Berakhot, 18 a ; Ecclésiastique, VII, 34.

[2-110.](#) Nombres, XIX, 11 suiv. ; Lévitique, XXI, 1 ; XXII, 4.

[2-111.](#) L'interpolateur cherche un motif rationnel pour d'antiques usages fondés sur des croyances évanouies.

[2-112.](#) Dans le Décalogue (Exode, XX, 12 = Deutéronome, V, 16), immédiatement après les articles relatifs à la divinité vient celui qui prescrit d'honorer ses parents.

[2-113.](#) Deutéronome, XXI, 18 suiv. Mais il faut plus qu'un « manque de reconnaissance » pour être lapidé.

[2-114.](#) Lévitique, XIX, 32.

[2-115.](#) Daniel, VII, 9 (Dieu est appelé l'Ancien des jours). Josèphe interprète peut-être aussi à sa façon Lévitique, XIX, 32 : Tu te lèveras devant la vieillesse... crains l'Eternel, ton Dieu.

[2-116.](#) Doctrine essénienne (Bell. Jud., II, 8, 7), inconnue au Pentateuque.

[2-117.](#) Plusieurs proverbes prohibent l'indiscrétion (XI, 13 ;

xx, 19 ; xxv, 9), mais il n'y est pas question de livrer les secrets de ses anciens amis.

2-118. Exode, xxiii, 8 ; Deutéronome, xvi, 19 ; xxvii, 25. Nulle part cependant n'apparaît le peine de mort.

2-119. Ce n'est, dans la Bible, qu'un précepte moral : Deutéronome, xv, 7 suiv.

2-120. Quoique confirmée par le § 216 cette prescription est bien singulière. En lisant \square κατέθηχεν (sans μή) on aurait un parallèle dans Lévitique, v, 21 (dénégation du dépôt).

2-121. Exode, xx, 15 ; xxii, 1 suiv. ; Lévitique, xix, 11 ; Deutéronome, v, 17.

2-122. Exode, xxii, 25 ; Lévitique, xxv, 36-7 ; Deutéronome, xxiii, 7.

2-123. Exode, xxii, 21 ; xxiii, 9 ; Lévitique, xix, 33 ; Deutéronome, x, 19 ; xxiii, 7.

2-124. Probablement une allusion à l'exclusion de l'étranger de la fête de Pâques (Exode, xii, 43).

2-125. Deutéronome, xxvii, 18 : « Maudit soit celui qui égare l'aveugle en son chemin ». Juvénal, XIV, 103, reprochait aux Juifs non monstrare vias eadem nisi sacra colenti. Josèphe avait déjà généralisé le précepte du Deutéronome dans Ant., IV, 276.

2-126. On a voulu voir là un développement du verset Deutéronome, xxi, 23 qui prescrit d'enterrer le pendu (parce qu'il souille ceux qui le voient). On se rappellera aussi Tobit, I, 16 suiv.

[2-127.](#) Pas de texte.

[2-128.](#) Deutéronome, xx, 19.

[2-129.](#) Rien de pareil dans la Loi.

[2-130.](#) Deutéronome, xxi, 10 suiv.

[2-131.](#) Défense de faire travailler le bœuf et l'âne pendant le sabbat, Deutéronome, v, 14, etc.

[2-132.](#) On cherche vainement cette prescription dans le Pentateuque (mais cf. Baba Mezia, 85 a).

[2-133.](#) Lévitique, xxii, 28 ; Deutéronome, xxii, 6.

[2-134.](#) Pas de texte.

[2-135.](#) Lévitique, xx, 10.

[2-136.](#) Seulement si la vierge était fiancée, Deutéronome, xxii, 23.

[2-137.](#) Lévitique, xx, 13.

[2-138.](#) Texte sans doute altéré.

[2-139.](#) Sur les faux poids, fausses balances, le dol, etc., les textes sont simplement prohibitifs (Lévitique, xix, 11-13 ; 35-36 ; Deutéronome, xxv, 13-15).

[2-140.](#) Deutéronome, xxi, 18 ; Lévitique, xxiv, 13.

[2-141.](#) Opinion pharisienne (Ant., XVIII, 14) sans fondement biblique.

[2-142.](#) L'opposition entre les Juifs attachés à la tradition et les Grecs amis des nouveautés a déjà été indiquée II, § 182.

[2-143.](#) Geffcken (Hermes, 1928, p 101) a rapproché l'expression de Josèphe de celle de l'auteur cité par Athénée

508 b c (suivant toute apparence Hérodicus de Babylone) : Athènes, qui a vu naître Dracon, Solon et Platon, a obéi aux deux premiers, mais n'a eu que risée pour les Lois et la République.

2-144. Cette observation, qui n'est guère à sa place, paraît provenir du contexte de la source de § 169. Il est sans doute fait allusion à Timée 28 c, où Platon déclare qu'il est impossible de communiquer à tout le monde la nature véritable du démiurge.

2-145. Cicéron, Pro Flacco, 63, admire les Spartiates pour être restés fidèles jusqu'à son temps aux lois reçues sept siècles auparavant. Moins hyperbolique, Plutarque fait valoir comme un exemple exceptionnel de stabilité politique que Sparte a observé pendant cinq siècles la constitution de Lycurgue sans autre changement que l'institution des éphores (Lycurgue, 30).

2-146. Josèphe a déjà indiqué plus haut I, § 36 que l'intervalle qui sépare son époque de celle de Moïse et d'Aaron est de deux mille ans. Ce chiffre qui excède de 200 environ celui qui résulte des données chronologiques précisées disséminées dans les Antiquités et la Guerre, se retrouve chez Philon (Eusèbe, Praep. Ev., VIII, 7, 357 b) et est sans doute emprunté à la source des Hypothesica.

2-147. Cf. Nicolas de Damas, fr. 114, 1 ; Elie, Var. Hist., VI, 6, etc.

2-148. Allusion notamment à l'affaire de Sphactérie.

2-149. Allusion à Exode, xxxii, 28, verset que les Septante interprètent [...] et qui est entendu dans le sens indiqué par Philon, Vit. Mos., III, 26 § 205 ; De Monarch., p. 818, § 7 ainsi

que par Josèphe lui-même, Ant., IV, 207 (voir la note sur ce passage). On peut aussi rapprocher Exode, xxiii, 13 : « Vous ne prononcerez point le nom d'autres dieux ».

[2-150.](#) Les Titans.

[2-151.](#) Allusion à la scène de l'Iliade, A, 399.

[2-152.](#) Héphaïstos.

[2-153.](#) Athénée.

[2-154.](#) Arès.

[2-155.](#) Apollon.

[2-156.](#) Apollon et Artémis.

[2-157.](#) Allusion au célèbre épisode de l'Ida, Iliade, Y, 329 suiv.

[2-158.](#) Poséidon, Apollon, les Titans.

[2-159.](#) C'est la traduction normale de *ŽpotropaÛouw*, mais à lire la phrase suivante il semble bien que Josèphe ait pris ce mot au sens passif « dieux à détourner » qui ne se rencontre qu'avec des termes abstraits, idée, spectacle, calomnie, etc. (Thackeray).

[2-160.](#) Nous laissons de côté les gloses qui encombrent le texte du Laurentianus, §§ 253 et 254.

[2-161.](#) Texte obscur.

[2-162.](#) République, II in fine ; III, 398 A.

[2-163.](#) Sur Platon imitateur de Moïse, v. supra. note à II § 168.

[2-164.](#) Lois, XII, 949.

[2-165.](#) Josèphe a déjà indiqué (II, § 148) qu'Apollonios

reprochait aux Juifs leur misanthropie.

[2-166.](#) Pour cette locution, cf. I, § 255.

[2-167.](#) Une meule, d'après la leçon du Laurentianus.

[2-168.](#) Au milieu du ^{IV}e siècle (Démosthène, XIX, 285 ; et schol., XXXIX, 2 ; XL, 9. Denys d'Halicarnasse, Dinarch., 11). Elle avait introduit des mystères phrygiens.

[2-169.](#) Hérodote IV, 76-7

[2-170.](#) Allusion aux incendies de temples et aux attentats contre jeunes filles et jeunes garçons dont Hérodote (VI, 32) accuse les Perses.

[2-171.](#) Comme dans Ant., IV, 291, Josèphe interprète dans le sens de l'interdiction de la castration le verset Lévitique, xxii, 24 ; mais on ne voit pas d'où lui vient l'idée que le contrevenant encourt la peine de mort.

[2-172.](#) Cf. supra II, § 259.

[2-173.](#) Dérive de la même source que Cicéron, Rép., IV, 4 et Plutarque, De educ. pueris, 15.

[2-174.](#) Zeus et Ganymède.

[2-175.](#) Zeus et Héra.

[2-176.](#) Le commerce entre mâles est comme on a vu II § 215 puni de mort par la Bible ; il en est de même pour l'inceste du frère ou de la sœur (Lévitique, xx, 19).

[2-177.](#) Cf. plus haut, §§ 168 et 256.

[2-178.](#) Les idées exprimées §§ 280 et 282 apparaissent déjà, suivant la remarque de Cohn, chez Philon, Vita Mosis, II §§ 20-23. Cf. Tertullien, Ad Nationes, I, 13, avec les observations

de Schürer, *Geschichte*, III, 166, n. 49. — L'allumage des lampes (*ritus lucernarum* chez Tertullien) se pratiquait le vendredi soir, avant le commencement du sabbat, afin de ne pas contrevenir au précepte défendant de faire du feu le jour férié (Exode, xxxv, 3). Cet usage, dont Josèphe et Tertullien attestent la popularité chez les demi-prosélytes, a été raillé par Sénèque et Perse (*Textes d'auteurs grecs et romains*, p. 263 et 264).

2-179. Principalement *Ant.*, livre III, ch. IX — XII.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Nyapa
- Marc
- Faunee
- Phe
- Aristoi
- Levana Taylor
- Acélan
- Ernest-Mtl

-
1. [↑](http://fr.wikisource.org) <http://fr.wikisource.org>
 2. [↑](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr) <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>
 3. [↑](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>
 4. [↑](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur) http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur